

## Rapport relatif à l'analyse des besoins sociaux

**Mme l'Adjointe DUFAY, Rapporteur :** L'une des missions du CCAS est de réaliser une analyse des besoins sociaux de la population du territoire. Cette analyse doit être adoptée chaque année par le Conseil d'Administration du CCAS.

Dans l'objectif de partager l'information avec le citoyen, de développer la transparence démocratique et d'afficher clairement ses choix politiques, le Maire a décidé de présenter cette analyse au Conseil Municipal.

Aujourd'hui, à l'heure où le risque d'isolement social et les processus de précarisation mettent en péril la cohésion sociale de nombre de grandes villes, Besançon doit observer son territoire avec objectivité, en y portant un regard partagé avec les acteurs locaux. Nous devons porter une attention particulière au développement harmonieux des quartiers, afin que chacun d'entre eux puisse faire partie de la cité.

Cette observation nous permettra de valider notre choix de nous investir dans des politiques de solidarité et de proximité, pour favoriser le «mieux vivre ensemble» dans la ville, afin d'offrir à tous les Bisontins les moyens de l'intégration et de l'exercice de la citoyenneté.

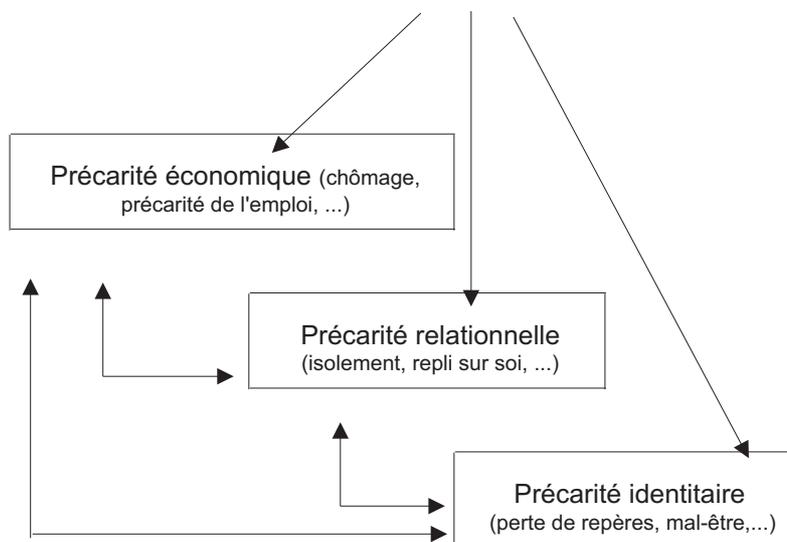
### 1. Une précarité sociale qui s'installe

La société française a vécu (source ODAS - Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée), par les mutations sociales, économiques et démographiques de ces trente dernières années, un phénomène massif de précarisation :

- ↳ Accroissement de la précarité économique (chômage, paupérisation, etc.)
- ↳ Accroissement de la précarité relationnelle (isolement, rupture familiale, etc.)
- ↳ Accroissement de la fragilité identitaire (mal-être, etc.).

Ces phénomènes de précarisation multiformes sont, de plus, interdépendants les uns des autres, comme on peut le voir dans le schéma suivant :

### **Mutations sociales, économiques, démographiques des 30 dernières années**



Localement, de nombreux éléments tendent à montrer que la rupture du lien social est en relation étroite avec le sentiment d'insécurité sociale des personnes.

Ces éléments mettent en évidence l'accélération des ruptures dans les parcours de vie : ruptures familiales, ruptures professionnelles, ruptures sociales et relationnelles enfin.

Ainsi, cette précarisation recouvre-t-elle des phénomènes économiques, relationnels, identitaires ou territoriaux.

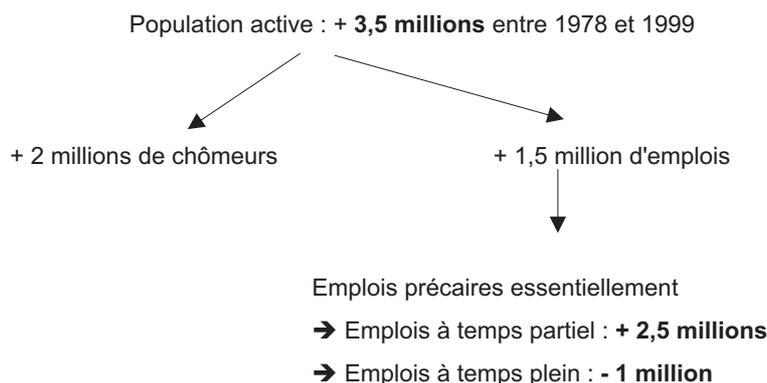
### 1.1. IL Précarité économique

Des indicateurs nationaux convergents mettent en lumière deux phénomènes majeurs de l'évolution de la société française :

#### → La déstabilisation des stables

Entre 1978 et 1999, la population active s'est accrue de 3,5 millions de personnes. Dans le même temps on assistait à une augmentation du chômage (+ 2 millions de personnes), à une augmentation des emplois précaires et à une baisse des emplois stables.

On peut ainsi résumer la situation des actifs au schéma suivant :



Source INSEE enquêtes emplois - ODAS

#### → Des minima sociaux qui touchent la population active

De même, aujourd'hui, les bénéficiaires des minima sociaux sont essentiellement des personnes en âge de travailler : entre 1988 et 1999, on est passé de 1 ménage sur 15 de moins de 60 ans titulaire de minima social à 1 ménage sur 6.

Les ruptures professionnelles sont également à examiner avec attention : le chômage bien sûr, mais aussi l'insécurité liée à la pauvreté de personnes ayant un travail. La problématique des travailleurs pauvres, soit parce qu'ils ont des revenus incertains, soit parce qu'ils ont des revenus réguliers inférieurs à la satisfaction des besoins primaires que sont le logement ou la nourriture est un élément pointé tant nationalement que localement.

Plusieurs indices permettent d'appréhender la pauvreté et la précarité d'une population.

### 1.1.1. une déstabilisation des stables ?

#### **Les grandes tendances à Besançon :**

##### **Plus de richesse, mais un plus grand nombre de foyers fragilisés au niveau du revenu**

- ✓ Entre 2001 et 2004 le nombre de foyers non imposables augmente à Besançon.
- ✓ Dans le même temps, le revenu fiscal moyen augmente.
- ✓ Enfin, les inégalités dans le revenu progressent.

A Besançon, **49,15 %** des foyers fiscaux sont non imposés en 2004.

En 2001, ce taux était de 47,47 % à rapporter aux éléments suivants issus d'autres niveaux de territoires.

- Taux Zone d'emploi de Besançon : 45,64 %
- Taux Département du Doubs : 45,78 %
- Taux Région Franche-Comté : 47,69 %
- Taux national : 47,03 % .

On peut remarquer que le taux bisontin est équivalent à celui de la région, mais très nettement supérieur à celui de son environnement immédiat : zone d'emploi et département.

Tandis que le revenu fiscal moyen est en progression (+ 6,9 % en 4 ans), les inégalités dans les revenus augmentent puisque les tranches les plus basses ont une progression beaucoup moins importantes que les tranches les plus hautes.

#### **VOIR FICHE 3 : l'imposition sur le revenu**

### 1.1.2. La massification de la pauvreté

Plusieurs rapports nationaux font état de l'aggravation des situations de pauvreté :

- le rapport 2003-2004 de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale,
- le rapport du CERC sur les enfants pauvres en France (2004).
- le rapport 2006 sur l'état du mal-logement de la fondation Abbé Pierre.

On peut désormais parler d'un phénomène massif et pérenne au niveau national.

On étudiera en conséquence, localement, les indicateurs principaux de la pauvreté monétaire.

### → Le seuil de bas revenus

Il s'élevait à 698,22 € en 2002, à 718,97 € en 2003 et 734,99 € en 2004.

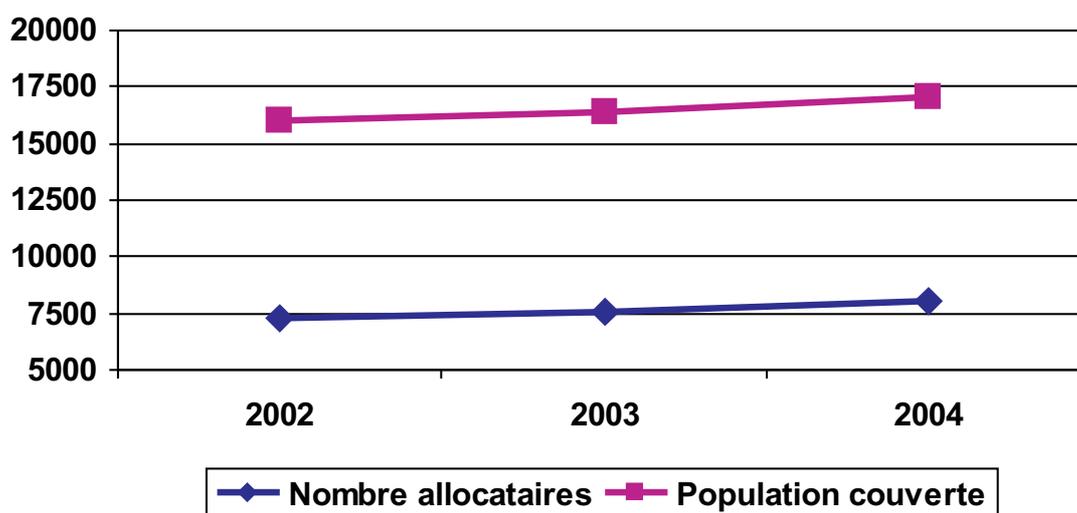
#### **Les grandes tendances à Besançon :**

**Une augmentation de la population vivant sous le seuil de bas revenus : + 10,6 % d'allocataires, + 6,8 % de la population couverte en 3 ans.**

✓ 14,5 % de la population bisontine vit en dessous du seuil de bas revenus, soit 1 Bisontin sur 8.

Bien que le nombre de personnes vivant sous le seuil de bas revenus soit moins important que celui de la Ville, 11,7 % de la population de la CAGB vit sous le seuil de bas revenus.

Entre 2002, 2003 et 2004, le nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenus de la CAGB augmente plus vite que celui de la Ville.



### **VOIR FICHE 4 : le seuil de bas revenus**

#### → Les minima sociaux

En métropole, **1,96 million** d'allocataires étaient titulaires au 31/12/04 d'un minima social versé par la CAF (source CNAF 2004), soit une augmentation de 6 % en un an. Les minima sociaux sont composés des allocations suivantes : Revenu Minimum d'Insertion (RMI), Allocation de Parent Isolé (API), Allocation Adulte Handicapé (AAH).

La population couverte (avec conjoints et enfants) par les minima sociaux s'élève quant à elle à plus de 6 millions de personnes.

Pour ce qui concerne le RMI, c'est **1,21 million** de personnes qui ont un droit ouvert à cette allocation au 31 décembre 2004 (source : DREES), soit une augmentation de **8,5 % en 1 an**. En juin 2005, ce nombre atteint 1,24 million de personnes.

Cette progression spectaculaire est liée à la dégradation du marché du travail et à la réforme de l'indemnisation du chômage, durcissant les conditions d'indemnisation.

Dans ce document nous étudierons les minima sociaux RMI, AAH et API

### **Les grandes tendances à Besançon :**

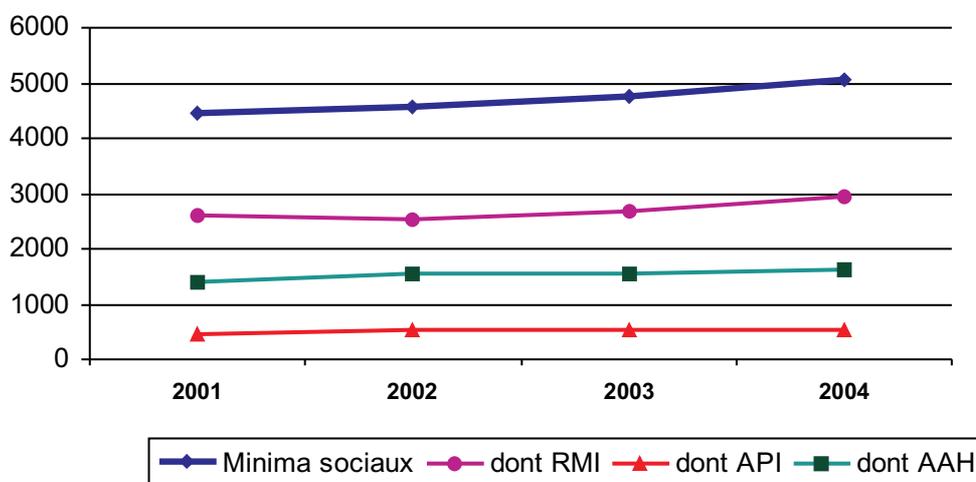
**Sur 4 ans, le nombre de personnes vivant avec un minimum social a augmenté de 14 %.**

✓ Aujourd'hui 5 059 foyers allocataires bénéficient de minima sociaux sur Besançon, représentant 9 585 personnes : 1 ménage bisontin sur 11.

✓ La plus forte augmentation est relative au RMI.

✓ Cette augmentation s'inscrit dans un contexte national équivalent.

### ➤ Évolution du nombre de bénéficiaires des minima sociaux sur Besançon



### ➔ Le RMI

Si toutes ces allocations sont soumises à un plafond de ressources, le RMI est l'indicateur le plus pertinent de la pauvreté, puisqu'il n'est pas réservé à une catégorie de population spécifique.

**RAPPEL :** Le RMI est une allocation différentielle entre ressources mensuelles, y compris autres prestations ou revenus du travail et montant maximum du RMI, ouverte aux personnes âgées de 25 ans et plus.

Au 31/12/2005, le montant maximum mensuel du RMI était de :

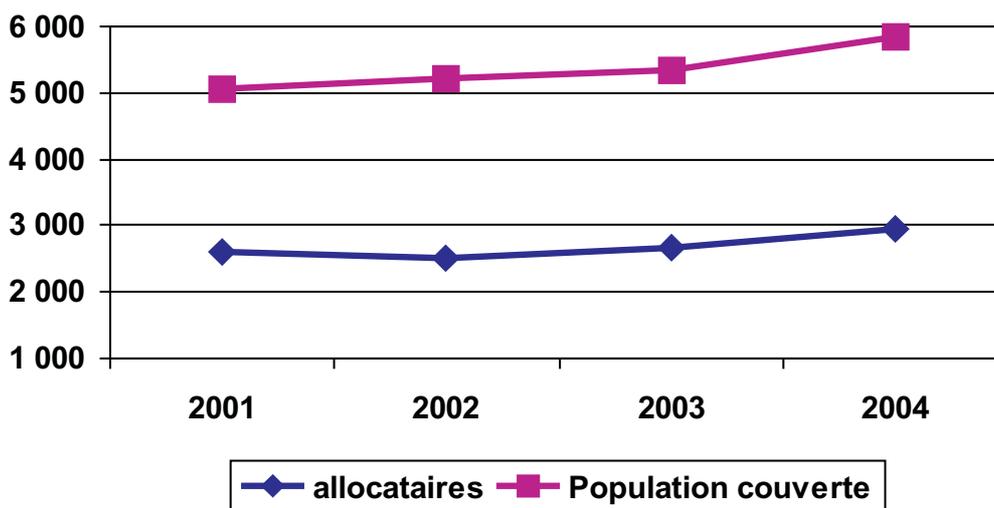
- 425,4 € pour une personne seule isolée,
- 638,1 € pour un couple sans enfant
- 893,34 € pour un couple avec 2 enfants

**Les grandes tendances sur Besançon :**

Sur 4 ans, après une période de stabilité, le nombre de personnes bénéficiaires du RMI a fortement augmenté en 2004 et 2005, selon une courbe sensiblement équivalente à celle de la situation nationale : + 10,3 % en 2004.

- ✓ 1 ménage sur 18 et 1 Bisontin sur 20 bénéficient du RMI.

➤ **Évolution du RMI entre 2001 et 2004** : Source : CAF de Besançon



Le nombre de personnes couvertes par le RMI représente 5 % de la population bisontine en 2004 pour 3,8 % sur la CAGB.

Après une baisse en 2002, liée à la reprise économique, le nombre d'allocataires a augmenté de 6 % en 2003 et de 10,3 % en 2004 sur Besançon.

Le nombre d'allocataires augmente plus vite sur le territoire de la CAGB que sur celui de la ville (+ 21,0 % en 2 ans sur la CAGB et + 16,9 % sur Besançon).

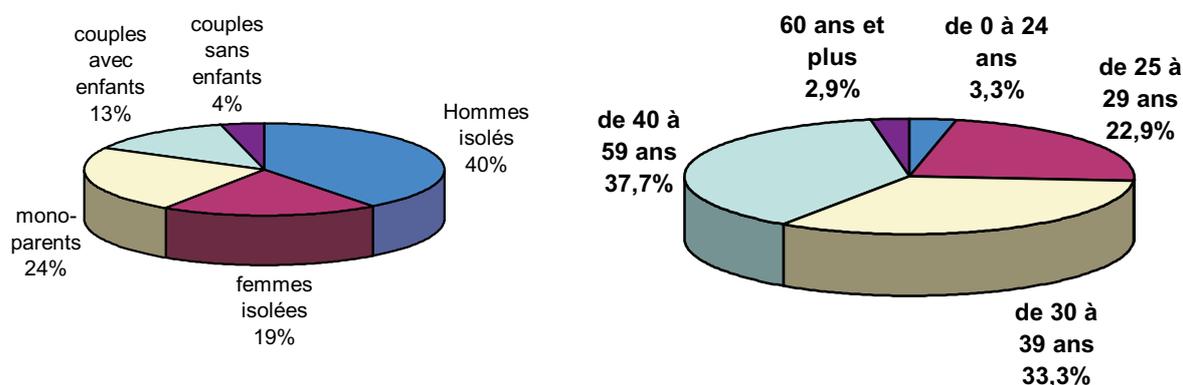
Le nombre d'allocataires augmente plus que la population couverte : c'est le signe que de nombreux allocataires nouveaux sont isolés.

L'année 2004 montre ainsi une aggravation sensible de la situation de pauvreté. Les données globales sur la ville ne sont pas encore disponibles pour l'année 2005, cependant la dégradation de la situation des personnes semble se poursuivre :

→ Les services du CCAS qui sont instructeurs d'environ 1/3 des demandes de RMI sur la ville ont constaté une augmentation pérenne des instructions en 2005 (+ de 16 % entre 2004 et 2005).

→ Le Président du Conseil Général fait état, quant à lui, d'une augmentation d'environ 4,3 % du nombre de bénéficiaires entre janvier et août 2005 pour la totalité du département.

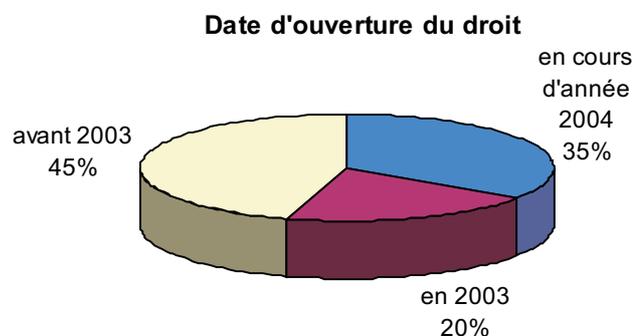
➤ **Profil des Allocataires du RMI en 2004** (source CAF 2004)



On peut constater que 40 % des allocataires sont des hommes isolés : cette catégorie de population est en constante progression depuis 2002.

Les familles avec enfants représentent 37 % des allocataires : c'est ainsi 1 090 familles où vivent des enfants qui relèvent du dispositif RMI.

➤ **La date d'ouverture du droit : indicateur de la permanence de la pauvreté**



Le poids des bénéficiaires du RMI présents dans le dispositif depuis 2 ans et plus, est de 45 % : ce chiffre reste constant depuis 2002. Il est équivalent sur la Ville et sur la CAGB.

Par contractualisation avec le Département, le CCAS réalise l'accompagnement social d'environ 1/3 des personnes bénéficiaires du RMI : une étude sur le profil des personnes a été réalisée en 2004.

Sachant que le Département a confié au CCAS l'accompagnement de 850 personnes isolées ou couples sans enfant, et qu'en conséquence le public du CCAS est principalement composé d'hommes isolés, on peut observer les éléments suivants :

- ⇒ 30 % des personnes accompagnées habitent Planoise
- ⇒ 17 % ont un diplôme supérieur à bac+2
- ⇒ 48 % ont un niveau CAP-BEP
- ⇒ 27 % des allocataires révèlent une problématique santé
- ⇒ 14 % sont sans travail depuis plus de 3 ans.

### 1.1.3. La rupture dans la vie professionnelle

La rupture dans la vie professionnelle, outre la précarité financière qu'elle implique le plus souvent, est également une rupture du lien social et une source majeure d'insécurité sociale.

Après une période d'accroissement du chômage, la 2<sup>ème</sup> partie de l'année 2005 a vu une stabilisation puis une baisse du chômage au niveau national.

Cependant cette baisse du chômage n'est pas entièrement liée à une amélioration de la situation économique. En effet, on a pu noter dans le même temps :

- Le rétablissement et le développement des emplois aidés, dans le cadre du plan de cohésion sociale,
- Le renforcement des contrôles et des radiations des dispositifs d'indemnisation du chômage,
- Pour la première fois, en 2005, la baisse structurelle de la population active, la génération «baby-boom» atteignant l'âge de la retraite.

#### ***Les grandes tendances à Besançon :***

Une augmentation du chômage sur le bassin d'emploi de Besançon jusqu'en juin 2005, restant inférieure à celle du département et de la région Franche-Comté. Une baisse depuis septembre 2005 : 8,5 % de la population active est au chômage.

- ✓ 36 % des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés.

Ces éléments sont à rapprocher de l'augmentation du nombre de personnes allocataires de minimum social

D'après les données de la DRTEFP, l'augmentation sur un an des demandeurs d'emploi a été très importante au 1<sup>er</sup> semestre 2004 sur le bassin d'emploi de Besançon (+ 7,2 % en mars notamment). Elle était supérieure au taux national. Elle restait cependant très inférieure à l'augmentation sur le territoire du Département.

Le nombre de demandeurs d'emploi est en baisse depuis novembre 2005 : 7 542 personnes en décembre 2005.

#### 1.1.4. Le logement, condition d'intégration à la cité

Le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre pointe une dégradation de la situation du logement pour les personnes défavorisées mais aussi pour ce qui concerne les travailleurs pauvres et précaires.

Les jeunes qui entrent de plus en plus dans le monde du travail par des emplois précaires ou d'intérimaires, ne peuvent ainsi pas acquérir leur autonomie sociale par la voie du logement.

Au niveau national, on a pu aussi noter une inflation des expulsions locatives : + 122 % en 5 ans ; + 29 % entre 2002 et 2003.

#### **Les grandes tendances à Besançon :**

Des indices convergents montrent la précarisation des personnes dans le logement. C'est une situation qui est en cohérence avec l'évolution nationale.

- ✓ Augmentation des situations d'impayé de loyer supérieure à 6 mois (+ 10 % en 2 ans)
- ✓ Augmentation des procédures d'expulsion (+ 66 % des résiliations de bail en 2 ans, concernant une centaine de ménages sur Besançon)

Au niveau local, on peut noter que la compétence habitat de la CAGB avec l'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat doit permettre de donner une résonance à la problématique du logement, de mettre en évidence des solutions pour de nouvelles stratégies.

A cet égard, une analyse plus fine du peuplement et des parcours résidentiels, notamment pour ce qui concerne les populations les plus fragiles, peut favoriser une répartition plus équilibrée du parc social sur la ville et l'agglomération.

#### **→ Quelques éléments sur les habitants du logement social à Besançon**

Les familles monoparentales représentent 20,1 % des occupants.

Les personnes de 60 ans et plus représentent 21,89 % des titulaires du bail, alors que les personnes de 25 ans et moins représentent 10 %.

Les données relatives aux ressources des locataires ne sont pas analysées globalement sur la ville. Cependant les données de l'OPMHLM et de la SAIEMB sont cohérentes concernant la précarisation des ressources des locataires :

⇒ Les données de l'OPMHLM montrent que 78 % (75 % en 2002) des locataires ont un niveau de ressources inférieur au plafond PLA. Parmi ces locataires, 36 % ont des ressources inférieures à 20 % du plafond PLA (663 € mensuels). L'Office estime à 31% (26 % en 2003) le nombre de locataires dont la situation sociale est précaire : CDD, chômage, RMI, autres minima sociaux.

⇒ La SAIEMB note que le revenu moyen par locataire (hors allocations familiales) est en baisse constante : 787 € en 2004, 816 € en 2003, 1 196 € en 2002.

**→ Quelques éléments relatifs à la demande locative a l'OPM HLM de Besançon**

(Source : Bilan d'activité 2004 de l'OPM HLM et de la SAIEMB)

La demande en instance augmente régulièrement (+ 13 % entre 2003 et 2004), + 23 % en 2 ans.

Les ressources des demandeurs baissent : 87 % des demandeurs ont des ressources inférieures à 60 % du plafond PLA (+ 5 % en 2 ans).

Les personnes seules représentent 41 % des demandeurs. Les familles monoparentales représentent 25 % des demandeurs (23 % en 2003). Ce chiffre est en constante augmentation (+ 8 % en 3 ans).

Les demandeurs ciblent certains quartiers : 65 % de la demande porte sur 25 % du patrimoine de l'OPM HLM : Planoise et Fontaine Ecu voient la vacance augmenter, tandis qu'elle s'est réduit sur l'ensemble du parc.

**→ les impayés et les expulsions**

Les ménages qui risquent une expulsion locative nécessitent un accompagnement social. Le constat réalisé par les travailleurs sociaux qui accompagnent ces ménages est que ceux qui sont expulsés ne sont majoritairement pas de mauvaise foi, mais acculés par leurs difficultés.

Cette analyse est confirmée par des éléments provenant de la Banque de France et relatifs à la situation du surendettement en Franche-Comté.

Entre 2002 et 2004, tant le nombre de dossiers déposés (+ 23 %) que les plans conventionnels conclus (+ 36 %) ont fortement augmenté dans le Doubs (Source : MIRE (tableau de bord de l'exclusion)). Cette situation est en cohérence avec la situation de l'endettement au niveau national (+ 29 % de dossiers déposés).

Une analyse des profils des personnes surendettées, réalisée en 2004 (Source : Banque de France (étude typologique 2004)), montre l'accroissement de la part du surendettement passif (dû à une cause extérieure : rupture professionnelle ou familiale, maladie ou accident, baisse de revenu) par rapport au surendettement actif (mauvaise gestion, excès de charges, etc.).

Ainsi, se confirme l'analyse de proximité réalisée en 2004 par le service logement d'insertion du CCAS.

**→ Le logement des personnes défavorisées à Besançon**

La problématique logement des personnes défavorisées s'est aggravée en 2004. Les différents dispositifs bail glissant - ALT - ASLL sont des révélateurs de ce qui est constaté au niveau national.

En 2004, dans le cadre du logement d'insertion, on a ainsi pu constater :

⇒ une augmentation du coût des loyers et des charges (les charges locatives ont augmenté avec l'augmentation du gaz),

⇒ les aides au logement n'arrivent plus à solvabiliser les ménages, notamment ceux qui perçoivent des ressources liées à une activité professionnelle.

Ce qui a caractérisé l'année 2004, c'est le peu ou l'absence de propositions de logements notamment de type T3 ou T4. Les offres sont rarissimes ; les quelques propositions ne sont pas viables, en raison du coût du loyer totalement inadapté aux ressources des ménages. En effet, la part restant à leur charge avoisinait la moitié de leurs ressources.

Les ménages se retrouvant en difficulté dans le règlement de leur loyer sont soit ceux qui disposent de ressources précaires et fluctuantes et donc difficilement gérables (indemnités journalières, assedic, CES ...), soit des ménages ayant une activité professionnelle, y compris en CDI, dont les allocations logement ne leur permettent plus d'être solvables.

#### 1.1.5. L'action de la Ville de Besançon dans la lutte contre la précarité économique

La Ville de Besançon a décidé de s'impliquer de façon volontariste pour favoriser la cohésion sociale de la cité.

Au-delà de la logique des blocs de compétence, elle reste le pivot de la proximité et agit d'une façon globale sur le territoire pour assurer à tous un accès aux droits sociaux dans le respect de la dignité des personnes.

#### → **Simplifier et coordonner l'accès aux droits**

**PROXIM'SOCIAL : le guichet unique de Proxim'Social, composé de travailleurs sociaux, accueille, écoute, oriente ou traite directement toute demande sociale.**

- ⇒ On a pu repérer une montée en charge des appels à Proxim'Social en 2005
- ⇒ Pour que la réponse à la demande sociale soit réellement décloisonnée, la fonction CLIC, qui s'adresse plus particulièrement aux personnes âgées a été intégrée à Proxim'social
- ⇒ Proxim'social accueille les demandes des personnes qui souhaitent bénéficier d'une vigilance dans le cadre du dispositif de veille sur les personnes fragilisées.

#### ***L'activité 2005 de Proxim'social :***

✓ Plus de 280 demandes par mois ont été traitées par Proxim'social en 2005, soit 3 399 demandes sur l'année, pour 1 701 personnes différentes.

**ACCOMPAGNEMENT RMI : le service RMI, qui précédemment était inclus à Proxim'Social a été identifié en 2005. Il est installé depuis janvier 2005 dans les locaux de la rue Ampère.**

- ⇒ En 2005, la convention d'objectifs signée avec le département en 2004 a pu prendre toute sa place dans le respect des obligations contractuelles : taux de contractualisation, délais dans l'accompagnement, etc.
- ⇒ L'identification du service a permis une amélioration de la qualité de l'accompagnement : taux de contractualisation, régularité de rendez-vous, sorties positives
- ⇒ La proximité dans les locaux avec l'Association du PLIE offre des opportunités d'articulation et de mobilisation des publics vers une insertion professionnelle.

**L'activité 2005 du service RMI :**

- ✓ 1 143 allocataires accompagnés en 2005
- ✓ une file active de 850 personnes accompagnées par mois, 6 717 mesures d'accompagnement réalisées (entretien, visite à domicile, etc.), 2 732 actions d'insertions réalisées,
- ✓ 439 entrées dans le droit,
- ✓ 384 sorties du droit dont 88 sorties positives (emploi, formation, etc.).

**LES EPICERIES SOCIALES des ESPACES SOLIDAIRES : pour assurer une aide alimentaire, dans la proximité, en partenariat avec les associations, dans le respect de la dignité des personnes.**

- ⇒ Une activité des épiceries sociales en hausse en 2005
- ⇒ Un travail a été initié avec les partenaires associatifs pour construire des critères d'accès harmonisés à l'aide alimentaire et pour organiser des conditions de distribution facilitant l'accès de tous aux droits
- ⇒ La dynamique quartier est renforcée en articulation avec les maisons de quartiers municipales et les acteurs sociaux du territoire.

**L'activité 2005 des épiceries sociales :**

- ✓ 1 144 familles ont bénéficié de l'aide alimentaire dans les épiceries sociales en 2005, représentant 3 199 personnes,
- ✓ Des actions collectives sont mises en œuvre pour les publics de l'aide alimentaire.

**→ Améliorer l'accueil d'urgence pour les personnes en grande exclusion**

- ⇒ En 2005, les travaux de rénovation de l'abri de nuit des Glacis ont été entrepris.
- ⇒ Le travail de coordination de l'accueil des personnes avec les associations s'est développé pour une prise en compte globale de la problématique de la grande exclusion : 115, veille mobile, accueil, hébergement d'urgence, restauration sociale, accueil de jour, domiciliation, accès aux droits, gestion du plan hiver par délégation de l'Etat.

**L'activité 2005 du service d'accueil et d'accompagnement social :**

- ✓ 1 489 personnes différentes ont été accueillies en 2005, pour 7 132 passages.
- ✓ 20 175 repas ont été servis au fourneau économique
- ✓ 569 personnes ont été hébergées à l'abri de nuit pour 6441 nuitées.

**→ Favoriser l'accès au logement, condition de l'insertion**

⇒ Pour apporter une réponse concertée aux personnes en difficulté de logement, un travail en partenariat au niveau de la CAGB est mené : la Plateforme Insertion Logement est pilotée par le CCAS avec le PDALPD (Plan Départemental d'Accès au Logement des Personnes Défavorisées).

⇒ En 2005, un schéma fonctionnel de l'hébergement d'urgence a été construit : il s'agit de coordonner des outils variés (CHRS, résidence sociale, logements à baux glissants, etc.) adaptés aux diverses situations rencontrées pour inscrire les personnes dans un véritable parcours vers le logement autonome.

⇒ Le groupement ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) bisontin, piloté par le CCAS, permet de donner aux personnes les plus en difficulté dans le logement, un accompagnement dans la proximité grâce aux mesures ASLL.

**→ Mutualiser, organiser, coordonner pour un meilleur service aux habitants**

⇒ Dans le cadre de la création de la maison du handicap, le site pour la vie autonome a été transféré au Département.

⇒ Un travail sur les critères d'attribution des aides financières en Commission Locale de Coordination, avec tous les financeurs (CAF, Département, CCAS, EDF, CRAM, etc.) sous l'égide du CG25 est en cours pour garantir une égalité de traitement des personnes et une meilleure prise en compte de leurs difficultés.

***L'activité 2005 des aides financières :***

✓ Dans le cadre des CLC, le CCAS verse des aides financières : en 2005, 939 personnes ont pu être aidées

✓ 828 personnes ont bénéficié d'aides d'extrême urgence, versées dans le cadre de régies d'avance

✓ Au total, le CCAS a versé un montant de 227 000 € en 2005.

**1.2. La Précarité relationnelle**

Au niveau national (Source ODAS), on a pu remarquer des éléments convergents, indicateurs de la fragilisation des liens sociaux :

⇒ triplement des divorces en 30 ans,

⇒ doublement des familles monoparentales en 25 ans,

⇒ accélération des mobilités dans le logement entre deux recensements.

Par ailleurs, on a pu remarquer que l'isolement des personnes âgées s'est fortement accru : ainsi une enquête de l'INSEE montre que 25 % des personnes âgées de 70 ans et plus ont moins de 5 contacts privés par semaine.

La Ville de Besançon n'est pas à l'écart de ces phénomènes urbains majeurs.

### 1.2.1 L'isolement social, un enjeu de la cohésion sociale

#### **Les grandes tendances à Besançon :**

La structure des ménages : 44,75 % des ménages de Besançon sont composés d'une personne.

Il s'agit d'un phénomène urbain (Taux du Doubs : 30,73 %, Taux national : 31,0 %) comparable à celui d'autres villes de même importance (Dijon : 45,1 %, Angers : 46,5 %).

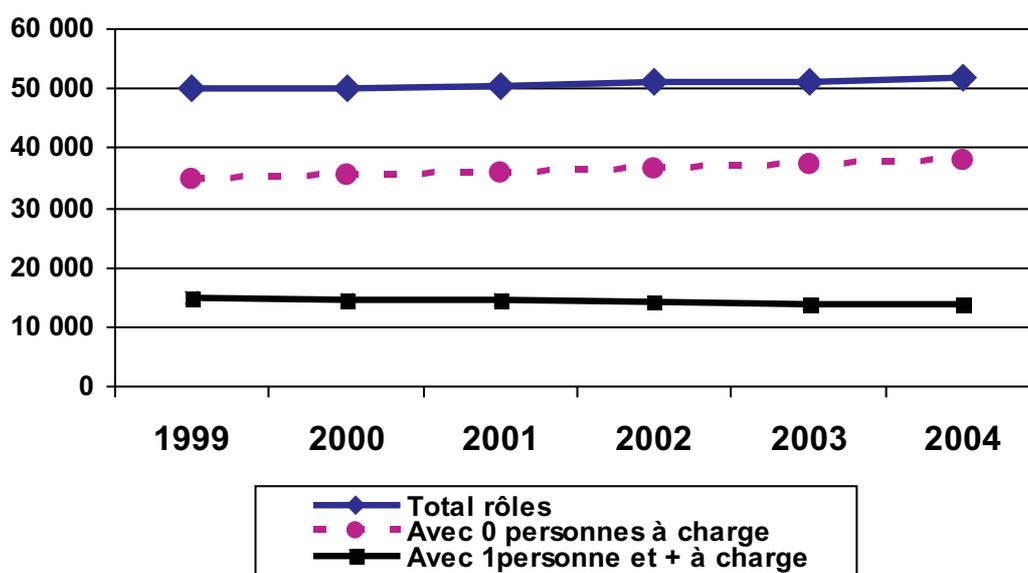
Les indices démographiques à notre disposition montrent une spécificité des grandes villes quant aux ménages composés d'une seule personne. Cependant, ménage d'une personne ne veut pas dire isolement social, il suffit pour cela d'observer les ménages étudiants souvent composés d'une personne et vivant dans un réseau relationnel important.

Cependant, outre les équipes de terrain qui rencontrent de plus en plus de personnes totalement isolées, des éléments objectifs nous montrent une évolution du phénomène. De même les éléments issus du rôle de la taxe d'habitation montrent un accroissement du nombre de foyers fiscaux sans personne à charge.

#### → La structure des foyers fiscaux (taxe d'habitation)

On peut constater que le nombre des foyers fiscaux avec 0 personne à charge sont en permanente augmentation (+ 9,1 % en 6 ans), alors que les foyers avec personnes à charge diminuent régulièrement depuis 6 ans (- 7,7 %).

Par ailleurs, 5 912 foyers fiscaux (sur résidence principale) n'étaient pas imposés en 2004 ; 90 % de ces foyers non imposés comportent 0 personne à charge. Enfin, 13,9 % des foyers fiscaux comportant 0 personne à charge ne sont pas imposés, contre 11,3 % pour la totalité des foyers : on peut noter que les foyers fiscaux sans personne à charge sont plus souvent non imposés : l'isolement semble ainsi lié aux phénomènes de pauvreté et de précarité.



### → Allocataires de la CAF isolés

Il s'agit là d'un indicateur plus précis, puisqu'il s'agit bien là de personnes vivant seules ne prenant pas en compte les couples sans enfant. On peut aussi considérer que l'augmentation du nombre d'allocataires isolés est lié à l'augmentation de la pauvreté : en effet, les prestations ouvertes aux personnes isolées le sont, très majoritairement, sous condition de ressources.

On peut remarquer que la population allocataire de la CAF isolée est plus importante sur le territoire de la ville que sur le territoire de la CAGB. L'isolement est un phénomène urbain comme nous l'avons vu plus haut.

On peut également noter le taux plus important de familles monoparentales.

Il a tendance à s'accroître localement puisque, entre 2001 et 2004, on a vu une augmentation de 6,8 % des allocataires de la CAF isolés alors que dans le même temps, le nombre d'allocataires ne progressait que de 2,6 %.

On peut également noter que l'isolement des hommes progresse plus rapidement.

Cependant, si l'on considère que les familles monoparentales sont essentiellement composées d'une femme avec enfant, on se rend compte que l'isolement est majoritairement féminin : 45 % des allocataires sont des isolés femmes ou des familles monoparentales tandis que 28 % vivent en couple.

#### 1.2.2. La monoparentalité ou la rupture familiale

Si l'on ne peut considérer la monoparentalité comme une cause de problème, on ne peut nier que la monoparentalité est une source de fragilité.

Cette fragilité est lisible dans les ressources monétaires, comme nous le verrons dans les indicateurs ci-après. Mais c'est aussi une fragilité qui peut s'exprimer dans la rupture du lien social.

L'ODAS, dans son rapport annuel sur l'enfance en danger note la prévalence de la rupture familiale et de la rupture professionnelle (inactivité de deux parents) dans les facteurs à l'origine du danger.

#### ***Les grandes tendances à Besançon :***

Les familles monoparentales représentent 12 % des allocataires de la CAF.

Le nombre d'allocataires de la CAF monoparents reste stable sur la ville (+ 1,4 % en 2 ans) mais poursuit sa progression sur la CAGB (+ 4,6 %).

En 2004, si les monoparents représentent 12 % des allocataires de la CAF, ils sont 25 % des allocataires en dessous du seuil de bas revenus.

La pauvreté des familles monoparentales s'accroît : le nombre de monoparents pauvres (+ 8,6 %) augmente plus vite que le nombre total de monoparents (+ 4,6 %).

Pour ce qui concerne les enfants vivant en familles monoparentales, en 2004, 32 % des enfants vivant dans des familles allocataires de la CAF, vivaient dans des familles monoparentales sur la ville et 24 % sur la totalité de la CAGB.

### 1.2.3. Le vieillissement et la perte d'autonomie, révélateur de la fragilité du lien social

Le vieillissement de la population est désormais un phénomène bien identifié de notre société.

On constate sur le long terme, 2 phénomènes croisés : les personnes âgées sont moins pauvres : au niveau national, les bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire Vieillesse (ex-FNS) sont de moins en moins nombreux.

Dans le même temps, les personnes âgées ont à faire face à une plus grande dépendance : en 2002, environ 1 million de personnes ont besoin d'une aide pour la vie quotidienne en raison d'une perte d'autonomie, dont 500 à 700 000 à domicile.

Elles doivent également vivre un isolement social accru (Source ODAS) : isolement physique et isolement relationnel.

↳ 1960: 0,85 M. de personnes de + 75 ans vivent seules sur 2,3 M.

↳ 2000: 1,5 M. de personnes de + 75 ans vivent seules sur 4 M (38 %).

↳ 2020: 3 M. de personnes de + 75 ans vivent seules sur 6 M (50 %).

En outre on a pu constater que 25 % des + de 70 ans ont eu moins de 5 contacts d'ordre privé au cours de la semaine (INSEE).

#### → **Les enjeux de la poussée démographique**

D'après de nombreuses enquêtes, la majorité des personnes âgées souhaite rester vivre le plus longtemps possible dans leur domicile.

Mais certaines font le choix d'intégrer des établissements collectifs, de type logements-foyers, car elles recherchent à la fois une offre de prestations et une sécurisation liée à une présence humaine, qu'il s'agisse de professionnels ou d'autres résidents. Par contre, d'autres personnes, bien souvent du fait de leur dépendance, sont contraintes d'intégrer un établissement médicalisé.

La question du soutien à domicile, malgré les progrès réalisés depuis la mise en œuvre de la loi sur l'Allocation Personnalisée d'Autonomie laisse apparaître des manques ou des inadaptations.

De même, l'offre de places en établissement médicalisé n'est pas toujours à la dimension de la demande.

Il convient d'étudier ce phénomène au regard de l'augmentation attendue ces prochaines années du nombre de personnes âgées, constatable dès maintenant tant au niveau national que local.

#### **Les grandes tendances à Besançon :**

Entre les 2 recensements de la population, la population de Besançon a augmenté de 3,4 % tandis que la population de 85 ans et plus a augmenté de 50,5 %.

Une projection démographique de l'INSEE nous révèle que sur la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le nombre de personnes de plus de 75 ans est amené à doubler d'ici une quinzaine d'années. Source : INSEE/AUDAB

68 % des personnes de 80 ans et plus vivent seules.

Cette forte progression, sans précédent, risque d'accentuer les besoins, déjà présents actuellement, sur notre territoire en terme par exemple, d'offre de places pour les personnes âgées dépendantes, dans des établissements médicalisés.

### → Les personnes âgées sont majoritairement des femmes isolées

Au fur et à mesure de l'avancée en âge, la part des femmes s'accroît : 68 % des personnes de 75 ans et plus sont des femmes.

Au niveau du territoire, 6,36 % de la population de la CAGB a 75 ans et plus et 10,2 % des ménages ont une personne de référence de 75 ans et plus. La répartition territoriale n'est cependant pas homogène : hors les communes qui possèdent un établissement d'hébergement pour personnes âgées, la part des personnes âgées de 75 ans et plus, varie de 0 % à 8,5 %.

Les personnes âgées de 60 à 74 ans vivent moins seules que l'ensemble de la population. Cependant, après 75 ans, la part des ménages d'une personne augmente au fur et à mesure de l'avancée en âge. Après 80 ans, 68 % des ménages sont composés d'une personne seule.

### → Une paupérisation des personnes âgées ?

Depuis quelques années, de nombreux ouvrages annoncent l'arrivée à l'âge de la retraite d'une population plus pauvre, soit en raison de la précarité économique à laquelle elles ont dû faire face depuis le choc pétrolier de 1974, soit parce qu'elles ont vécu des ruptures familiales qui diminuent de fait leur pouvoir d'achat.

Cette analyse doit être nuancée par l'impact du travail des femmes qui s'est développé pendant les 30 glorieuses et qui permet à celles-ci de bénéficier du versement d'une pension de retraite en propre, alors que la population âgée était jusqu'alors composée majoritairement de femmes veuves bénéficiant d'une pension de réversion.

Si comme on l'a vu plus haut, au niveau national, les bénéficiaires de l'Allocation Supplémentaire Vieillesse (ex-FNS) sont de moins en moins nombreux, on peut remarquer localement que le nombre de bénéficiaires de cette allocation ne diminue pas contrairement à la situation nationale.

- 5 109 personnes en bénéficient en Franche-Comté, avec une légère progression depuis 2001.
- 1 906 personnes en bénéficient dans le Doubs, avec également une progression régulière depuis 2001.

C'est ainsi 2 % de la classe d'âge des 60 ans et plus, qui bénéficient de ce minimum social.

Les administrateurs du CCAS, siégeant en Commission d'Attribution des Secours d'Urgence notent une augmentation des personnes âgées qui sollicitent un secours.

De même, les associations d'aide qui assurent l'aide alimentaire, notamment au sein des épiceries sociales ont remarqué le retour du public âgé, malgré les dispositifs de retraite.

Des indicateurs plus précis ont été construits en 2005 et seront analysés sur l'année 2006.

### → L'hébergement en établissement

Si les personnes âgées expriment fréquemment leur volonté de se maintenir à leur domicile le plus longtemps possible, une politique publique doit imaginer d'autres modes d'habitat que le domicile, lorsque la dépendance ou le choix personnel d'une vie plus sécurisée conduit la personne à envisager un hébergement en établissement.

- 1 600 places d'hébergement sont recensées sur la ville et la CAGB, par ailleurs 25 places sont réservées à un hébergement temporaire.

Des demandes faites à Proxim'Social montrent que la question de l'hébergement temporaire est en progression : soit pour une sortie d'hôpital, soit pendant un temps où les aidants familiaux sont absents.

Une enquête réalisée auprès des aidants de malades d'Alzheimer, en cours de finalisation, laisse apparaître, dans les premiers besoins détectés, la même préoccupation, dans le cadre du besoin de répit temporaire des aidants familiaux.

### → La situation particulière des personnes vieillissantes en situation d'exclusion

On peut noter également, dans le cadre de l'aspect durable des phénomènes d'exclusion, un besoin de logement pérenne pour les personnes en grande précarité vieillissantes : SDF, personnes sans résidence stable.

En effet, on voit apparaître, dans le public des structures d'accueil d'urgence (SAAS, Abri de nuit) des personnes vieillissantes.

Ces personnes, fragilisées dans leur socialisation depuis de nombreuses années pour la majorité d'entre elles, ne peuvent, le plus souvent intégrer des établissements «de droit commun». Elles sont souvent, en outre, dans une situation de santé très dégradée du fait de l'errance et parfois du fait des problèmes de dépendance à l'alcool.

Elles ne peuvent intégrer non plus des dispositifs dont l'objectif est la réinsertion (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) et dont l'hébergement est limité dans le temps pour favoriser une dynamique d'insertion.

Les maisons relais sont une réponse à ce type de besoins puisqu'elles peuvent offrir une réponse en terme d'hébergement sans condition temporelle.

Une cohérence dans le dispositif des maisons relais, à l'étude ou en cours de création, est à rechercher, sur la ville et l'agglomération.

### → La prise en charge de la dépendance psychique

Une des problématiques importantes relatives à la perte d'autonomie des personnes vieillissantes est l'augmentation des maladies neuro-dégénératives.

La maladie d'Alzheimer, dont le principal facteur est l'âge, est la première cause de démence dégénérative, puisqu'elle représente environ 50 % des cas de démence du sujet âgé, et 75 % des cas de démence dégénérative.

Au niveau national, en 2004 il y avait 800 000 personnes diagnostiquées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées. L'Association France Alzheimer estime qu'il faudrait multiplier ce chiffre par deux pour avoir le nombre de personnes total (personnes diagnostiquées et non diagnostiquées), soit environ 1 600 000 personnes.

L'augmentation du nombre de sujets déments pose des problèmes de plus en plus aigus en terme de prise en charge médico-sociale du patient et de la famille.

#### 1.2.4. Les personnes en situation de handicap

De la même façon que le vieillissement est un risque supplémentaire d'isolement social, le handicap est une fragilité complémentaire.

Les personnes en situation de handicap peuvent connaître des freins à leur intégration à la ville et à la société.

Il n'existe pas d'indicateur fiable du nombre de personnes handicapées sur la Ville de Besançon. Des indices permettent néanmoins d'estimer et d'appréhender les besoins. Le dialogue avec les associations dans le cadre de la charte Ville/Associations/Handicap est un moyen complémentaire de connaître les besoins.

#### ***Les grandes tendances à Besançon :***

Les COTOREP et CDES voient le nombre de demandes augmenter sur le Doubs. (environ 2,8 % par an (2000)).

En 2000, 10 090 demandes à la COTOREP et 1 893 demandes à la CDES étaient enregistrées.

En 2004, 1 620 personnes bénéficiaient de l'AAH sur Besançon. 73 % de ces personnes sont isolées et 30 % d'entre elles ont des ressources inférieures au seuil de bas revenus.

#### **→ La situation particulière des personnes handicapées vieillissantes**

Au niveau national, d'après l'étude publiée par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), en décembre 2002, il y aurait environ 635 000 personnes handicapées vieillissantes en France. Parmi elles, 140 000 auraient 70 ans ou plus. Il s'agit d'un phénomène nouveau lié aux progrès de la prise en charge des personnes.

↳ Le nombre de personnes handicapées vieillissantes va croître de façon très importante dans les prochaines années. Se poseront alors des problèmes, tant en matière de maintien à domicile qu'en matière d'accueil en structures d'hébergement (spécialisées ou non).

↳ Il est donc nécessaire d'envisager plusieurs niveaux de réponses, afin de permettre à la personne handicapée âgée soit de demeurer dans son lieu de vie (domicile ou foyer), soit d'intégrer des lieux d'accueil ou d'hébergement ordinaire en ayant les accompagnements nécessaires, soit encore de bénéficier d'un accueil ou d'un hébergement spécialisé adapté.

On constate sur Besançon et sur la CAGB une augmentation régulière du nombre de personnes bénéficiaires de l'AAH, indicateur de précarité monétaire des personnes handicapées.

La tranche d'âge 40-59 ans est celle qui s'accroît le plus vite.

### → Les besoins exprimés par les associations de personnes handicapées

Grâce à la mise en œuvre de la Charte Ville/Associations/Handicap, un véritable dialogue permettant de recenser les besoins des associations de personnes handicapées s'est établi.

Environ 50 associations et établissements pour personnes handicapées existent sur Besançon.

Pour répondre aux besoins qu'elles ont recensés, de nombreuses associations ont des projets de création ou d'extension de services. Ces projets sont souvent portés par un besoin en terme d'hébergement, d'aide aux aidants et d'accompagnement social.

On peut citer notamment :

- ↪ Des projets de création de maison relais : FRAS (Fédération Régionale des Associations en Santé), FC Parkinson, Handiclub loisirs Besançon
- ↪ Des projets de places d'hébergement : APF (Association des Paralysés de France), AFTC (Association des Familles de Traumatés Crâniens, Floréal)
- ↪ Des projets de service d'accompagnement : FRAS, Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes, AHSD (Association d'Hygiène Sociale du Doubs), Vivre en ville, AFTC, Floréal.
- ↪ Des ouvertures de places en CAT : Floréal, Centre omnisports Croppet
- ↪ Des structures pour handicapés vieillissants : ADAPEI

#### 1.2.5. L'action de la Ville de besançon dans la lutte contre la précarité relationnelle

### → Garantir une offre de service favorisant le maintien a domicile des personnes en perte d'autonomie

- ↪ Le service d'aide à domicile a été restructuré.
- ↪ La réorganisation des repas à domicile initiée en 2004 a permis en 2005 d'organiser un meilleur contact avec les personnes qui utilisent le service : depuis septembre 2005, les porteurs de repas peuvent ainsi visiter les personnes hors du temps de livraison.
- ↪ Le service compagnie et accompagnement, expérimenté en 2004, a pu permettre à des personnes isolées de sortir de leur domicile grâce à un accompagnement au transport. Le service doit maintenant s'inscrire dans l'offre globale de soutien à domicile sur le territoire, grâce à un partenariat avec des associations.

#### ***L'activité 2005 du soutien à domicile :***

- ✓ 825 personnes ont bénéficié en 2005 des services d'aide à domicile et d'auxiliaire de vie du CCAS.
- ✓ 106 921 repas ont été livrés à domicile pour 695 usagers différents
- ✓ 108 personnes ont bénéficié du service compagnie et accompagnement en 2005 pour 4 270 heures réalisées.

### → Construire une palette de réponses pour le logement des personnes âgées

Devant le défi social qu'est l'accroissement du nombre de personnes âgées dans les 15 ans à venir, des pistes de travail sont explorées, concernant les personnes en perte d'autonomie.

↳ Le CCAS s'investit pour favoriser le développement des programmes d'habitat adapté, dans le cadre des PRU.

↳ Face au vieillissement des personnes handicapées, il organise l'accueil de ces publics spécifiques en logements-foyers.

↳ L'offre de service en logements-foyers doit être adaptée aux contraintes de l'environnement (normes, évolution de la réglementation) : c'est un travail qui est mené au logements-foyer Les Hortensias.

↳ Pour améliorer la qualité de repas servis en logements foyers, la cuisine unique a été mise en place au logements-foyer du Marulaz : une liaison chaude est organisée avec les restaurants des autres logements-foyers. Les circuits courts sont favorisés pour la fabrication des repas.

### → Développer une logique de prévenance auprès des personnes fragilisées

↳ Des actions de prévention de la perte d'autonomie dans les logements-foyers et pour les personnes à domicile ont été initiées en 2005 (action nutrition, atelier équilibre, etc.). Elles vont se poursuivre en 2006 au sein d'un service prévenance dont les moyens ont été renforcés.

↳ Le CCAS est en charge de la constitution et de la tenue à jour de la liste des personnes fragiles dans le cadre du dispositif de vigilance et d'alerte. Il développe autour de ce dispositif des actions de visites à domicile (réalisées par des bénévoles et des jeunes dans le cadre du dispositif A Tire d'Aile) des personnes inscrites sur cette liste pendant la période estivale.

↳ Ce travail sera poursuivi et amplifié en 2006, par le développement de la mobilisation des bénévoles en articulation avec les conseils de quartier et les associations pour une véritable mobilisation citoyenne.

### 1.3. La fragilité identitaire

L'enquête INSEE «vie de quartier» réalisée en 2001 et «vie quotidienne et isolement», réalisée en 1997, montrent que 11 % des Français ont un sentiment de solitude et d'ennui.

Selon cette enquête, les populations les plus vulnérables à la solitude sont les suivantes :

- ⇒ Les célibataires et les familles monoparentales (**2 fois plus** que les couples).
- ⇒ Les divorcés et les veufs (**3 fois plus** que les couples)
- ⇒ Les chômeurs (**2 fois plus** que les actifs s'ils ne sont pas isolés et **4 fois plus** s'ils sont isolés).
- ⇒ Les populations socialement défavorisées (**2 fois plus** que la moyenne).

Par ailleurs, 11 % des Français ont des symptômes dépressifs.

Enfin, l'enquête de l'ODAS sur l'enfance en danger révèle que les signalements sont beaucoup plus importants pour les familles monoparentales ou pour les familles dont les parents sont inoccupés, comme on l'a noté plus haut.

**Les grandes tendances à Besançon :**

Les indicateurs restent à construire. On peut cependant constater des signes d'une augmentation de la souffrance psychique.

- ✓ Activité de l'atelier de santé de proximité en augmentation régulière.
- ✓ Phénomène des jeunes en souffrance en augmentation.

1.3.1. La souffrance psychique**→ La souffrance psychique des personnes en ruptures**

Les travailleurs sociaux du CCAS font état de l'augmentation du nombre de personnes en situation de souffrance psychique, notamment pour ce qui concerne les publics en situation d'extrême précarité suivis par le SAAS.

Le SAAS, en partenariat avec le CHS de Novillars a d'ailleurs mis en place un atelier de santé de proximité composé de deux infirmiers psychiatriques.

Cette augmentation est confirmée par les services travaillant pour l'amélioration de la tranquillité publique : police nationale et municipale.

D'autres services, tel que Proxim'Social, font état de la difficulté à trouver des solutions pour des personnes en rupture de soins.

Les éducateurs de rue de l'ADDSEA font également part de leur inquiétude sur le phénomène croissant de jeunes en souffrance, du fait des ruptures familiales et avec le milieu scolaire.

Enfin, sur le territoire de la Ville de Besançon, on a par exemple, constaté un accroissement des situations ayant conduit à une hospitalisation d'office : 9 en 2002, 12 en 2005.

**→ La situation particulière des jeunes : adolescents et jeunes adultes**

D'après l'enquête de l'INSEE citée plus haut, si les jeunes (15-19 ans) sont rarement isolés, ils sont beaucoup plus sensibles à ce mal-être.

L'expression ultime du mal-être est la tentative de suicide.

Nous étudierons localement ce phénomène.

Le suicide est la deuxième cause de décès chez les personnes de 15 à 24 ans.

C'est dans la tranche d'âge de 15 à 19 ans que l'on retrouve le taux le plus important de personnes ayant déjà eu des pensées suicidaires.

En 2003, les hospitalisations pour tentative de suicide en Franche-Comté se sont élevées à 693 chez les jeunes de moins de 25 ans : 188 garçons et 505 filles.

D'après un indice calculé par l'INPES (Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé), on estime à 1 990 le nombre total de tentatives de suicide en Franche-Comté.

L'écoute par des personnels spécialisés et des lieux d'échanges semblent être les mesures qui permettraient de soulager ce mal-être.

#### **1.4. L'action de la Ville de Besançon dans la lutte contre la précarité identitaire**

##### **→ Développer et soutenir des outils qui prennent en charge la souffrance psychique**

↳ L'atelier de santé de proximité construit en partenariat avec le CHS de Novillars a connu une augmentation de son activité en 2005. Il verra ses moyens amplifiés en 2006.

↳ Des moyens humains supplémentaires ont été mis en place en 2005 pour travailler sur l'articulation entre santé et social, notamment autour de la problématique de la sortie d'hospitalisation. Un travail de réflexion sur la mise en oeuvre d'un atelier santé-ville et sur l'accompagnement vers la mort est également en cours.

↳ Un poste de psychologue a également été créé pour apporter un soutien aux personnes bénéficiaires des services du CCAS en souffrance psychique, en articulation avec les équipes de terrain.

↳ Un soutien actif est apporté aux associations qui oeuvrent dans le domaine de la souffrance psychique.

#### **1.5. L'intégration de tous à la cité**

##### 1.5.1. les étrangers

Le rapport de la Cour des Comptes «L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration» publié en 2004, questionne les modalités d'intégration des étrangers dans la population française.

Par ailleurs, le plan de cohésion sociale, dans son volet «égalité des chances» vise à favoriser la cohésion territoriale dans l'accueil des étrangers en France. Il réforme notamment l'organisation administrative du service public de l'accueil des étrangers en France par la création de l'ANAEM (Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations) qui réunit les moyens de l'ancien OMI (Office des Migrations Internationales) et de l'ancien SSAE (Service Social d'Aide aux Emigrants).

Le plan de cohésion sociale développe également une stratégie de lutte contre les discriminations : Création de la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité), mise en oeuvre des chartes de diversité dans les entreprises. Cette politique s'adresse principalement, non à des populations étrangères, mais aux populations françaises issues de l'immigration.

##### **→ La discrimination, une réalité pour une majorité de personnes**

Un rapport de la DREES de septembre 2005 analyse le vécu des attitudes intolérantes ou discriminatoires à partir de l'enquête «histoire de vie» menée par l'INSEE en 2003.

Ainsi 25 % des immigrés ou personnes issues de l'immigration déclarent avoir vécu un comportement intolérant à connotation raciste.

59 % des personnes issues de l'immigration âgées de 17 à 24 ans déclarent au moins une attitude négative.

Pour 42 % des personnes ces attitudes ont été douloureuses et pour 39 % elles ont eu des conséquences dans leur vie.

Le sentiment de discrimination est plus sensible chez les personnes vivant depuis longtemps en France, chez les diplômés de la 2<sup>ème</sup> génération et chez les couples mixtes.

#### → La question particulière du vieillissement

Il s'agit là d'un enjeu important pour la cohésion sociale d'une ville dont un des objectifs est de favoriser l'intégration sociale de tous.

Des problématiques générales comme celles du vieillissement ou de l'isolement social prennent encore plus d'acuité pour ce qui concerne les populations d'origine étrangère.

Pour ce qui concerne les hommes, la seule identité les liant à la société française était souvent celle du travail. A l'âge de la retraite ces personnes sont à l'écart et possèdent peu de vie sociale.

Pour ce qui concerne les femmes, le lien social se faisait principalement par les enfants et l'école. Après le départ de ceux-ci, la famille est souvent isolée. De plus, les femmes seules (veuves majoritairement) n'ont en général pas travaillé. Elle n'ont pas les moyens de payer un hébergement en structure et sont de moins en moins prises en charge par les jeunes (appartement plus petit, culture qui se perd) (ces éléments ont été pointés au niveau national par la Fondation de France, dans le cadre de son colloque «vieillir dans son quartier, dans son village»).

#### **Les grandes tendances sur Besançon :**

Au recensement de 1999, on comptabilisait 7 947 étrangers à Besançon, soit 6,8 % de la population, un taux équivalent à celui de la Région de Franche-Comté. La population étrangère est inégalement répartie sur le territoire de la commune.

#### → Les nouveaux arrivants

La question des demandeurs d'asile doit, en principe, être traitée au niveau national, dans la mesure où l'État s'est engagé dans la ratification de certaines conventions ou lois (ex. convention de Genève de 1951, sur les réfugiés) l'obligeant à accueillir un certain nombre de réfugiés.

L'État doit donner des moyens localement afin d'honorer ses engagements internationaux. Les intervenants locaux sont dans l'attente des décisions et propositions de l'Etat en la matière : le Gouvernement doit se prononcer sur la question et proposer des procédures permettant de réduire les délais d'attente pour l'obtention du statut de réfugié.

#### **Les grandes tendances à Besançon :**

Fin septembre 2004, la Préfecture du Doubs signalait que 1 180 réfugiés (adultes) titulaires d'une carte de résident étaient présents sur l'ensemble du territoire du département.

Le nombre de demandeurs d'asile était de 284 sur la Ville de Besançon au 28 septembre 2004. Ces chiffres ne prennent pas en compte les personnes déboutées ou sans papiers.

Besançon est cependant le premier lieu d'accueil de ces nouveaux arrivants du département (voir tableau ci-après) et la Ville doit prendre en compte cette problématique.

Répartition par site sur le total du département		Besançon		Haut-Doubs		Montbéliard	
		En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
<b>Total dispositif</b>	<b>634</b>	<b>392</b>	<b>61,8</b>	<b>120</b>	<b>18,9</b>	<b>122</b>	<b>19,2</b>
Total hors Centre Provisoire d'Hébergement destiné aux demandeurs d'asile dont la demande a été acceptée (CPH)	598	356	59,5	120	20,1	122	20,4
Total places d'urgence	408	216	52,9	100	24,5	92	22,5

Pour mémoire :

→ la CAGB représente 34 % des habitants du Doubs

→ Besançon représente 23,6 % des habitants du Doubs.

La prééminence de Besançon dans ce dispositif a été renforcée lors du dernier CROSM en date du 10 mai 2005, malgré une demande des associations qui allait dans le sens d'un rééquilibrage territorial.

Par sa place de capitale régionale, mais aussi par sa situation de centre urbain connu pour ses politiques publiques de solidarité, la Ville de Besançon accueille en urgence des populations parfois très fragilisées.

En effet, les demandeurs d'asile privilégient la domiciliation dans les grands centres urbains. De même, les associations qui accueillent ces populations ont en proximité toutes les portes d'entrée dans les dispositifs : préfectures, hôpitaux, administrations, etc.

Les services du CCAS sont ainsi par exemple, impliqués dans le traitement quotidien de la question des demandeurs d'asile, notamment dans le cadre de l'aide alimentaire et de l'aide à la socialisation au sein des espaces solidaires.

L'accueil des demandeurs d'asile, population souvent en extrême souffrance du fait des conditions de leur exil -situation de guerre, notamment- renvoie à la question de la qualité de cet accueil et des conditions d'intégration que la Ville peut offrir à ces personnes.

Par exemple, le faible nombre de places de CPH (36 sur la région), dispositif favorisant une démarche d'insertion de qualité par un accompagnement de proximité, est un frein à cette intégration. De même, l'accès au logement social de ces populations, sans dispositif intermédiaire et accompagnement pérenne, peut mettre en péril la cohésion sociale de certains quartiers.

#### 1.5.2. L'insertion des jeunes dans la ville

Par la création d'équipements de quartier, par le soutien permanent aux associations développant des actions en faveur des jeunes, par les moyens dévolus à l'espace péri-scolaire, la Ville de Besançon a montré son implication dans les politiques en direction de la jeunesse. Cet effort s'adresse à une catégorie de la population importante et doit devenir plus lisible.

La question du concept de jeunesse est extrêmement variable.

On peut prendre en compte comme limite supérieure, l'âge légal de la majorité fixée à 18 ans. Cependant, considérant que les jeunes ne sont pas totalement indépendants à partir de 18 ans, des prestations sociales ou familiales sont versées au-delà de cette limite.

Les pouvoirs publics, lors de la construction du RMI, ont fixé une limite nouvelle, avec une accessibilité aux droits à partir de l'âge de 25 ans, ce qui conforte l'idée que l'autonomie n'existe qu'à partir de 25 ans.

Ainsi, la jeunesse se caractérise-t-elle également par une absence de droit jusqu'à l'âge de 25 ans. Cette situation est particulièrement préoccupante pour les jeunes qui fréquentent, de plus en plus nombreux, les services d'accueil d'urgence du SAAS et de l'abri de nuit.

On peut aussi utilement considérer que la jeunesse est une trajectoire qui varie selon l'environnement, l'histoire familiale, les caractéristiques de l'individu concerné.

On ne doit plus alors parler de la jeunesse à Besançon mais des jeunesses et de leurs besoins très différenciés selon le parcours et la trajectoire empruntés.

### → La population jeune dans le recensement de 1999

Le recensement de la population de 1999 estimait la population de moins de 18 ans à **19 %** de la population bisontine, soit 22 599 habitants.

Pour ce qui concerne la population majeure, ces données doivent être relativisées par la dimension étudiante de la ville. On notera en effet que les tranches d'âge entre 18 et 24 ans sont beaucoup plus nombreuses que les autres.

En 1999, 20 790 personnes de 15 ans et plus, étaient des inactifs «élèves ou étudiants», dont 13 000 de 20 ans et plus. 1 847 personnes recensées habitaient dans un foyer d'étudiants.

### → Dans quelle famille vivent ces jeunes ?

En 2004, la CAF de Besançon comptait 29 169 allocataires, sur le territoire de la ville, pour une population couverte de 57 781 personnes (49,1 % de la population totale).

Les jeunes de moins de 18 ans représentent 33 % de la population couverte.

Les enfants et jeunes issus de familles monoparentales représentent 31 % de la population de moins de 18 ans. Parmi les familles monoparentales 21,6 % ont un parent au chômage et 23,8 % un parent inactif.

### → Les jeunes en situation de grande exclusion

Le SAAS pointe depuis plusieurs années déjà un rajeunissement de la population fréquentant ses services.

Ainsi en 2004, comme en 2003, sur 1 513 usagers différents, 27 % avaient 25 ans et moins.

Ces populations, souvent isolées, en rupture familiale n'ont pas de droits ouverts dans le cadre du RMI. Elles sont ainsi dans la précarité la plus absolue, sans solution pérenne d'insertion. On peut noter également que l'absence de droit complique l'exercice des devoirs.

En 2003, sur 533 usagers de l'abri de nuit des Glacis, 22 % avaient moins de 25 ans. La situation s'est aggravée en 2004 puisque c'est désormais 29 % des usagers qui ont moins de 25 ans. Cette situation est confirmée par les premières analyses tirées du dispositif d'urgence hivernal.

Au niveau national, on pointe la même situation du rajeunissement des publics en errance.

Enfin, il est à noter que sur les 409 personnes de moins de 25 ans, passées au SAAS en 2004, 39 % étaient des femmes, alors qu'elles représentent seulement 27 % de la totalité des publics. Ainsi la part de femmes jeunes est-elle plus importante que la part totale des femmes dans ces dispositifs d'urgence sociale.

### → La question particulière de l'emploi des jeunes adultes

Au niveau national, le taux de chômage évolue sur le moyen terme autour de 10 %. Le taux de chômage des jeunes de 25 ans et moins atteint, quant à lui, 20 % de la population active.

Enfin, le taux de chômage des jeunes habitant en ZUS atteint 40 % de la population active.

#### **Les grandes tendances à Besançon :**

En octobre 2005, la DRTEFP mentionnait que 21 % des chômeurs, sur le bassin d'emploi de Besançon avaient moins de 25 ans.

Ces données sont cohérentes avec les données nationales.

L'insertion dans l'emploi, qui reste le vecteur identitaire majoritaire est une priorité, puisqu'il permet l'autonomisation dans la vie sociale : logement, vie familiale, etc.

De nombreux dispositifs co-existent sur le territoire.

Dans le cadre d'une mobilisation pour l'emploi des jeunes, une cohérence d'intervention est à rechercher et à amplifier entre les acteurs de l'insertion professionnelle : Mission Locale Espace Jeunes, PLIE, service public de l'emploi et les dispositifs territorialisés : ZFU, Réseaux emplois formation financés dans le cadre du contrat de ville.

### **1.6. La cohésion territoriale : les quartiers**

Dans une enquête sur le séparatisme social basé sur les résultats des enquêtes emploi de l'INSEE, Éric Maurin (Le ghetto français, Éric Maurin, 2004) rend lisible les causes et les effets de la ségrégation urbaine. Il montre notamment qu'au-delà des limites des quartiers dits sensibles, la ghettoïsation par le haut (comportements d'évitement, voisinages liés à la catégorie socio-professionnelle, etc.) est aussi importante que la ghettoïsation par le bas.

La culture de «l'entre-soi» et la pérennité des frontières de voisinages sont des phénomènes massifs qui aboutissent à un «verrouillage général, durable et silencieux des espaces et destins sociaux».

La question du vouloir vivre ensemble, à travers ces frontières de quartier, est ainsi au coeur de la construction d'une cohésion territoriale qui s'appuie prioritairement sur les opérations d'urbanisme.

Les quartiers de Besançon, comme nous l'avons vu plus haut sont des quartiers extrêmement différents tant en population : quelle commune mesure entre Planoise qui possède presque 20 000 habitants et les Tilleroyes, quartier d'habitation récent, avec ses 1 350 habitants ?

Les habitats sont également divers, ainsi que les profils des populations.

A ces différences structurelles s'ajoutent les différenciations liées aux dispositifs de la politique de la ville : Zones Urbaines Sensibles, Zone Franche Urbaine, Zone de Re-dynamisation Urbaine.

La population bisontine vivant dans un quartier classé «politique de la ville» est particulièrement importante.

En effet, au niveau national, l'observatoire des Zones Urbaines Sensibles estime à 8 % la population vivant en ZUS. A Besançon, c'est 23 % de la population qui vit en ZUS. De plus, la Région Franche-Comté possède 91 610 habitants vivant en ZUS et Besançon représente 29 % de la population régionale vivant en ZUS.

#### → **Le Centre-Ville**

Le 6<sup>ème</sup> quartier de la ville en population.

Il est remarquable par son taux de personnes isolées et monoparentales très supérieur à la moyenne bisontine.

Le revenu médian est nettement supérieur à celui de la ville.

Le secteur de la Citadelle est très contrasté avec un revenu médian important et un taux de personnes vivant sous le seuil de bas revenu supérieur à celui de la ville.

#### → **Velotte**

Velotte est un des plus petits quartiers de Besançon en population. La part des jeunes dans la population est supérieure à celle de la ville.

Il possède un revenu médian supérieur à celui de la ville.

Il vit une évolution favorable en terme de pauvreté puisque le taux de population au RMI a baissé de moitié en 3 ans, contrairement au reste du territoire.

#### → **Butte-Grette**

Le quartier Butte-Grette est très contrasté. Il s'agit du 7<sup>ème</sup> quartier de la ville en population.

C'est un quartier où la part des personnes âgées de 75 ans et +, est plus élevée que sur la ville.

Il y a peu d'isolés ou de familles monoparentales.

Par ailleurs, au sein d'un quartier à haut revenu médian et au taux de ménages au dessous du seuil de bas revenus assez faible, on observe une poche de pauvreté, le secteur de la Grette (les 408). 16 % des habitants de ce secteur de la Grette sont de nationalité étrangère. La situation au regard du RMI s'est également dégradée entre 2001 et 2004.

Le secteur Grette du quartier a été classé Zone Urbaine Sensible pour une partie de son territoire : site Brulard, dans le cadre des quartiers cibles des dispositifs de la politique de la ville.

**→ Battant**

Le quartier Battant a une forte identité liée à son histoire. Une étude réalisée en 2005 dans le cadre du projet de pôle d'animation des Bains-Douches rend lisible sa spécificité.

Quartier populaire et quartier étudiant, c'est l'un des plus petits quartiers en population.

Il est très majoritairement peuplé de ménages isolés ou monoparents.

Bien que n'étant pas classé en zone urbaine sensible, ni éligible au titre des autres dispositifs de la politique de la ville, il est l'un des plus pauvres de la ville.

Il possède un revenu médian très inférieur à la moyenne bisontine.

Le taux de ménages vivant sous le seuil de bas revenu est très supérieur à celui de la ville. La part du RMI dans la population est à examiner avec prudence en raison de la domiciliation des personnes sans domicile fixe dans les locaux du SAAS, rue Champrond.

Dans le cadre de la construction du projet «pôle d'animation des bains douches», le CCAS a réalisé une monographie du quartier de Battant. Les points suivants ont été explicités :

✓ Des points communs avec le centre ville : 50 % de jeunes, 60 % des ménages composé d'une personne, des logements petits et anciens

✓ Une identité particulière : une plus grande mixité culturelle, plus de logements sociaux (19 % habitent dans des logements sociaux), plus de précarité et de pauvreté (5 % bénéficiaires du RMI, 10 % sous le seuil des bas revenus, etc.).

Au-delà des indicateurs chiffrés, on peut déterminer les points forts suivants :

✓ Une forte identité ressentie et exprimée par tous les acteurs : un attachement des habitants au quartier malgré le sentiment que l'image du quartier pour l'extérieur n'est pas positive,

✓ Un quartier en évolution, particulièrement par son bâti qui est à la fois ressenti comme une amélioration de l'image, mais qui inquiète en terme de perte de l'identité populaire et «rebelle»

✓ Une forte présence associative de quartier, tant quantitative que qualitative, avec une forte implication des habitants.

**→ Chaprais-Cras**

Le quartier des Chaprais est le 2<sup>ème</sup> de la ville en population.

C'est aussi le quartier le plus important pour ce qui concerne le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus.

Les indicateurs de pauvreté sont tous inférieurs à la moyenne bisontine.

Le secteur de la Mouillère est celui qui possède un des plus haut revenu médian de la ville.

**→ Bregille**

Le quartier de Bregille est un des plus petits de Besançon en terme de population.

C'est aussi le quartier où le revenu médian est le plus élevé.

Les indicateurs de pauvreté sont tous inférieurs à la moyenne bisontine.

La part des jeunes dans la population est supérieure à la moyenne de la ville.

**→ Saint-Ferjeux - Rosemont**

Le quartier est très contrasté.

Si le revenu médian est équilibré sur les 3 secteurs du quartier, le taux de personnes sous le seuil de bas revenu est particulièrement important sur Rosemont.

La part des personnes de nationalité étrangère est supérieure à la moyenne de la ville.

La part de la population âgée de 75 ans et plus est supérieure à la moyenne de la ville.

L'évolution du RMI est positive sur le secteur de Rosemont, du fait de la déconstruction partielle de la cité Pesty. La situation s'est par contre dégradée sur le secteur de St-Ferjeux (cité de l'Amitié)

Le quartier, s'il n'est pas classé en ZUS, a fait l'objet d'une contractualisation entre le Préfet et le Maire de Besançon, et peut, à ce titre bénéficier des dispositifs du contrat de ville.

**→ Montrapon - Montboucons**

Le quartier de Montrapon-Montboucons est le 4<sup>ème</sup> de la ville, pour ce qui concerne la population.

Il a la spécificité d'accueillir le secteur de la cité universitaire de la Bouloie, secteur qui possède le plus fort taux de personnes isolées de la ville.

Le secteur de Fontaine-Ecu possède un taux de personnes vivant en dessous du seuil de bas revenus supérieur à la moyenne de la ville.

Le quartier, s'il n'est pas classé en ZUS, a fait l'objet d'une contractualisation entre le Préfet et le Maire de Besançon, et peut, à ce titre bénéficier des dispositifs du contrat de ville.

**→ Saint-Claude - Torcols**

Le quartier est le 3<sup>ème</sup> de la ville en population.

Les indicateurs de pauvreté sont tous inférieurs à la moyenne de la ville.

Le secteur de Montjoux possède un des plus forts revenu médian de la ville.

Au coeur du quartier, la contractualisation entre le Préfet et le Maire de Besançon a permis à un îlot, la cité Viotte, de bénéficier des dispositifs du contrat de ville.

**→ Palente-Orchamps - Saragosse**

Le quartier Palente Orchamps Saragosse est un des quartiers les plus contrasté de la Ville en terme de ressources des habitants.

Le secteur Chopin possède un des taux de personnes vivant sous le seuil de bas revenu le plus élevé de la ville, tandis que le secteur Saragosse est celui qui possède le revenu médian le plus élevé de la ville.

Le secteur Palente / Orchamps du quartier a été classé Zone Urbaine Sensible pour une partie de son territoire, dans le cadre des dispositifs de la politique de la ville.

**→ Vaïtes - Clairs-Soleils**

Le quartier des Vaïtes Clairs-Soleils est un quartier contrasté.

Au sein du quartier, le secteur des Clairs-Soleils est significatif par ses indicateurs de pauvreté et la part des isolés et monoparents dans la population. Le revenu médian reste néanmoins supérieur au revenu médian de la ville.

Le quartier accueille une part de population de moins de 20 ans supérieure à celle de la ville.

La part des personnes de nationalité étrangère est également plus forte que celle de la ville.

La situation au regard du RMI s'est améliorée entre 2001 et 2004, contrairement à la situation globale de la ville.

Ce secteur est classé Zone Urbaine Sensible pour une partie de son territoire, dans le cadre des quartiers cibles des dispositifs du contrat de ville.

De plus, Clairs-Soleils a été classé Zone de Revitalisation Urbaine en 1996 et fait l'objet d'un plan de rénovation urbaine.

**→ Planoise Châteaufarine**

C'est le premier quartier de la ville en terme de population : peuplé de 19 531 habitants, il accueille 16,6 % des Bisontins.

C'est également le quartier des «4 tiers» : il concentre 1/3 des jeunes de la ville, 1/3 des familles monoparentales, 1/3 des minima sociaux et 1/3 des personnes de nationalité étrangère.

C'est aussi le quartier de la ville où les indicateurs de précarité sont au rouge : seuil de bas revenus, part RMI, part isolés et monoparents sont tous nettement au dessus de la moyenne de la ville.

Le revenu médian du quartier, bien que supérieur à celui de Battant, intègre des situations contrastées. Piémont et Diderot sont les secteurs de la ville qui possèdent le revenu médian le plus faible.

On peut constater la dégradation de la situation au regard du RMI, principalement sur les secteurs Ile de France, Diderot et Piémont, mais aussi aux Epoisses et à Cassin. C'est ainsi tout le quartier qui se paupérise.

Le quartier de Planoise est classé Zone Urbaine Sensible pour une la totalité de son territoire, dans le cadre des quartiers cibles des dispositifs du contrat de ville. C'est le seul quartier de la ville inclus entièrement dans un périmètre prioritaire.

Le quartier fait aussi l'objet d'un classement en ZEP (Zone d'Éducation Prioritaire) pour une partie de son périmètre.

Planoise a été classé Zone Franche Urbaine en 2003 pour une ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Le quartier est enfin inscrit dans le cadre d'un programme de rénovation urbaine.

**→ Tilleroyes**

Le quartier des Tilleroyes est un quartier d'habitat récent. C'est aussi le plus petit quartier de la ville en terme de population.

Il possède le revenu médian le plus important de la ville.

Malgré une dégradation au niveau du RMI, les indicateurs de précarité sont tous inférieurs à la moyenne de la ville.

C'est le quartier de la ville, après Planoise, qui possède la part de jeunes de moins de 20 ans la plus importante.

### **1.7. Les actions de la ville de Besançon pour l'intégration de tous à la ville**

La Ville de Besançon met en oeuvre un programme d'actions qui vise à développer le vouloir vivre ensemble dans la ville.

Dans ce cadre, elle s'applique à organiser le décloisonnement des services pour une prise en compte globale de l'habitant et de ses besoins.

L'articulation entre les services en charge de la vie des quartiers, de la vie associative, de la citoyenneté et le CCAS s'est construite au cours de l'année 2005, dans l'objectif de construire ensemble le développement social local.

En 2005, on peut citer, entre autres, la réalisation des actions suivantes structurées autour de deux axes de travail :

#### **→ Favoriser la démocratie et le développement du droit de parole de l'usager, du public, des populations**

- ↳ Animation du Conseil des Sages
- ↳ 4<sup>èmes</sup> Rendez-vous de l'Age
- ↳ Suivi de la charte Ville/Handicap/Associations pour assurer la participation des associations représentant les usagers
- ↳ Soutien au réseau associatif : l'ORPAB, La Buanderie, La Boutique Accueil de Jour, Franche-Comté A, La Page Argentée, etc.
- ↳ Valorisation des recueils de récits de vie et de mémoires «*recettes d'hier et d'ailleurs*», «*D'une rive à l'autre*»
- ↳ Mise en œuvre de groupes de paroles des bénéficiaires du RMI (partenariat avec le Fidemm, le Conseil Général)
- ↳ Mise en place des Conseils de Vie Sociale dans les logements-foyers et travail au règlement intérieur des logements foyers dans ces instances.

#### **→ Conduire des actions de développement social local**

- ↳ A partir des instants mobilisateurs «Journée de lutte contre la misère», «Journée des Quartiers», «Immeubles en fête», «Alter Egaux», etc., mise en place et développement d'un atelier créatif inter-quartier (Cré Atelier)
- ↳ Réalisation de séjours de vacances intergénérationnels et de mixité sociale avec les habitants des quartiers
- ↳ Développement d'actions collectives d'accès à la culture (visites, expositions, ...)

- ↳ Action au logements-foyer Les Hortensias avec Générations Unies (voyage en Italie, accueil des Italiens) et participation des jeunes aux manifestations internes à l'établissement
- ↳ Travail en partenariat au logements-foyer Henri Huot avec le Lycée Saint-Jean pour la participation commune à des ateliers et voyage à Paris en lien avec l'Association «Humanis» de Fontaine Ecu
- ↳ Travail avec les jeunes autour du film «Un autre regard» pour poursuivre la sensibilisation dans les écoles et collèges.
- ↳ Partenariat entre le Lycée Condé et le logements-foyer Marulaz (calendrier, voyage).

## 2. Quel diagnostic pour quelle action publique ?

On a pu noter, dans cette analyse, une aggravation sensible des situations de pauvreté et de précarité sur la ville.

L'aggravation de la situation ne veut pas dire que Besançon est une ville pauvre, mais que Besançon est une ville où il y a des risques de désaffiliation des personnes et donc des risques de rupture de la cohésion sociale.

Comme nous l'avons vu, cette situation n'est pas spécifique au territoire bisontin mais s'inscrit dans une dégradation de la cohésion sociale qu'on peut percevoir au niveau national.

La ville est cependant le niveau de proximité reconnu par les habitants comme fondement de la vie sociale. La Ville de Besançon s'est particulièrement investie dans les supports de réponses aux besoins des habitants.

De même, on observe un isolement croissant des personnes fragilisées (personnes âgées, personnes handicapées, personnes en rupture, etc.).

Le phénomène urbain de l'isolement marque également notre cité. Bien que vivre seul ne veuille pas nécessairement dire vivre isolé, une politique publique responsable doit s'assurer de l'existence de réseaux sociaux et veiller s'ils n'existent pas ou plus, à ce que d'autres solidarités puissent se mettre en œuvre pour lutter contre l'isolement social.

Cette massification et cette diversification des phénomènes de précarisation économique, relationnelle, identitaire, appelle une réponse décloisonnée et transversale des politiques publiques sur le territoire.

A ces questions majeures, de nouvelles réponses par des actions plus préventives et axées sur le lien social doivent être développées. Le développement social local peut être l'outil de cette nécessaire reconstruction du lien social.

Il s'agit en effet de contribuer à la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques au service de l'habitant pour favoriser le développement du lien social : c'est pour cela que nous devons construire ensemble, autour du pivot de la proximité qu'est le Maire, un véritable projet social local.

Au-delà des politiques sociales exposées plus haut, outils indispensables pour accompagner et traiter les situations difficiles de nos concitoyens fragilisés, le développement social local est un axe fort de la politique bisontine.

Il permet de **mobiliser l'ensemble des politiques publiques** : action sociale, politiques éducatives, sportives culturelles, transports, urbanisme, logement, politique de la ville...

Pour le **développement du lien social** : en regardant les potentialités et en encourageant les initiatives des habitants ...

En agissant sur le **territoire** et non en segmentant les «publics».

Ce travail de reconstruction de lien social, doit-il ainsi se construire, au quotidien, dans la proximité des quartiers, dans le décroisement des publics et des organisations, pour favoriser le mieux vivre ensemble.

Tous les services de la Ville et du CCAS, tous les agents publics du territoire sont ainsi confrontés à cet enjeu, qui nous permettra de maintenir la qualité de la vie à Besançon.

**Au vu de l'analyse de notre territoire, des priorités peuvent être tracées :**

↳ Poursuivre la construction du lien, des passerelles, entre social et santé : prise en charge de la souffrance psychique, accompagnement concerté, entre professionnels du social et du secteur médical, des personnes en perte d'autonomie, l'accompagnement des personnes isolés sortant d'hospitalisation.

↳ Consolider et donner la priorité, en terme de moyens, aux actions de développement social dans les quartiers, menées par les équipes du CCAS et de la Ville en lien étroit avec les associations, avec, comme support les structures de quartier. Ce travail, qui sera poursuivi et amplifié en 2006, est le moteur de la mixité sociale et générationnelle, de la lutte contre l'isolement et du mieux vivre des habitants.

↳ Organiser la mobilisation des habitants autour de la volonté de vivre ensemble. Un des défis auquel nous devons faire face est d'associer plus et mieux le bénévolat dans la conduite de l'action publique. L'associer certes, mais dans une relation de respect, sans l'instrumentaliser ni le laisser à lui-même.

↳ Développer des actions décroisées auprès des jeunes et de leur famille par une coordination renforcée. Ces actions devront venir notamment en appui au projet de réussite éducative piloté par la direction de l'éducation, afin que l'insertion et l'intégration des jeunes Bisontins soient facilitées. Une mobilisation pour l'intégration des jeunes adultes dans l'emploi doit également être organisée. Une coordination de ces projets destinés à soutenir l'intégration des différentes jeunesse dans la ville devra rendre lisible la politique de la ville de Besançon pour ses jeunesse.

↳ Favoriser une réflexion globale et décroisée sur l'accueil des étrangers nouveaux arrivants pour une meilleure intégration à la ville, en prenant en compte notamment la problématique du logement et de la lutte contre les discriminations.

Ces priorités pourront être menées à bien par une réorientation des moyens, grâce à l'adaptation permanente des services municipaux aux nouveaux enjeux du territoire, dans le souci de la meilleure allocation de la ressource disponible.

Le décroisement et la transversalité accrue des services du pôle Vie Sociale et Citoyenneté, et au delà des autres services de la Ville, seront les outils principaux de cette mobilisation au service des Bisontins.

## Fiche 1 - L'évolution législative et réglementaire de l'environnement

En 2004, des évolutions importantes se sont produites tant en ce qui concerne la loi et la réglementation régissant la politique sociale, que pour ce qui concerne l'environnement politique local : acte II de la décentralisation, décentralisation du RMI, etc.

En 2005, cette évolution s'est poursuivie, par le vote de la loi sur l'égalité des chances et la loi de cohésion sociale notamment.

### → La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Les transferts de compétences organisés dans le cadre de la loi du 13 août concernent pour une large part les politiques sociales.

En matière d'action sociale, le Département est désormais le chef de file des politiques sociales. Il l'était déjà, avec la loi de décembre 2003 sur le RMI qui mettait fin à la logique de co-pilotage État/Département.

Ces nouvelles modalités s'appliquent ainsi au Plan Départemental d'Accès au Logement des Personnes Défavorisées, désormais du seul pilotage du Département.

Ainsi, dans le Département du Doubs, l'Aide à la Médiation Locative initiée par l'État dans le cadre de la loi de lutte contre les exclusions de 1993 pour soutenir les opérateurs d'insertion par le logement mettant en œuvre le bail glissant, devient la Gestion Locative Adaptée, gérée par le Département pour le même objectif.

L'étendue et la diversité des politiques sociales impliquent cependant **leur mise en œuvre dans la proximité**, pour développer leur efficacité et être vecteur de cohésion sociale. D'où l'importance de la définition et de la conduite au niveau local d'une politique publique de proximité qui agence et combine dans la contractualisation avec le Département l'opérationnalité de ses nouvelles compétences.

La Ville, échelon pertinent de la proximité, retrouve ainsi une opportunité d'organiser et de mettre en œuvre sa volonté d'agir face aux défis sociaux spécifiques du territoire, en articulation avec le chef de file qu'est le département.

À Besançon, les premières expériences d'une organisation de la proximité entre ville et département ont été conduites en 2004 et 2005 :

⇒ La contractualisation de l'accompagnement du RMI, dans des conditions permettant une amélioration du service aux habitants et une reconnaissance de la qualité du travail mené par les équipes du CCAS.

⇒ Le Département, devenu le responsable de la tarification des services sociaux et notamment des services agréés dans le cadre de l'APA, a pris en compte la réalité du coût des services d'aide à domicile, que ceux-ci soient associatifs ou publics. Cette prise en compte qui a participé au redressement du service d'aide à domicile du CCAS de Besançon, s'est poursuivie en 2005.

⇒ Par ailleurs, dans le cadre du différend entre la CRAM et les opérateurs du soutien à domicile du Doubs, le Département a supporté le différentiel entre coût du service et tarification CRAM en 2004, pour éviter le déconventionnement de ces opérateurs qui aurait été préjudiciable à de nombreuses personnes âgées.

**→ La loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005**

Le plan de cohésion sociale d'une durée de 5 ans a été présenté en juillet 2004 : il se composait de trois piliers majeurs : l'emploi, le logement et l'égalité des chances. La loi votée le 18 janvier reprend les thématiques principales de ce plan.

La mise en œuvre de la loi a commencé à se construire au cours de l'année 2005. Les collectivités territoriales sont fortement mobilisées dans le cadre de ce plan.

Des dispositifs comme les maisons de l'emploi offrent des opportunités pour fédérer et optimiser les opérateurs de l'emploi dans une stratégie de bassin.

Des procédures telles que le rétablissement personnel viennent actualiser le traitement du surendettement et impacter le délitement du lien social.

Enfin, des dispositifs tels que la réussite éducative conduisent à un décroisement accru des services autour de la question de l'égalité des chances offerte aux jeunes de la ville.

**Des impacts à venir du plan Borloo sur la ville : les grandes enseignes**

Dans la poursuite de l'application du volet développement des services à la personne de la loi de cohésion sociale, la loi du 26 juillet 2005 a créé l'Agence Nationale des services à la personne. Ces services représentent, en effet, un important gisement d'emplois que le Gouvernement souhaite mettre en valeur par :

- ⇒ La solvabilisation de ces services pour les rendre accessibles au plus grand nombre
- ⇒ L'accroissement et la structuration de l'offre
- ⇒ Le développement de la qualité et la professionnalisation des intervenants

A cet effet, de «Grandes Enseignes», sous le contrôle et avec le soutien de l'Agence Nationale des Services à la Personne, ont pour mission de structurer l'offre de service locale en partant du niveau national.

Dans l'esprit de cette loi, le champ des services à la personne couvre un large éventail de services allant des travaux ménagers et de l'assistance informatique et administrative à domicile au soutien scolaire et à l'assistance aux personnes âgées et handicapées en passant par les services de soin à domicile.

Un nombre important de partenaires, à tous les niveaux, se sont déjà mobilisés pour la construction de ces Grandes Enseignes dont 18 ont vu le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le secteur privé et associatif, notamment, se mobilise autour de la mise en œuvre de partenariats locaux et de l'obtention des autorisations ou agréments nécessaires pour intégrer les Grandes Enseignes.

Or, un important panel de services à la personne est aujourd'hui couvert par le service public dont le développement et l'existence même dépendra de sa capacité à s'organiser et à développer des partenariats afin de proposer l'offre de service la plus large possible au sein de l'une de ces Grandes Enseignes.

**→ La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances qui remplace la loi de 1975 sur le handicap**

En lien avec la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, elle instaure notamment la notion de droit à compensation des conséquences du handicap et le principe d'accessibilité généralisé.

Elle met en œuvre également une nouvelle organisation des services publics pour un meilleur accès aux droits des personnes handicapées.

Le Département devient le responsable des politiques en faveur des personnes handicapées.

A noter que les décrets d'application de cette loi sont parus au journal officiel du 20 décembre 2005, pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Il est en conséquence trop tôt pour vérifier l'impact que cette loi pourra avoir sur les politiques publiques locales.

Ce pilotage impacte directement le fonctionnement de services municipaux puisque le Site pour la Vie Autonome délégué au CCAS par l'Etat, a été repris en gestion directe par le Département en janvier 2006, dans le cadre de son projet de construction d'une maison du handicap, guichet unique pour les personnes handicapées, leur famille et leurs représentants.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, le service, composé de 3 agents, a ainsi été transféré au département.

## Fiche 2 - Rappel des données générales sur la population

Les dernières données de population proviennent du recensement général de population de 1999. Si les données générales peuvent encore être utilisées (répartition hommes/femmes, nombre d'habitants des différents niveaux administratifs, composition des ménages, etc.) d'autres éléments liés à la conjoncture économique par exemple, ne sont plus d'actualité (population active, au chômage, formation, etc.).

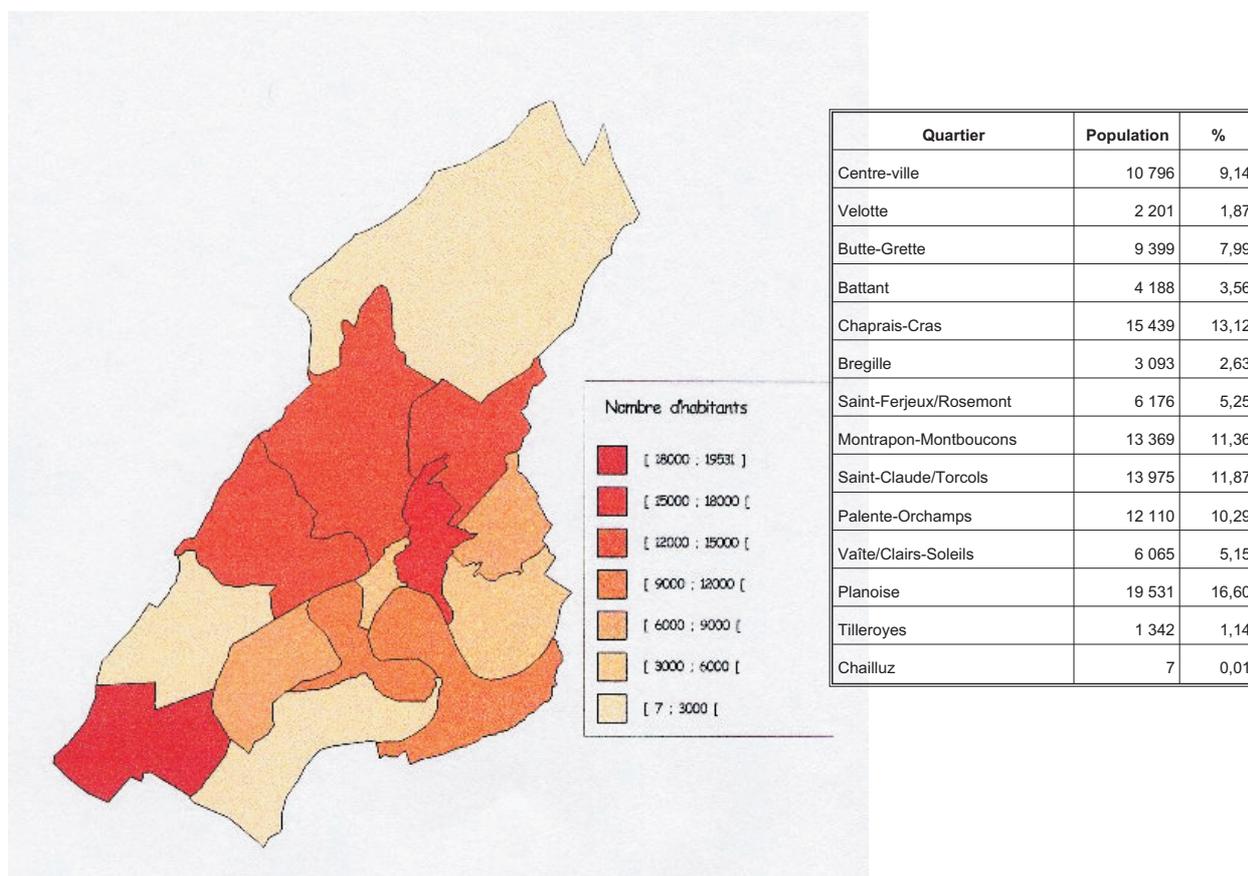
Il a donc fallu trouver d'autres indices et indicateurs. Notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'Etat et d'organismes publics divers. Malheureusement le territoire communal n'est pas toujours pris en compte dans les indices disponibles et encore moins le territoire infra-communal ou quartier. Cette recherche a donc été enrichie d'éléments relatifs aux usagers de la Ville et du CCAS afin de disposer de chiffres actualisés.

La parole et l'analyse des professionnels de terrain, notamment ceux dont une des missions est l'observation sociale ont également été prises en compte.

### → La population bisontine

117 691 habitants (population hors double compte)

- ✓ **69,1 %** des habitants de la CAGB
- ✓ **23,6 %** des habitants du Doubs (499 162 habitants)
- ✓ **10,6 %** des habitants de Franche-Comté (1 117 560 habitants).

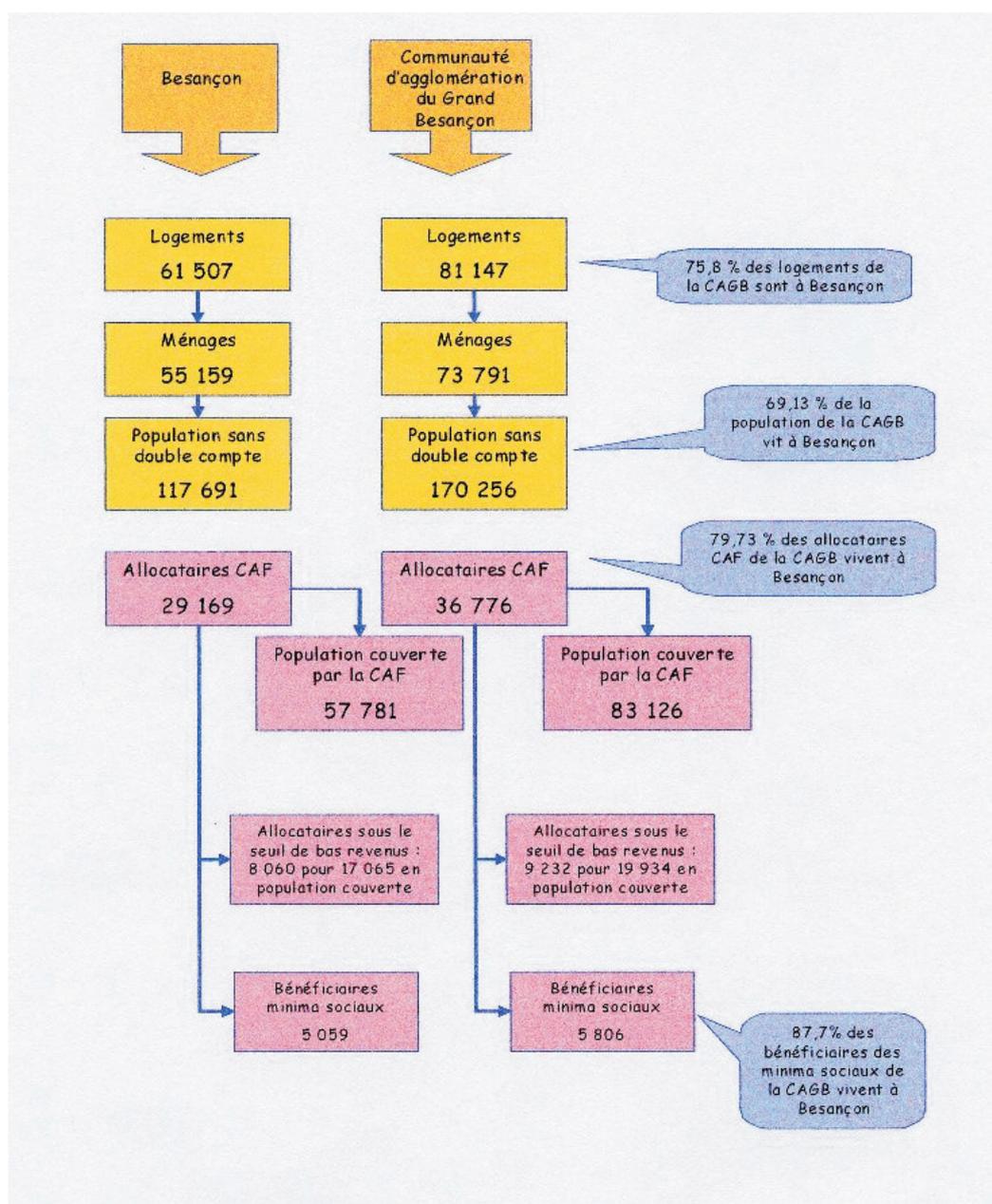


### → Besançon et sa Communauté d'Agglomération

Les besoins sociaux d'un territoire peuvent-ils être lus à l'intérieur des frontières de la ville ? Le bassin de vie ou la communauté d'agglomération, si l'on parle en terme de découpage administratif, semble plus pertinent.

On trouvera, en conséquence, dans cette analyse, mention des données relatives à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, lorsque celles-ci sont disponibles, pertinentes ou spécifiques.

### → Quelques données de cadrage sur la ville et la CAGB



## Fiche 3 - L'imposition sur le revenu

## → Les foyers non imposés

	Nombre foyers fiscaux	Nombre foyers imposables	Nombre foyers non imposables	Taux de non imposition
2001	63 107	33 153	29 954	47,47 %
2002	63 522	33 081	30 441	47,92 %
2003	64 447	33 294	31 153	48,34 %
2004	65 388	33 247	21 141	49,15 %

Source : Minefi 2004

## → La structure de l'imposition en 2004

Tranche de revenus	Nombre foyers fiscaux	Répartition	Revenu fiscal moyen
Total	63 588	100,0 %	14 791,82
0 à 7 500	21 287	32,6 %	3 714,96
7 501 à 9 000	5 280	8,1 %	8 229,67
9 001 à 10 500	5 608	8,6 %	9 766,95
10 501 à 12 000	5 071	7,8 %	11 219,44
12 001 à 13 500	4 136	6,3 %	12 725,39
13 501 à 15 000	3 287	5,0 %	14 210,30
15 001 à 19 000	6 120	9,4 %	16 924,06
19 001 à 23 000	4 431	6,8 %	20 834,19
23 001 à 31 000	4 655	7,1 %	26 526,45
31 001 à 39 000	2 236	3,4 %	34 528,06
39 001 à 78 000	2 615	4,0 %	50 966,13
+ de 78 000	662	1,0 %	156 817,22

Source : Minefi 2004

## → Évolution de 2001 à 2004

Tranche de revenus	Revenu fiscal moyen 2001	Revenu fiscal moyen 2002	Revenu fiscal moyen 2003	Revenu fiscal 2004
Total	13 841	14 207	14 450	14 792
- de 9 000	3 890	4 660	4 635	4 612
9 001 à 12 000	9 140	10 390	10 437	10 457
12 001 à 19 000	12 677	15 041	15 001	14 983
19 001 à 31 000	18 553	23 688	23 762	23 750
31 001 à 78 000	28 666	43 182	43 450	43 389
+ de 78 000	69 843	153 376	147 330	156 817

## Fiche 4 - Le seuil de bas revenus

Seuil de bas revenus		2002	2003	2004	Évolution 2002-2003		Évolution 2003-2004	
					En nombre	En %	En nombre	En %
Besançon	Nombre allocataires	7 288	7 546	8 060	258	3,5	514	6,8
	Population couverte	15 971	16 395	17 065	424	2,7	670	4,1
CAGB hors Besançon	Nombre allocataires	945	1 042	1 172	97	10,26	130	12,48
	Population couverte	2 181	2 502	2 869	321	14,72	367	14,67
CAGB	Nombre allocataires	8 233	8 588	9 232	355	4,3	644	7,5
	Population couverte	18 152	18 897	19 934	745	4,1	1 037	5,5

## Fiche 5 - Les minima sociaux

Minima sociaux sur la Ville de Besançon		2001	2002	2003	2004	Évolution sur 4 ans
Total	Allocataires	4 456	4 577	4 741	5 059	13,5 %
	Population couverte	ND		9 016	9 585	
dont RMI	Allocataires	2 602	2 521	2 672	2 947	13,3 %
	Population couverte	5 056	5 222	5 349	5 841	15,5 %
dont API	Allocataires	464	523	511	510	9,9 %
	Population couverte	ND		1 394	1 387	
dont AAH	Allocataires	1 390	1 533	1 558	1 620	16,5 %
	Population couverte	1 782	ND	2 273	2 357	32,3 %

**RAPPEL :**

RMI : allocation différentielle entre ressources mensuelles, y compris autres prestations ou revenus du travail et montant maximum du RMI, ouverte aux personnes âgées de 25 ans et plus.

Au 31/12/2005, le montant maximum mensuel du RMI était de :

- ✓ 425,40 € pour une personne seule isolée,
- ✓ 638,10 € pour un couple sans enfant
- ✓ 893,34 € pour un couple avec 2 enfants.

**RAPPEL :**

AAH : allocation variable calculée en fonction d'un barème de ressources lié à la situation familiale, ouverte aux personnes handicapées possédant :

- ✓ un taux d'incapacité de 80 % et plus
- ✓ un taux d'incapacité entre 50 % et 80 % et étant en incapacité de travailler.

Au 31/12/2005, le montant maximum mensuel de l'AAH était de 599,49 €.

**RAPPEL :**

API : allocation différentielle entre les ressources, y compris autres prestations, pensions et revenus du travail et un montant maximum, ouverte aux personnes seules assumant la garde d'un enfant de moins de 3 ans. Elle est également ouverte aux femmes seules enceintes :

Au 31/12/2005, le montant maximum mensuel de l'API était de :

- ✓ 542,06 € pour une personne seule
- ✓ 722,75 € pour une personne seule avec un enfant.

## → Le RMI : évolution entre 2001 et 2004

RMI		2001	2002	2003	2004	Évolution 2002-2003		Évolution 2003-2004	
						En nombre	En %	En nombre	En %
Besançon	Allocataire	2 602	2 521	2 672	2 947	151	6,0	275	10,3
	Population couverte	5 056	5 222	5 349	5 841	127	2,4	492	9,2
CAGB hors Besançon	Allocataire	ND	187	279	331	92	49,2	52	18,6
	Population couverte	ND	327	581	728	254	77,6	147	25,3
CAGB	Allocataire	ND	2 708	2 951	3 278	243	9,0	327	11,1
	Population couverte	ND	5 549	5 930	6 569	381	6,9	639	10,8
Département		5 358	5 602	6 146	7 000	544	9,7	854	13,9
Région		10 646	11 687	12 460	14 249	773	6,6	1 789	14,1
France		938 459		1 180 000					0,0

Source : CAF de Besançon

## → Les bénéficiaires de l'AAH sur Besançon

Situation familiale	Besançon		CAGB hors Besançon		CAGB	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Isolés	1 178	73 %	247	73 %	1 425	73 %
Monoparents	101	6 %	7	2 %	108	5 %
Couples sans enfant	207	13 %	44	13 %	251	13 %
Couples avec enfants	134	8 %	41	12 %	175	9 %
<b>Total</b>	<b>1 620</b>		<b>339</b>	<b>100 %</b>	<b>1 959</b>	

Source : CAF de Besançon 2004

## → L'âge des bénéficiaires de l'AAH

Tranche d'âge	2002		2003		2004	
	Besançon	CAGB hors Besançon	Besançon	CAGB hors Besançon	Besançon	CAGB hors Besançon
0 - 24 ans	121	34	119	31	117	29
25 - 29 ans	154	43	156	43	159	37
30 - 39 ans	392	71	401	61	409	74
40 - 59 ans	803	152	826	162	879	179
60 ans ou plus	63	22	56	25	56	20
<b>Total</b>	<b>1 533</b>	<b>322</b>	<b>1 558</b>	<b>322</b>	<b>1 620</b>	<b>339</b>

## Fiche 6 - La rupture dans la vie professionnelle

### → Demandeurs d'emploi sur la Ville de Besançon en 2005

	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
TOTAL	7 705	7 603	7 509	7 368	7 346	7 488	7 617	7 737	7 918	7 677	7 542
Évol. 1 mois		- 1,3 %	- 1,2 %	- 1,9 %	- 0,3 %	1,9 %	1,7 %	1,6 %	2,3 %	- 3,0 %	- 1,8 %

Source : chiffres actualisés par le Service Economie Emploi de la Ville de Besançon, données ANPE

### ➤ Demandeurs d'emploi sur la Ville de Besançon en 2005 : répartition par sexe

Mois		Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
TOTAL		7 705	7 603	7 509	7 368	7 346	7 488	7 617	7 737	7 918	7 677	7 542
dont	hommes	4 134	4 410	4 030	3 994	4 010	4 088	4 180	4 242	4 042	4 160	4 114
	femmes	3 469	3 399	3 338	3 352	3 478	3 529	3 557	3 676	3 472	3 517	3 428
dont	indemnisés	4 689	4 691	4 608	4 571	4 657	4 704	4 761	4 870	4 640	4 725	4 563
	non indemnisés	2 914	2 818	2 760	2 775	2 831	2 913	2 976	3 048	2 874	2 952	2 979

Source : chiffres actualisés par le Service Economie Emploi de la Ville de Besançon à partir des données ANPE

### ➤ Évolution des demandes d'emploi de catégorie 1 non satisfaites : année 2005

Territoire		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre
France	Nombre	2 587 987	2 551 572	2 468 552	2 387 851	2 339 616	2 281 983	2 321 745	2 432 382	2 432 989	2 432 989
	Évol. sur 1 mois	2,97 %	- 1,4 %	- 3,3 %	- 3,3 %	- 2,0 %	- 2,5 %	1,7 %	4,8 %	0,0 %	0,0 %
	Évol. sur 12 mois	1,6 %	2,0 %	2,2 %	2,0 %	1,4 %	0,0 %	- 0,8 %	- 1,8 %	- 2,6 %	- 3,4 %
Franche-Comté	Nombre	42 292	41 669	40 434	39 481	38 671	38 228	39 545	42 957	40 446	40 030
	Évol. sur 1 mois	4,8 %	- 1,5 %	- 3,0 %	- 2,4 %	- 2,1 %	- 1,1 %	3,4 %	8,6 %	- 5,8 %	- 1,0 %
	Évol. sur 12 mois	1,7 %	2,9 %	3,1 %	2,9 %	3,8 %	2,6 %	1,5 %	1,9 %	1,0 %	0,7 %
Doubs	Nombre	19 858	19 493	19 088	18 508	18 183	18 011	18 652	20 299	19 164	18 886
	Évol. sur 1 mois	4,7 %	- 1,8 %	- 2,1 %	- 3,0 %	- 1,8 %	- 0,9 %	3,6 %	8,8 %	- 5,6 %	- 1,5 %
	Évol. sur 12 mois	0,4 %	1,0 %	2,4 %	1,3 %	2,7 %	1,7 %	1,1 %	2,2 %	1,4 %	1,1 %
Bassin d'emploi de Besançon	Nombre	9 871	9 662	9 254	9 024	8 899	8 846	9 197	9 774	9 360	9 171
	Évol. sur 1 mois	6,0 %	- 2,1 %	- 4,2 %	- 2,5 %	- 1,4 %	- 0,6 %	4,0 %	6,3 %	- 4,2 %	- 2,0 %
	Évol. sur 12 mois	5,4 %	6,1 %	5,3 %	4,8 %	5,8 %	5,7 %	3,5 %	3,8 %	0,5 %	- 0,1 %

Source : DRTEFP (les données de novembre à décembre ne sont pas encore disponibles)

### ➤ Évolution du taux de chômage en 2005

Année 2005	Mars	Juin	Septembre
France	10,2	10,1	9,8
Franche-Comté	9,1	9,2	8,8
Doubs	9,5	9,6	9,1
Bassin d'emploi de Besançon	8,8	9,0	8,5

## Fiche 7 - L'isolement

## → La structure des foyers fiscaux (taxe d'habitation)

Répartition articles du rôle imposés	Total	0 personne à charge	1 personne à charge	2 personnes à charge	3 personnes à charge	4 personnes à charge	5 personnes à charge
1999	49 956	34 899	6 779	5 190	2 150	608	330
2000	50 066	35 386	6 652	5 053	2 071	602	302
2001	50 457	35 991	6 652	4 942	1 971	613	288
2002	50 992	36 740	6 652	4 742	2 004	579	275
2003	51 227	37 240	6 501	4 691	1 933	594	268
2004	51 979	38 079	6 540	4 641	1 923	550	246

## → Allocataires de la CAF isolés

Composition familiale des allocataires 2004	Besançon	Répartition	CAGB hors Besançon	Répartition	Total CAGB	Répartition
Population totale	117 691	100,00 %	52 966	100,00 %	170 657	100,00 %
Population couverte CAF	57 781	49,12 %	25 345	47,85 %	83 126	48,70 %
Allocataires CAF	29 169	24,80 %	7 607	14,36 %	36 776	21,50 %
dont isolés	17 173	14,60 %	1 431	2,70 %	18 604	10,90 %
dont isolés hommes	7 702	6,50 %	643	1,21 %	8 345	4,90 %
dont isolés femmes	9 471	8,00 %	788	1,49 %	10 259	6,00 %
dont familles monoparentales	3 712	3,20 %	927	1,75 %	4 639	2,70 %
dont couples avec enfants	6 461	5,50 %	5 049	9,53 %	11 510	6,70 %
dont couples sans enfant	1 823	1,50 %	200	0,38 %	2 023	1,20 %

## → Évolution de l'isolement

Allocataires CAF	2003		2004		Évolution			
	Besançon	CAGB	Besançon	CAGB	Besançon		CAGB	
					Nombre	%	Nombre	%
	28 867	36 204	29 169	36 776	302	1,0	572	1,6
dont isolés	16 930	18 354	17 173	18 604	243	1,4	250	1,4
dont isolés hommes	7 449	8 097	7 702	8 345	253	3,4	248	3,1
dont isolés femmes	9 481	10 257	9 471	10 259	- 10	- 0,1	2	0,0
dont familles monoparentales	3 701	4 564	3 712	4 639	11	0,3	75	1,6
dont couples avec enfants	6 411	11 298	6 461	11 510	50	0,8	212	1,9
dont couples sans enfant	1 785	1 988	1 823	2 023	38	2,1	35	1,8

## → Les allocataires monoparents de la CAF

Allocataires monoparents	Territoire	Total	Dont femmes	Dont revenu < seuil de bas revenus
2002	Besançon	3 659	3 451	1 845
	CAGB hors Besançon	777	692	250
	CAGB	4 436	4 143	2 095
2003	Besançon	3 701	3 500	1 908
	CAGB hors Besançon	863	773	288
	CAGB	4 564	4 273	2 196
2004	Besançon	3 711	3 494	1 954
	CAGB hors Besançon	928	844	322
	CAGB	4 639	4 338	2 276
Évolution 2003-2004	Besançon	0,3 %	- 0,2 %	2,4 %
	CAGB hors Besançon	7,5 %	9,2 %	11,8 %
	CAGB	1,6 %	1,5 %	3,6 %

Source CAF de Besançon

## → Les enfants vivant en familles monoparentales

Tranche d'âge des enfants	Nombre enfants	
	Besançon	CAGB
Moins de 4 ans	1 087	1 294
De 4 à 5 ans	580	712
De 6 à 11 ans	1 855	2 313
De 12 à 16 ans	1 727	2 184
De 17 à 18 ans	692	852
Total	5 941	7 355

Source :CAF de Besançon

## Fiche 8 - Le logement social

## → Panorama des organismes logeurs sur Besançon

Organisme bailleur	Nombre logements			Répartition
	CAGB hors Besançon	Besançon	Total CAGB	
SAFC	213	5 229	5 542	33,22 %
Habitat 25	551	3 365	3 916	23,47 %
OPM HLM Besançon	124	5 455	5 579	33,44 %
SAIEMB	0	1 606	1 606	9,63 %
SA Logissim Habitat	0	40	40	0,24 %
<b>Total</b>	<b>888</b>	<b>15 795</b>	<b>16 683</b>	<b>100,00 %</b>
Nombre de logements occupés	881	15 113	15 994	95,87 %

## → La typologie des logements sur Besançon

Type de logement	Nombre de logements	Répartition
T1	1 178	7,46 %
T2	2 634	16,68 %
T3	5 384	33,45 %
T4	5 139	32,54 %
T5	1 421	9,00 %
T6 et +	139	0,88 %

## → La composition familiale des occupants sur Besançon

Composition familiale	Nombre de logements	Répartition
Personne seule	5 715	39,89 %
Famille monoparentale avec 1 ou 2 enfants	1 661	11,59 %
Famille monoparentale avec 3 enfants et +	1 224	8,54 %
Couple sans enfant	2 164	15,10 %
Couple avec 1 ou 2 enfants	1 316	9,19 %
Couple avec 3 enfants et +	1 810	12,63 %
Autres (colocation ou personne morale)	437	3,05 %
Non renseigné	786	2,77 %

## → Les âges des occupants du parc social sur Besançon

Age du titulaire du bail	Nombre de logements	Répartition
Inférieur ou égal à 25 ans	1 411	10,05 %
De 26 à 35 ans	3 027	21,55 %
De 36 à 50 ans	4 306	30,66 %
De 51 à 60 ans	2 226	15,85 %
Supérieur à 60 ans	3 074	21,89 %

## Fiche 9 - Le logement des personnes en difficulté

### → Les impayés et les expulsions

Des indices convergents montrent la précarisation des personnes dans le logement.

La commission départementale d'aide personnalisée au logement (Source : DDE (Section Départementale des Aides Publiques au Logement)) note une augmentation forte des situations d'impayé de loyer supérieure à 6 mois :

↳ 4 276 dossiers en 2003

↳ 4 720 dossiers en 2005, soit plus de 10 % d'augmentation en 2 ans.

Par ailleurs, les statistiques relatives aux procédures d'expulsion locative dans le Doubs font apparaître les données suivantes :

Les assignations ont fortement augmenté :

↳ 570 en 2002,

↳ 636 en 2003,

↳ 850 en 2004, soit 49 % d'augmentation en 2 ans.

Les résiliations de bail ont augmenté :

↳ 244 en 2002,

↳ 381 en 2003,

↳ 406 en 2004, soit 66 % d'augmentation en 2 ans.

Le nombre de demande de concours de la force publique a également augmenté :

↳ 90 en 2002

↳ 125 en 2003,

↳ 177 en 2004, soit 96 % d'augmentation en 2 ans.

Cette analyse est confirmée par des éléments provenant de la Banque de France et relatifs à la situation du surendettement en Franche-Comté.

Entre 2002 et 2004, tant le nombre de dossiers déposés (+ 23 %) que les plans conventionnels conclus (+ 36 %) ont fortement augmenté dans le Doubs (Source : MIRE (tableau de bord de l'exclusion 2005)). Cette situation est en cohérence avec la situation de l'endettement au niveau national (+ 29 % de dossiers déposés).

Une analyse des profils des personnes surendettées, réalisée en 2004 (Source : Banque de France (étude typologique 2004)), montre l'accroissement de la part du surendettement passif (dû à une cause extérieure : rupture professionnelle ou familiale, maladie ou accident, baisse de revenu) par rapport au surendettement actif (mauvaise gestion, excès de charges, etc.).

## Fiche 10 - Le vieillissement et la perte d'autonomie

### → Les enjeux de la poussée démographique

Nombre de personnes âgées	Sur Besançon			Sur la CAGB (hors Besançon)		Sur la CAGB		
	1990	1999	Évolution	1990	1999	1990	1999	Évolution
60 ans et +	19 060	20 447	7,28 %	6 683	9 417	25 743	29 864	16,01 %
75 ans et +	6 794	8 107	19,33 %	2 139	2 659	8 933	10 766	20,52 %
85 ans et +	1 666	2 508	50,54 %	549	908	2 215	3 416	54,22 %
Population totale	113 835	117 691	3,39 %	48 059	53 132	161 894	170 823	5,52 %

Source : INSEE/AUDAB

### → Les personnes âgées sont majoritairement des femmes

Sexe	Total		Total 60 ans et +		De 60 à 74 ans		75 ans et +	
	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %	En nombre	En %
Population	117 691	100,0	20 447	100,0	12 340	100,0	8 107	100,0
dont hommes	54 563	46,4	7 759	37,9	5 159	41,8	2 600	32,1
dont femmes	63 128	53,6	12 688	62,1	7 181	58,2	5 507	67,9

### → Une population âgée de 75 ans et plus vivant majoritairement seule

Type de ménage	Total	Age de la personne de référence du ménage			
		Total 60 et +	60-74 ans	75-79 ans	80 an et +
Total des ménages	55 191	13 931	8 116	2 591	3 224
Ménage d'une personne	24 684	7 200	3 584	1 427	2 189
dont hommes	9 703	1 366	843	217	306
dont femmes	14 981	5 834	2 741	1 210	1 883
Part des ménages d'une personne	44,7 %	51,7 %	44,2 %	55,1 %	67,9 %
dont part des hommes	17,6 %	9,8 %	10,4 %	8,4 %	9,5 %
dont part des femmes	27,1 %	41,9 %	33,8 %	46,7 %	58,4 %

## Fiche 11 - Les quartiers

## → Le Centre-Ville

IRIS	Population	Ménage	Part RMI 2001	Part RMI 2004	Part isolés et monoparents	Taux seuil de bas revenu	Revenu médian 2001
<b>Total</b>	<b>10 796</b>	<b>6 318</b>	<b>3,3 %</b>	<b>3,4 %</b>	<b>44,7 %</b>	<b>10,6 %</b>	<b>18 427</b>
Chamars	2 927	1 738	2,9 %	3,2 %	48,3 %	9,2 %	18 681
République	2 948	1 739	2,6 %	3,0 %	40,9 %	8,3 %	19 511
Sarrail	2 181	1 269	2,9 %	3,9 %	40,4 %	9,7 %	17 918
Citadelle	2 486	1 470	4,8 %	4,0 %	51,9 %	15,6 %	17 745
Chapelle des Buis	254	102		0,0 %	0,0 %		18 278

## → Velotte

IRIS	Population	Ménage	Part RMI 2001	Part RMI 2004	Part isolés et monoparents	Taux seuil de bas revenu	Revenu médian 2001
<b>Total</b>	<b>2 927</b>	<b>885</b>	<b>5,8 %</b>	<b>2,8 %</b>	<b>9,7 %</b>	<b>7,6 %</b>	<b>18 681</b>
Velotte	2 927	885	5,8 %	2,8 %	9,7 %	7,6 %	18 681

## → Butte-Grette

IRIS	Population	Ménage	Part RMI 2001	Part RMI 2004	Part isolés et monoparents	Taux seuil de bas revenu	Revenu médian 2001
<b>Total</b>	<b>9 399</b>	<b>6 216</b>	<b>2,6 %</b>	<b>2,9 %</b>	<b>18,4 %</b>	<b>6,8 %</b>	<b>21 650</b>
Grette	2 039	1 738	5,9 %	7,4 %	15,1 %	12,5 %	14 952
Vieilles Perrières	2 278	1 739	1,3 %	1,3 %	15,2 %	3,6 %	24 206
Villarceau	2 453	1 269	1,0 %	1,0 %	20,2 %	4,9 %	25 860
Xavier Marmier	2 629	1 470	1,6 %	1,2 %	24,7 %	5,2 %	21 580

## → Battant

IRIS	Population	Ménage	Part RMI 2001	Part RMI 2004	Part isolés et monoparents	Taux seuil de bas revenu	Revenu médian 2001
<b>Total</b>	<b>4 188</b>	<b>2 300</b>	<b>8,6 %</b>	<b>6,7 %</b>	<b>64,9 %</b>	<b>19,2 %</b>	<b>13 841</b>
Marulaz	1 963	1 126	11,5 %	5,1 %	70,7 %	20,5 %	13 243
Rue Battant	2 225	1 174	5,7 %	8,3 %	59,4 %	18,0 %	14 439

## → Chaprais-Cras

IRIS	Population	Ménage	Part RMI 2001	Part RMI 2004	Part isolés et monoparents	Taux seuil de bas revenu	Revenu médian 2001
<b>Total</b>	<b>15 439</b>	<b>8 399</b>	<b>2,2 %</b>	<b>2,1 %</b>	<b>28,5 %</b>	<b>8,5 %</b>	<b>21 111</b>
Mouillère	2 171	1 240	2,6 %	2,3 %	25,2 %	6,9 %	25 544
Fontaine Argent	3 505	1 925	1,8 %	2,3 %	34,4 %	7,8 %	20 762
Rotonde	2 201	1 327	3,5 %	3,3 %	35,2 %	12,0 %	17 731
Chaprais	2 262	1 193	1,4 %	1,9 %	19,4 %	7,1 %	21 557
Chasnot	3 272	1 675	1,6 %	1,3 %	19,8 %	5,1 %	22 275
Parc des Chaprais	2 028	1 039	2,7 %	1,7 %	37,6 %	14,6 %	18 799

## → Bregille

IRIS	Population	Ménage	Part RMI 2001	Part RMI 2004	Part isolés et monoparents	Taux seuil de bas revenu	Revenu médian 2001
<b>Total</b>	<b>3 093</b>	<b>1 366</b>	<b>4,2 %</b>	<b>3,8 %</b>	<b>18,1 %</b>	<b>1,0 %</b>	<b>23 869</b>
Bregille	3 093	1 366	4,2 %	3,8 %	18,1 %	1,0 %	23 869

## → Saint-Ferjeux - Rosemont

IRIS	Population	Ménage	Part RMI 2001	Part RMI 2004	Part isolés et monoparents	Taux seuil de bas revenu	Revenu médian 2001
<b>Total</b>	<b>7 877</b>	<b>2 640</b>	<b>7,6 %</b>	<b>5,6 %</b>	<b>32,4 %</b>	<b>16,8 %</b>	<b>18 914</b>
Rosemont	2 171	755	14,3 %	6,2 %	35,9 %	26,8 %	19 175
Saint-Ferjeux	3 505	1 004	6,4 %	8,1 %	36,6 %	15,6 %	18 551
Risler	2 201	881	3,2 %	2,4 %	24,7 %	9,6 %	19 035

## → Montrapon - Montboucons

IRIS	Population	Ménage	Part RMI 2001	Part RMI 2004	Part isolés et monoparents	Taux seuil de bas revenu	Revenu médian 2001
<b>Total</b>	<b>13 411</b>	<b>7 360</b>	<b>2,9 %</b>	<b>3,0 %</b>	<b>45,9 %</b>	<b>9,7 %</b>	<b>18 302</b>
Observatoire	2 171	1 240	4,5 %	4,0 %	47,8 %	10,0 %	19 449
Montrapon	3 505	1 925	2,2 %	2,9 %	34,7 %	8,5 %	18 332
Fontaine Ecu	2 201	1 327	5,7 %	6,4 %	22,6 %	14,5 %	18 796
Bouloie	2 262	1 193	3,2 %	1,4 %	98,2 %	8,4 %	14 133
Montboucons	3 272	1 675	2,7 %	0,9 %	38,4 %	8,2 %	20 798

## → Saint-Claude - Torcols

IRIS	Population	Ménage	Part RMI 2001	Part RMI 2004	Part isolés et monoparents	Taux seuil de bas revenu	Revenu médian 2001
<b>Total</b>	<b>13 975</b>	<b>6 520</b>	<b>1,8 %</b>	<b>2,7 %</b>	<b>23,7 %</b>	<b>8,5 %</b>	<b>22 954</b>
Montjoux	1 827	923	2,7 %	3,3 %	22,8 %	8,2 %	25 139
Viotte	3 112	1 637	2,4 %	2,2 %	25,5 %	8,1 %	22 372
Trey	2 054	1 008	1,3 %	2,0 %	20,4 %	5,9 %	21 233
Rue de Vesoul	3 710	1 613	2,4 %	3,2 %	23,7 %	9,4 %	22 536
Torcols	3 272	1 339	2,9 %	3,0 %	24,5 %	9,9 %	23 488

## → Palente-Orchamps - Saragosse

IRIS	Population	Ménage	Part RMI 2001	Part RMI 2004	Part isolés et monoparents	Taux seuil de bas revenu	Revenu médian 2001
<b>Total</b>	<b>12 110</b>	<b>5 512</b>	<b>3,5 %</b>	<b>4,4 %</b>	<b>27,7 %</b>	<b>12,7 %</b>	<b>19 745</b>
Rue de Belfort	2 167	1 076	2,2 %	0,2 %	23,4 %	8,0 %	20 448
Cras	1 741	861	1,5 %	1,3 %	15,2 %	4,9 %	22 466
Chopin	2 518	1 119	9,0 %	10,6 %	39,1 %	26,2 %	13 961
Palente	2 959	1 451	3,7 %	5,4 %	36,9 %	13,6 %	15 667
Saragosse	2 725	1 005	2,5 %	3,4 %	17,0 %	8,2 %	26 185

## → Vaïtes - Clairs-Soleils

IRIS	Population	Ménage	Part RMI 2001	Part RMI 2004	Part isolés et monoparents	Taux seuil de bas revenu	Revenu médian 2001
<b>Total</b>	<b>6 065</b>	<b>2 423</b>	<b>7,0 %</b>	<b>4,8 %</b>	<b>24,0 %</b>	<b>17,4 %</b>	<b>21 769</b>
Chaffanjon	2 002	944	2,8 %	2,8 %	16,4 %	9,3 %	25 219
Clairs-Soleils	2 116	778	11,4 %	8,2 %	38,6 %	28,1 %	17 214
Vaïtes	1 947	701	7,7 %	3,7 %	18,1 %	16,4 %	22 874

## → Planoise Châteaufarine

IRIS	Population	Ménage	Part RMI 2001	Part RMI 2004	Part isolés et monoparents	Taux seuil de bas revenu	Revenu médian 2001
<b>Total</b>	<b>19 359</b>	<b>7 907</b>	<b>10,2 %</b>	<b>13,3 %</b>	<b>41,4 %</b>	<b>26,9 %</b>	<b>16 204</b>
Époisses-Champagne	1 868	705	7,8 %	10,1 %	36,0 %	21,0 %	18 652
Époisses-Bourgogne	2 418	904	8,1 %	13,4 %	35,5 %	25,1 %	14 767
Ile de France	2 621	825	15,9 %	20,2 %	39,5 %	41,8 %	13 205
Piémont	3 169	1 602	12,4 %	15,6 %	47,9 %	29,9 %	12 512
Diderot	3 241	1 333	13,2 %	16,1 %	46,1 %	33,3 %	12 510
Victor Hugo	1 782	850	7,8 %	9,2 %	54,4 %	21,3 %	16 958
Cassin	2 588	1 075	9,0 %	12,7 %	40,7 %	24,5 %	13 191
Saint-Laurent	1 672	613	1,3 %	2,4 %	15,3 %	6,9 %	27 837

## → Tilleroyes

IRIS	Population	Ménage	Part RMI 2001	Part RMI 2004	Part isolés et monoparents	Taux seuil de bas revenu	Revenu médian 2001
<b>Total</b>	<b>1 342</b>	<b>449</b>	<b>2,7 %</b>	<b>4,5 %</b>	<b>42,8 %</b>	<b>12,7 %</b>	<b>29 774</b>
Tilleroyes	1 342	449	2,7 %	4,5 %	42,8 %	12,7 %	29 774

## Fiche 12 - Les jeunes dans la ville

## → La population jeune dans le recensement de 1999

Tranche d'âge	Total	% population totale	Hommes	Femmes
De 0 à 4 ans	5 716	4,9	2 981	2 735
De 5 à 9 ans	6 184	5,3	3 134	3 050
De 10 à 14 ans	6 565	5,6	3 332	3 233
De 15 à 17 ans	4 134	3,5	2 122	2 012
<b>Total mineurs</b>	<b>22 599</b>	<b>19,2</b>	<b>11 569</b>	<b>11 030</b>
De 18 à 20 ans	7 797	6,6	3 465	4 332
De 21 à 24 ans	12 495	10,6	5 752	6 743
<b>Total - 25 ans</b>	<b>42 891</b>	<b>36,4</b>	<b>20 786</b>	<b>22 105</b>

## → La population jeune pour la CAF de Besançon

Tranche d'âge	Nombre d'enfants					
	Total	Répartition par tranche	dont familles monoparentales	part monop. sur total	dont familles en couple	part couple sur total
Moins de 4 ans	4 836	25,37 %	1 087	22,48 %	3 749	77,52 %
De 4 à 5 ans	2 090	10,96 %	580	27,75 %	1 510	72,25 %
De 6 à 11 ans	5 630	29,53 %	1 855	32,95 %	3 775	67,05 %
De 12 à 16 ans	4 769	25,01 %	1 727	36,21 %	3 042	63,79 %
De 17 à 18 ans	1 740	9,13 %	692	39,77 %	1 048	60,23 %
<b>Total enfants</b>	<b>19 065</b>	<b>100,00 %</b>	<b>5 941</b>	<b>31,16 %</b>	<b>13 124</b>	<b>68,84 %</b>

Source CAF de Besançon 2004

**«M. LE MAIRE :** Je pense qu'il fallait un indicateur de la situation de notre pays, l'analyse des besoins sociaux qu'a faite le Centre Communal d'Action Sociale en serait sans doute un excellent parce qu'il s'agit là d'un reflet fidèle de la réalité à Besançon bien sûr mais au-delà je pense, de la réalité de la France d'aujourd'hui et aussi, il faut le dire, des effets au quotidien de l'échec des politiques économiques et sociales du Gouvernement qui sont de plus en plus dures avec les faibles et de plus en plus douces avec les plus forts. Quand on regarde cela, ce rapport est absolument édifiant. Ne perdons pas de vue aussi que derrière le rapport que va nous présenter Marie-Guite DUFAY, chaque fois il y a des femmes, il y a des hommes qui souffrent et qui vivent des jours difficiles. Aussi je pense qu'il serait utile que toutes ces analyses convergent vers le Gouvernement pour qu'il prenne la juste mesure des difficultés que rencontre notre pays et en tout cas je peux vous dire que dès demain, j'adresserai ce rapport au Premier Ministre et au Ministre de la Solidarité car je crois qu'il est bon qu'ils soient informés des difficultés que l'on rencontre à Besançon mais qui se rencontrent également sur l'ensemble du territoire. En tout cas quotidiennement quand je reçois les gens, comme vous, quand je vais dans les quartiers, je perçois la réalité de la ville et la dramatique situation de pauvreté des personnes. La pauvreté des personnes est multiple, il y a la pauvreté financière bien sûr, mais il y a aussi la pauvreté culturelle, la pauvreté éducative -Françoise FELLMANN nous a déjà parlé du contrat de réussite éducative- la pauvreté aussi citoyenne et puis surtout

le problème d'intégration de plus en plus difficile dans notre société actuelle qui fait que les citoyennes et les citoyens n'arrivent plus à trouver leur place dans la société, c'est une vraie question parce que ça remet un peu en cause tout notre modèle républicain et ça c'est très inquiétant. Vous savez, pour moi il ne s'agit pas, je le dis tout de suite, de tirer à vue sur le Gouvernement mais simplement de dire les choses telles qu'elles sont actuellement, il faut que l'on prenne conscience que les choses ne peuvent plus aller ainsi et ce que nous voyons aujourd'hui, dans les rues de notre cité, dans les universités de notre pays, bien sûr c'est le CPE, mais au-delà de ça, c'est la conséquence aussi de cette pauvreté, c'est la conséquence de ce désarroi, de cette inquiétude grandissante parce qu'avec le chômage, avec la précarité économique qui est devenue maintenant la règle, je crois que nos concitoyens, nos compatriotes ne voient plus le progrès, ils ne voient pas de quoi demain l'avenir va être fait. Tout cela entraîne de l'isolement, de la solitude, des drames familiaux, souvent, très souvent l'éclatement de la cellule familiale, on sait très bien comme ça se passe, on perd son emploi, après on perd son logement et ensuite on perd sa famille.

Et puis au-delà de tout cela, je crois qu'on parle beaucoup des problèmes d'insécurité mais que quelque part ça nourrit aussi grandement le sentiment d'insécurité dans notre pays. Il y a de l'inquiétude dans toutes les catégories de la population qui sont menacées par l'exclusion. Et je voudrais redire une nouvelle fois que nous devons être vigilants car on se rend bien compte actuellement que l'exclusion touche tout le monde, personne ici n'est à l'abri. Nous en parlons souvent avec Marie-Guite lorsque nous allons par exemple dans les épiceries sociales. Actuellement on ne rencontre pas que des personnes qui sont sans travail, on rencontre aussi des retraités, et c'est nouveau de rencontrer des retraités aux Restos du Cœur, c'est nouveau de retrouver beaucoup d'étudiants aux restaurants du cœur, c'est nouveau de retrouver aussi des personnes qui ont un emploi, qui travaillent. Elles ne sont plus inscrites dans les statistiques du chômage car elles ont un emploi mais un tiers de temps, un quart de temps, un huitième de temps et elles n'arrivent pas à faire vivre leur famille. Tout cela, c'est la réalité de Besançon, et peut-être un peu même moins à Besançon qu'ailleurs car justement il y a des politiques très pertinentes mises en place par le Centre Communal d'Action Sociale. C'est le changement de cette situation qu'appellent des millions de personnes actuellement et j'espère qu'elles seront entendues. A Besançon il y a 30 ans que nous mettons toute notre énergie pour rompre avec la symbolique de l'exclusion, à faire en sorte qu'il y ait de plus en plus de jeunes qui rentrent dans cette sphère citoyenne, qu'on veut faire avec les associations mieux vivre entre eux, mieux vivre ensemble comme tu dis Marie-Guite les femmes et les hommes de cette ville, tisser un réseau associatif, mener des actions intergénérationnelles. Tout cela on le fait, et c'est plus que jamais nécessaire et quand on voit le bilan qui nous est présenté, on se rend compte que nous sommes déjà dans la bonne direction mais qu'il faut aller encore plus loin car bien sûr rien n'est parfait, les équilibres sont très très fragiles. Voilà ce que je voulais dire.

Je vais aussi en profiter pour remercier Marie-Guite bien sûr et tout le Centre Communal d'Action Sociale réuni autour de son équipe de direction car je sais qu'on peut compter sur eux. Le vœu que je formule, c'est que malgré toutes ces misères, malgré toutes ces difficultés, on vive quand même peut-être un tout petit peu mieux, certainement même grâce à l'action du Centre Communal d'Action Sociale qui vous le savez a toujours été un des leaders de l'action sociale en France et un des leaders de l'innovation sociale où il y a encore beaucoup à faire. Voilà ce que je voulais dire en préalable et Marie-Guite je te passe maintenant volontiers la parole.

**Mme Marie-Guite DUFAY :** Merci, Monsieur le Maire. Vous avez dit l'essentiel en parlant de précarité économique et d'isolement, en parlant du poids des jeunes dans cette précarité, du poids des personnes âgées et du poids aussi de ceux qui travaillent parce que ce sont des phénomènes nouveaux. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble du rapport, je vais vous donner quelques zooms et à l'appui de ces zooms extraits du rapport, vous montrer l'intervention et la façon dont nous prenons en compte sur notre ville cette précarité.

Tout d'abord ce rapport qui vous a été présenté est le troisième du genre. C'est la troisième fois qu'en Conseil Municipal on vous présente le rapport de l'analyse des besoins sociaux. Je rappelle que s'il y a une fonction que doit remplir un Centre Communal d'Action Sociale, c'est celle-là, c'est de faire l'analyse des besoins pour voir comment la collectivité peut, en fonction de ses moyens, de ses compétences et de ses choix politiques, y répondre et en rendre compte chaque année au Conseil Municipal. C'est donc la troisième fois et quand je suis intervenue la première fois, il y a deux ans, je pointais déjà du doigt cette précarité que l'on sentait s'intensifier et le souci que nous avons de personnes en très grand isolement. Je voudrais dire en préalable que les chiffres que vous avez vus et j'espère que vous avez bien compris, qui sont des chiffres inquiétants, des chiffres déstabilisants, ne sont pas spécifiques à Besançon. Ils sont d'abord le reflet de ce qui se passe dans notre pays et ils sont aussi le reflet de ce qui se passe dans beaucoup de villes. Besançon n'est pas une ville pauvre, Besançon n'est pas une ville où on s'appauvrit particulièrement mais Besançon concentre un certain nombre de difficultés comme beaucoup de villes en France aujourd'hui. Et je pense que derrière ces difficultés, et j'en suis sûre, c'est le reflet aussi de choix qui sont faits au niveau de notre pays. Par contre, là où j'espère que nous sommes spécifiques à Besançon, j'espère mais j'en suis presque sûre, c'est que le Centre Communal d'Action Sociale prend en compte cette précarité d'une façon très particulière avec un souci de la dignité des personnes extrêmement grand, avec un objectif d'insertion à tout moment dans son intervention et dans un esprit de très grande fraternité. Donc je pense que ces trois composantes sont la spécificité du Centre Communal d'Action Sociale de Besançon et probablement la marque de l'action municipale de la Ville de Besançon.

Alors revenons mais très rapidement rassurez-vous sur l'essentiel des chiffres et des données de ce rapport. Le premier élément qui vous est donné c'est ce que je viens de dire la précarisation de l'environnement, des tendances lourdes au niveau national, Besançon c'est le reflet de ce qui se passe au niveau national. La déstabilisation des stables, c'est la conséquence du chômage on y reviendra tout à l'heure pour parler du poids des personnes qui ont des difficultés bien qu'elles travaillent. La montée de l'isolement c'est la conséquence des ruptures de toutes sortes, ce n'est pas spécifique à Besançon, c'est dans toutes les villes que l'on retrouve cela, l'enjeu du vieillissement également ; juste une petite chose que je voudrais dire par rapport à cet enjeu du vieillissement et en le reliant à l'isolement, à Besançon comme ailleurs des statistiques montrent que dans les personnes qui ont plus de 75 ans, la moitié d'entre elles n'ont que 5 contacts privés par semaine pour elles. Donc c'est la mesure de l'isolement dans lequel sont un certain nombre de personnes âgées. Un mal-être et une souffrance psychique qui se développent, ce n'est pas pour rien que la santé mentale a été déclarée l'année dernière comme une des priorités des plans d'intervention en matière de santé publique, difficulté de l'insertion des jeunes et des quartiers qui cumulent des difficultés donc des tendances qui se confirment à Besançon.

Le rapport vous a présenté les éléments autour de trois précarités. On a parlé de précarité économique, de précarité relationnelle et de précarité identitaire mais les trois éléments de précarité bien souvent se conjuguent, la précarité économique engendrant souvent une précarité relationnelle et malheureusement les deux se conjuguant pour aussi engendrer, même si ce n'est pas la seule origine, des situations de mal-être, de très grande souffrance psychique qui mettent les travailleurs sociaux dans des situations souvent très très inconfortables parce qu'ils sont loin de pouvoir avoir les réponses à ces difficultés-là.

Alors sur les précarités économiques, vous l'avez vu, un chiffre à retenir, 49 % des foyers fiscaux à Besançon ne sont pas imposables et on note une petite augmentation en deux ans. Et pourtant le revenu fiscal moyen augmente, donc on a à la fois de la richesse qui se produit et cette précarité illustrée par cette augmentation des foyers fiscaux non imposables.

D'autres chiffres pour montrer l'augmentation de la pauvreté, vous les avez vus, 1 Bisontin sur 8 sous le seuil de bas revenus, une augmentation de 10 % des ménages concernés en deux ans, une augmentation du nombre des Rmistes, 1 Bisontin sur 20 et une augmentation de 17 % en 2 ans. Cela se traduit aujourd'hui sur Besançon, et on le voit dans notre intervention sociale quotidienne, par une difficulté accrue au niveau du paiement des loyers, par, et le Maire l'a dit tout à l'heure, une augmentation, et ça c'est terrible, de la fréquentation des lieux qui distribuent l'aide alimentaire par des personnes qui sont salariées, et à une augmentation de ce qu'on appelle le surendettement passif, qui contrairement au surendettement actif n'est pas dû à un excès de consommation mais à une difficulté pour un certain nombre de personnes, malgré leurs revenus, de faire face à leurs charges quotidiennes. Et je voulais rappeler face à ces chiffres que pour ceux qui sont en dessous du seuil de pauvreté, le revenu pour vivre est en gros de 400 € alors que la richesse nationale par habitant est supérieure à 2 100 € par mois. Je voudrais mettre en comparaison ces deux chiffres parce qu'ils campent bien le paysage d'inégalité qu'engendre aujourd'hui notre système, notre société.

Sur les précarités relationnelles très rapidement : une population urbaine qui vit majoritairement seule, cela concerne 45 % des ménages bisontins mais encore une fois c'est un phénomène très urbain, les personnes fragilisées sont souvent les premières victimes de l'isolement. C'est ainsi que dans les personnes âgées, 67 % des personnes de plus de 80 ans vivent seules, 73 % des personnes handicapées sont bénéficiaires de l'allocation pour adulte handicapé et 50 % de la population à bas revenus vivent de façon isolée. Une tendance à Besançon quand même, le Maire l'a dit aussi, à l'appauvrissement des personnes âgées, ce qui n'est pas une tendance complètement nationale. On le voit dans nos commissions de secours au Centre Communal d'Action Sociale ; on a de plus en plus de demandes qui émanent de personnes âgées et il y a aussi une augmentation des bénéficiaires de l'ex Fonds National de Solidarité, l'allocation supplémentaire de vieillesse. Il faudra donc que nous soyons là extrêmement vigilants. Donc une augmentation de l'isolement, les chiffres que j'ai indiqués tout à l'heure étaient significatifs.

A Besançon, quelle fragilité identitaire : après la précarité économique, la précarité relationnelle, cela concerne tout ce qui relève de ce que j'appelle le mal-être. Là c'est très significatif, dans nos interventions sociales, au service d'accueil de la rue Champrond et auprès de notre atelier de santé qui travaille en lien avec Novillars, nous avons une progression très nette des personnes en situation de pathologie psychiatrique. Ce sont des ressortissants de notre intervention sociale et ce qui est très inquiétant c'est que dans ces publics, 30 % sont des jeunes, de même qu'à l'abri de nuit des Glacis qui est vraiment l'hébergement de très très grande urgence, 30 % aussi du public sont des jeunes. Ceux qui nous renvoient aussi de très grandes difficultés, de très grandes questions de mal-être et souvent à la limite du psychologique et du psychiatrique, sont des populations de demandeurs d'asile. 60 % des demandeurs d'asile sont accueillis à Besançon ne bénéficient d'aucun accompagnement, que ce soit en matière d'accompagnement social, d'apprentissage de la langue, parce qu'ils n'ont pas de statut et que nous n'avons pas les moyens par rapport à eux de faire un travail d'insertion.

Enfin sur les quartiers, ce n'est pas étonnant, nous avons noté une augmentation de la précarité économique sur des mini territoires dans les quartiers, Chopin Scaremberg sur Palente, Ile de France et Piémont sur Planoise et rue Battant au centre-ville.

Je vous l'ai dit en préambule, on ne reprend pas tout le rapport mais des zooms pour camper le paysage. Maintenant je voudrais vous redonner quelques éléments mais vous les connaissez, sur la façon dont on intègre cette précarité et cette situation-là dans notre intervention sociale municipale dont on renforce notre politique de solidarité, dont on intensifie nos actions de développement social. Très rapidement, d'abord renforcer l'accès aux droits dans un souci de dignité : là on vous parle de 280 demandes sociales accueillies, écoutées, orientées par Proxim'Social. Ensuite on vous parle des personnes accompagnées dans le cadre du RMI, 1 143 et des bénéficiaires de l'aide alimentaire. Je

voudrais dire qu'avec Proxim'Social nous avons un service que nous avons voulu mettre en place pour simplifier les démarches et Dieu sait qu'elles sont compliquées dans le domaine social, donc simplifier c'est rassurer, c'est faciliter l'accès aux droits mais c'est aussi faciliter la coordination entre tous les acteurs des interventions sociales et c'est extrêmement important.

Autour de l'accompagnement des Rmistes, l'enjeu c'est l'accompagnement petit à petit vers l'insertion, vers le retour à l'emploi, accompagnement souvent très long mais que nous avons pris les moyens d'intensifier. Nous avons installé l'équipe d'accompagnement, l'équipe de travailleurs sociaux du RMI dans des locaux qui sont agréables au CHAT, qui permettent un travail calme à proximité du PLIE et grâce à une excellente coopération avec le Conseil Général nous allons augmenter encore cette équipe et augmenter donc l'accompagnement individualisé des personnes allocataires du RMI. Les personnes que nous suivons sont les personnes isolées, les familles étant suivies par les travailleurs sociaux du Conseil Général. Pour les 1 144 familles bénéficiaires de l'aide alimentaire, nous avons pris les moyens depuis déjà un moment à Besançon de faire en sorte qu'elle fonctionne dans les conditions les plus dignes pour les personnes c'est-à-dire à travers le mécanisme des épiceries sociales. C'est important cette simplification avec Proxim, l'accompagnement individualisé autour du RMI et ce souci de dignité autour de l'aide alimentaire parce que c'est là que nous voyons les plus pauvres, ces trois choses-là sont un triptyque fondamental. Un organisme à vocation régionale, la Mission d'Information et de Recherche sur l'Exclusion, a enquêté de façon très qualitative sur la pauvreté et la précarité dans notre région. Une enquête qualitative parce qu'ils ont donné la parole aux pauvres mêmes, aux usagers de l'aide sociale qui disent tous « nous avons honte parce que souvent on nous renvoie une image qui fait qu'on a honte d'être pauvre, que les mécanismes sont compliqués et qu'on n'est pas assez suivi individuellement, et en tout cas on est atteint dans notre dignité ». C'est la raison pour laquelle j'insiste sur ces trois éléments qui, me semble-t-il, permettent de faire avancer, en tout cas d'avancer correctement avec les personnes qui en ont besoin.

Renforcer l'accès aux droits dans un souci de dignité c'est aussi ce que nous faisons autour de l'accompagnement des personnes en très très grande précarité au SAS rue Champrond ainsi qu'au CHRS des Géranioms où là nous travaillons à la fois sur plusieurs dimensions, l'insertion mais on en a parlé tout à l'heure avec le RMI, l'accès au logement avec tout un mécanisme de logements à baux glissants, vous savez que ce ne sont pas les bénéficiaires qui sont directement locataires mais le Centre Communal d'Action Sociale qui se présente comme une caution vis-à-vis des organismes d'HLM par rapport à ces personnes, et puis un travail autour de la santé avec Novillars compte tenu du poids des difficultés psychiatriques que nous rencontrons, l'abri de nuit, et là il est vraiment tout à fait d'actualité de parler de plus grande dignité parce que je crois que s'il y avait un endroit qu'il fallait rénover c'était bien celui-là où les conditions d'accueil n'étaient vraiment pas dignes. On a donc pris les moyens dès ce nouveau mandat de faire en sorte que cet abri de nuit soit rénové ; les travaux ont commencé, ils seront terminés pour l'hiver prochain. Ce sont des travaux importants compte tenu du site mais ils se déroulent sous la responsabilité et la vigilance très très attentive de Christophe LIME dans de très bonnes conditions. Ensuite améliorer les conditions de l'accueil de jour, la boutique été comme hiver et développer la restauration sociale, le fourneau économique, par la mutualisation des moyens, c'est un travail que nous faisons pour renforcer l'accueil des personnes en très très grande précarité.

Pour lutter contre l'isolement, que faisons-nous et comment adaptons-nous nos interventions à ce contexte dont on a parlé tout à l'heure d'isolement accru ? Nous sommes en train de lancer un travail de décroisement entre la santé et le social pour un certain nombre de personnes isolées, des personnes âgées mais aussi des personnes en très grande précarité qui n'ont pas de famille autour d'elles et qui, sortant de l'hôpital, sont complètement démunies. Il y a là un vrai travail de coordination à faire que jusqu'à maintenant ne se faisait pas. On avait pointé une réelle carence et on est en train de mettre en place grâce à une mission et des moyens que nous nous sommes donnés au Centre Communal d'Action Sociale de travailler avec les acteurs du sanitaire et avec l'hôpital sur cette question.

L'expérimentation «compagnie et accompagnement» est un service que nous avons lancé de façon expérimentale aux côtés de l'aide à domicile en direction des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes qui ont peur de sortir de chez elles toute seules parce qu'elles sont fragiles, eh bien nous les accompagnons pour des courses, pour participer à la vie de la cité, et se sentir citoyennes, aller à une séance de théâtre, une séance de cinéma, pour d'autres aller au cimetière tout simplement. Ce service compagnie et accompagnement a été mis en place de façon expérimentale et l'expérimentation étant probante, il va être stabilisé.

Renforcer le partenariat avec le secteur associatif, cela est évident, ce sont les associations qui connaissent le plus et le mieux les besoins des personnes en difficulté, en isolement qui mettent en place des dispositifs innovants, nous nous devons d'être à leurs côtés. «Vivre en ville» est un dispositif d'aide au logement de personnes qui ont été hospitalisées à Novillars mais qui n'ont pas les moyens d'être complètement autonomes donc il y a un système d'accompagnement sanitaire et social et le Centre Communal d'Action Sociale prend les moyens de conforter ces dispositifs. Les Invités au Festin font aussi un travail en direction de personnes isolées puis en difficulté psychique, un travail phénoménal, ainsi que l'Hygiène Sociale du Doubs et le SAAD en direction des personnes âgées.

Enfin développer le réseau de vigilance et d'alerte en s'appuyant sur le bénévolat : là c'est une intervention auprès du public je dirais plutôt du 4<sup>ème</sup> âge, le public de personnes très âgées qui ne sortent pas de chez elles et pour lesquelles par grand froid comme par grande chaleur, nous nous devons d'être très attentifs au fait qu'elles aient bien tous les moyens de confort nécessaires pour faire face à des difficultés, et puis de façon plus générale, faire en sorte que le réflexe d'aller auprès de ces personnes isolées s'installe petit à petit. Il y a de nombreuses réunions de quartier dans ce sens-là où nous sommes en train de promouvoir le bénévolat, un bénévolat que nous encadrerons, que nous formerons, qui ne remplacera pas bien sûr les professionnels mais qui amènera aux côtés des professionnels d'autres qualités tout aussi nécessaires.

Enfin mieux prendre en compte la problématique de l'isolement, dans les services du Centre Communal d'Action Sociale c'est aussi, par rapport à des services très traditionnels, réorganiser pour renforcer donc notre service public d'aide à domicile, c'est je le rappelle 85 personnes, c'est le service public, le Centre Communal d'Action Sociale qui gère en direct tout ce service d'aide à domicile et d'auxiliaires de vie. Nous avons pris les moyens de le conforter et c'est donc toute une organisation qui a été faite. Le conforter ça veut dire faire en sorte qu'on puisse imaginer que dans l'avenir il puisse être encore renforcé grâce notamment à un conventionnement avec le Conseil Général mais cela nécessitait une organisation qui a été mise au point. Nous avons développé aussi au niveau du portage des repas à domicile une organisation qui permette aux porteurs de repas de ne pas faire que porter les repas et les laisser, mais prendre du temps avec les personnes. Alors ce n'est pas au quotidien que ce temps est pris, mais régulièrement les porteurs de repas à domicile peuvent prendre un quart d'heure vingt minutes avec la personne à laquelle ils portent les repas pour faire le point et puis s'il y a des difficultés, celles-ci sont transmises aux différents services du Centre Communal d'Action Sociale qui peuvent intervenir. C'est aussi une façon de lutter contre l'isolement.

Par ailleurs, en ouvrant les logements foyers sur les quartiers, nous faisons en sorte que les logements foyers soient vraiment des équipements du quartier. Il y a aujourd'hui des animations qui se développent régulièrement alors qu'il y a quelques années les logements foyers étaient un petit peu des territoires à part et mal reliés à l'ensemble de la vie du quartier. Or le logement foyer est la prolongation du domicile pour les personnes âgées et il faut qu'elles puissent s'y sentir habitantes, citoyennes du quartier comme si elles étaient chez elles.

Dernière chose : optimiser l'accueil des personnes dépendantes à l'accueil de jour de l'Escapade. C'est un accueil de jour que nous gérons pour les personnes qui ont la maladie d'Alzheimer. C'est à la fois

très important pour elles et c'est un lieu qui offre du répit aux familles et cette notion de répit pour les personnes qui ont des malades Alzheimer chez elles, c'est un besoin extrêmement prégnant, qui nous est remonté de plus en plus.

Je terminerai en disant qu'une marque de notre politique aussi et de notre intervention au Centre Communal d'Action Sociale c'est contre toutes ces précarités, au-delà de cette logique de dispositif, faire confiance aux capacités, aux potentialités des usagers qui sont des habitants, des citoyens et c'est tout le sens du travail, des projets et des actions que nous menons avec eux. Donc c'est tout le sens du travail de mobilisation autour des espaces solidaires, des tables d'hôtes par exemple qui rassemblent des personnes qui fréquentent les épiceries sociales, mais aussi des habitants du quartier. Dans les logements foyers c'est tout le sens du travail qu'on fait autour des ordinateurs et de l'Internet pour mettre en contact les personnes âgées avec leurs petits-enfants ou leurs arrière petits-enfants, c'est le sens des créations que nous avons réalisées autour de livres, «le livre de la fraternité», le livre «d'une rive à l'autre» sur les étrangers qui vieillissent à Besançon, «Recettes d'hier et d'ailleurs», c'est la rencontre de personnes en difficulté avec des personnes qui sont résidentes de nos logements foyers et le tout a donné un livre de recettes qui a, vous savez, eu un très grand succès à Noël à Besançon dans les librairies. Et tout cela se fait connaître dans des espaces publics qui sont autant de moyens de rencontrer, d'échanger, de partager, pour les personnes que nous suivons dans nos services, avec n'importe quel habitant lambda. C'est ainsi que nos usagers se sont retrouvés place Saint-Sulpice à Paris à l'occasion d'une manifestation, au moment de Noël, sur ce qu'on appelait le village de la fraternité et là, aussi bien des résidents de logement foyer que des travailleurs du CHAT, que des personnes qui fréquentent Les Invités au Festin ou nos espaces solidaires se sont tous retrouvés ensemble lors d'une grande fête de la fraternité pour présenter ce qui se faisait à Besançon. De même, en ce moment nous faisons des expositions itinérantes dans les maisons de quartier, à la médiathèque, pour promouvoir les livres qui ont été réalisés. Tout cela ce sont des occasions de partage et d'expression. Et enfin nous avons le souci, même si ce n'est que le début c'est extrêmement important, de faire valoir le droit d'expression des personnes dans les logements foyers, au CHAT, au CHRS des Géraniums par des conseils de vie sociale où ils peuvent s'exprimer sur la façon dont les services sont rendus et sur la façon dont ils ressentent ces services. Donc nous avons mis cela en place depuis quelques mois et c'est extrêmement important pour nous.

J'en ai terminé en ayant conscience d'avoir été beaucoup trop rapide et de vous avoir peut-être abreuvés de trop d'informations, mais sûrement trop longue pour l'exposé municipal, mais nous vous passons quand même quelques images qui vous rendent compte de toutes ces actions avec les personnes. Donc là ce sont des voyages qui sont mis en place avec les épiceries sociales, là c'est un voyage à Colmar, là ce sont des journées qui sont organisées par les logements foyers, la forêt de Chailluz, pique-nique, barbecue, marche, randonnée là avec le SAAS, donc autant d'illustrations d'actions en commun, là je pense que c'est l'atelier de sérigraphie de la Fraternelle de Saint-Claude qui nous a permis de produire «Le livre de la fraternité», le livre «D'une rive à l'autre». Là ce sont les cuisinières à la fois du monde des saveurs et des logements foyers qui ont participé à l'élaboration du livre «Les recettes d'hier et d'ailleurs».

**M. LE MAIRE :** Merci Marie-Guite de cet exposé très complet, c'est une analyse des besoins sociaux mais c'est aussi un rapport d'activités.

**Mme Marie-Guite DUFAY :** Il est difficile d'exprimer les besoins sans expliquer comment on fait face et comment on contrecarre les tendances...

**M. LE MAIRE :** Ce n'était pas un reproche !

**Mme Annie MENETRIER :** A la lecture de ce rapport qui, il est important de le souligner, pointe une aggravation des situations de précarité, de pauvreté sur la ville, deux questions nous paraissent

centrales. Bien évidemment il y a les besoins sociaux mais la première question c'est quand même celle de l'emploi dont on parle beaucoup aujourd'hui, notamment avec les manifestations qui sont tout à fait d'ailleurs légitimes des jeunes, des salariés et des retraités pour l'abrogation du CPE et du CNE qui on sait très bien vont encore institutionnaliser la précarité dans ce pays, y compris dans notre ville. Et la seconde question qui nous semble un enjeu important pour nous, c'est le vivre ensemble dans la ville dans les prochaines années.

Sur la question de l'emploi, les chiffres sont parlants. Je ne veux pas développer, mais avec un taux de chômage de 8,5 % de la population active à Besançon et on ne compte pas les chômeurs qui sont radiés, donc un taux qui dépasse bien évidemment ce 8,5 %, 21 % de chômeurs qui ont moins de 25 ans, important aussi, nous sommes dans une région, la Franche-Comté, première région de France en ce qui concerne la précarité puisque nous avons 15 000 intérimaires. Le tableau est relativement sombre.

Sur le bassin d'emplois de Besançon, on constate effectivement un essoufflement dans la question de l'emploi d'une part dans les grands secteurs tertiaires où on retrouve des restructurations à l'échelle interrégionale qui suppriment des emplois. Je pense au secteur bancaire, au secteur des assurances mais aussi un secteur que je connais bien, les télécommunications. D'autre part l'emploi industriel se fragilise notamment dans le domaine de la sous-traitance qui est soumis à la politique des grands groupes qui dans le cadre de la mondialisation on le sait privilégient toujours plus la rentabilité financière pour les actionnaires au détriment de l'investissement.

Et puis un mot sur la question de l'emploi et par rapport à la zone franche urbaine de Planoise. Là aussi nous continuons de penser que ce n'est pas une solution efficace, vu le résultat en terme de création d'emplois. Tout cela pour dire que cette situation de l'emploi pèse bien évidemment sur la précarisation et sur le développement de la pauvreté que nous constatons ce soir dans le rapport et face auxquels nous avons un rôle à jouer en tant qu'élus. Par exemple ne pas diminuer le niveau de l'emploi municipal nous paraît être un acte fort et significatif de la part de la Municipalité. Je crois que c'est important, y compris pour les jeunes, vous l'avez dit tout à l'heure Monsieur le Maire, de transformer, de résorber la précarité dans l'emploi municipal, et c'est un signe fort pour les habitants de la ville. Face à cette insécurité sociale grandissante, il y a un autre enjeu qui est à nos yeux tout aussi important et primordial, il s'agit du vivre ensemble, ce qu'on appelle nous le droit à une ville partagée pour tous et par tous. Je crois que c'est important compte tenu de ce qui s'est passé il y a quelque temps et notamment en fin d'année dernière dans les quartiers. Cela suppose selon nous d'actionner plusieurs leviers donc d'anticiper la pénurie de logements à Besançon qui est une question récurrente, en prenant en compte cette urgence sociale qui est liée à l'extension de la pauvreté et également au vieillissement démographique qui fait émerger des besoins spécifiques et ça a été montré tout de suite dans le rapport, ce qui suppose de renforcer les moyens et le rôle du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville pour toujours mieux répondre aux besoins des populations et ce qui suppose de faire en sorte que notre ville n'évolue pas comme d'autres villes, et on ne le souhaite pas, vers ce que l'on peut appeler la ségrégation spatiale vers des lieux de division, de ghetto dans la ville, faire en sorte que le beau ne soit pas réservé qu'au centre-ville mais que ça concerne effectivement tous les quartiers de la ville et je crois que là on a aussi à regarder et à faire des efforts de ce point de vue-là pour que chaque Bisontin se sente bien dans sa ville.

Voilà quelques remarques et propositions, parce qu'on pourrait dire beaucoup de choses ce soir compte tenu de la situation, que nous voulions faire en ce qui concerne les élus communistes et par rapport à ce rapport.

**M. Éric ALAUZET :** Tous les ans mais tu n'y peux pas grand chose Marie-Guite, on a l'impression que tu nous enfonces un peu plus mais tu ne fais que le bilan, tu ne fais qu'un constat et tu soulignes le travail important fait par les gens du Centre Communal d'Action Sociale, travail difficile je crois de plus en plus difficile. Mais tu nous rapportais aussi des propos de certaines des personnes qui disaient « on a

honte d'être pauvre», ça me fait penser aussi à certaines femmes victimes de certains actes qui disent avoir honte et je crois que c'est d'autres qui devraient avoir honte et j'avoue que j'ai un peu honte parce que je suis élu. Je me sens peut-être un peu plus responsable que d'autres et je pense qu'on devrait tous avoir honte, les élus, les partis politiques, la société devraient avoir honte de ce qui est en train de se passer. Traditionnellement les sociétés occidentales avaient une petite classe de gens très riches, la majorité de la population était dans la classe moyenne et il y avait très peu de pauvres, c'est ce qu'on appelle la société en montgolfière mais de plus en plus on va vers des sociétés type sud américaine en sablier où le ventre subit une cure d'amaigrissement très très forte et où les gens tombent les uns après les autres au fond du sablier pendant qu'un certain nombre, quand même pas négligeable, arrive à gravir les échelons c'est-à-dire que la portion des gens aisés, voir très aisés, augmente dans la société bien moins que n'augmente parallèlement la part des gens les plus pauvres. On le doit à une chose très simple, on le dit souvent c'est presque des banalités, c'est la concentration des richesses et notamment la concentration des richesses à travers les salaires. J'assistais hier à une conférence de Jean MATOUK sur le développement durable, c'est un docteur en sciences qui a commencé sa carrière à GDF. Il nous racontait qu'il y a 35 ans quand il était jeune ingénieur, il avait un salaire de 2 000 F par mois pendant que son PDG de GDF en avait 6 000 F par mois, trois fois plus ; 35 ans après, la différence entre le jeune ingénieur et le PDG a été multipliée par 10 c'est-à-dire que le PDG gagne 30 fois plus et non plus 3 fois plus, 30 fois plus que le jeune ingénieur, à GDF après l'augmentation que vient de décider le Ministre de l'Économie pour le Président de GDF. Ces exemples, on peut les multiplier, et il faut savoir que parallèlement c'est toute la grille des salaires des cadres intermédiaires évidemment qui s'est gonflée. Donc la concentration de l'argent est évidente. Mais de quel mérite doit-on faire preuve pour gagner 30 fois plus, 40 fois plus, 50 fois plus ? D'être bien né, d'avoir des capacités intellectuelles, d'avoir la chance de faire des études, d'être reconnu par la société ? C'est totalement inique et non seulement la grille des salaires s'est accrue, mais parallèlement on continue à proposer de baisser les impôts et ça va tout à fait dans le même sens. Alors plutôt que d'inventer des contrats CPE et compagnie qui ne font que colmater de toutes petites brèches, si on s'attaquait au vrai problème qui est celui de la redistribution des richesses ? Il faut contracter l'échelle des salaires pour les gens les plus favorisés, il faut redistribuer à travers l'impôt et en dégagant cet argent, on pourra financer des postes parce que, je suis désolé, il n'y a pas que l'industrie, il n'y a pas que le privé, il n'y a pas que l'entreprise qui sera susceptible de répondre à la crise de l'emploi qu'on connaît aujourd'hui, c'est aussi l'emploi public ou l'emploi semi-public, semi-privé.

Avec l'augmentation qui vient d'être décidée pour le PDG de GDF, et je ne parle que de l'augmentation, on financerait 5 emplois et vous multipliez cela par des centaines, des milliers de situations de ce type. Donc il faut baisser les revenus, les plus gros revenus mais on est d'accord, ce n'est pas la peine de le préciser, on l'a dit assez souvent, il faut baisser les revenus les plus favorisés, il faut augmenter les impôts et je suis encore tout «esbaudi» par la proposition que Jean ROSSELOT a faite tout à l'heure, ce que je dis là c'est à l'opposé de ce que tu as dit Jean. Quand tu dis «il faut baisser les impôts parce que ça permettra aux Bordelais d'acheter des appartements à Besançon et avec ces appartements vous aurez plus d'impôts locaux et vous pourrez ainsi financer le Centre Communal d'Action Sociale qui va assister les pauvres», ça ne va pas du tout ça mais alors pas du tout ! C'est à l'opposé de ce qu'il faut faire.

**M. Jean ROSSELOT :** Alors comment faire pour relancer l'économie ?

**M. Éric ALAUZET :** Partageons les richesses et après ça ira beaucoup mieux. Je l'ai dit l'autre jour ; j'ai fait le calcul de ce que j'allais gagner en 2006 en baisse d'impôts c'est 1 000 € mais je peux les payer ces 1 000 € nom d'une pipe et vous aussi vous pouvez en payer des impôts !

**M. Bernard LAMBERT :** Monsieur le Maire, plusieurs réactions : la première je trouve personnellement que les photos en fin de diaporama étaient peut-être de trop.

**M. LE MAIRE** : Pourquoi ?

**M. Bernard LAMBERT** : Je ne sais pas si vous les cautionnez mais personnellement j'aurais préféré que le texte en reste là sans qu'il y ait les clichés qu'on a pu voir. C'est un avis personnel.

**M. LE MAIRE** : Pourquoi ? il ne faut pas montrer les pauvres ?

**M. Bernard LAMBERT** : Sur l'intervention d'Éric ALAUZET je dirais simplement une chose, je n'ai pas honte, j'ai de la chance de pouvoir apporter ma contribution, ma disponibilité et mon temps et peut-être ma compétence dans le drame que l'on vit mais je n'ai pas honte, Éric. Alors quand j'ai reçu le rapport, Monsieur le Maire, j'ai d'abord pensé qu'il s'agissait d'une erreur et que c'était une invitation à participer à une réunion du Centre Communal d'Action Sociale. Je trouve que le rapport est bien construit, le constat couvre à la fois le point local et aussi le national, c'est un rapprochement qui est judicieux, pertinent et il le fallait. Les chiffres avec la tendance sur Besançon sont également pertinents parce qu'ils nous donnent la possibilité de voir les écarts qu'il peut y avoir et de mieux argumenter et de choisir les décisions à prendre. Les minima sociaux sont bien précisés, RMI, l'API, l'allocation d'adulte handicapé, l'isolement social est bien traité, l'analyse par quartier a également son importance, les fiches sont bien complètes et je salue ici Monsieur le Maire publiquement le travail qui a été fait par le service, vous l'avez dit et j'appuie votre remarque. L'importance néanmoins du thème traité nous amène à faire un certain nombre de remarques pour que les conclusions qui sont prises puissent être prolongées et notre collègue Jean ROSSELOT les reprendra tout à l'heure.

Je voudrais souligner dans un premier temps que ce constat nous le connaissons, les chiffres avancés ne nous surprennent pas et nous avons nous aussi à nos permanences diverses des interventions que nous relayons, nous avons aussi des appuis pour faciliter l'aboutissement d'une demande d'emploi, de logement, nous sommes solidaires humainement de ces situations et nous aimerions bien sûr qu'elles n'existent pas. Qui n'a pas dans sa famille proche ou lointaine, une situation qui pose un réel problème ? J'ai personnellement des amis qui ont à traiter ce genre de difficulté, je ne développe pas, mais tout le monde connaît ou connaîtra une situation de ce genre, nous savons tous que cela va très vite et vous l'avez dit Monsieur le Maire personne n'est à l'abri, les éléments déclencheurs ne sont pas forcément ceux auxquels on pense habituellement. Mais vous ignorez peut-être trop facilement dans le dossier Madame, ce qui se fait actuellement au niveau national et qui porte ses fruits. Votre présentation est rédigée comme si le volet social, celui de l'emploi était sous votre seule responsabilité et autorité. Vous ignorez le rôle actuel du Gouvernement, c'est nier son action et nous ne pouvons pas l'admettre.

Pour le logement, l'emploi, comme pour l'égalité des chances, les mesures sont pertinentes. Le logement, l'accès au logement est facilité dans le parc social, dans le parc privé et pour l'hébergement d'urgence. Les chiffres nous les avons tous, nous n'allons pas faire une bagarre de chiffres, j'ai celui-là, tu as celui-là, simplement vous connaissez comme moi le pacte national pour le logement. L'État montre l'exemple en libérant des terrains publics ou en accélérant des procédures de cession de terrains qui lui appartiennent.

**M. LE MAIRE** : Où ?

**M. Bernard LAMBERT** : L'objectif est de 40 000 logements en trois ans.

**M. LE MAIRE** : Mais où ?

**M. Bernard LAMBERT** : Au niveau national. L'emploi, la politique gouvernementale est payante et vous le savez, la France, votre pays Monsieur le Maire, est en passe de réussir le pari de l'emploi (réactions).

**M. LE MAIRE :** Ça ne se remarque pas pour l'instant. Il faut quand même oser le dire !

**M. Bernard LAMBERT :** 160 000 demandeurs d'emplois en moins depuis 10 ans, le taux de chômage est passé de 10,2 à 9,6 % de la population active.

**M. LE MAIRE :** Ça c'est de la propagande, ce n'est pas une analyse !

**M. Bernard LAMBERT :** 350 000 CNE ont été rédigés et signés et le rythme ne se ralentit pas, un tiers de ces embauches n'aurait pas été signé sans le CNE (réactions). Ces chiffres-là sont à améliorer par la mise en place des maisons de l'emploi et la rénovation du service public de l'emploi par la simplification de contrats aidés, par un suivi personnalisé des chômeurs en difficulté, par une fédération de tous les partenaires, ANPE, ASSEDIC, AFPA, APEC, APECITA, collectivités territoriales, organismes consulaires dans un groupement d'intérêt public. La prévision, et vous le savez parce que ces chiffres circulent et ils sont réalité, est de 300 maisons créées d'ici 2009. L'objectif de cette initiative est de constituer un dossier unique par demandeur d'emploi pour optimiser la recherche d'emploi accessible en tous points des différents réseaux. L'objectif est d'obtenir un accompagnement plus efficace du service public de l'emploi en contrepartie d'une recherche assidue.

L'égalité des chances, là aussi il y a plusieurs volets entre les enfants et les adolescents. 80 000 élèves entrent en 6<sup>ème</sup> sans maîtriser les savoirs fondamentaux. Les grandes écoles sont trois fois moins accessibles aux élèves de milieu modeste qu'au cours des années 50. Il y a en prévision la création de 750 équipes de réussite éducative pour mieux accompagner des enfants en grande difficulté sur 900 zones ou réseaux d'éducation prioritaire, la création de 150 plateformes de réussite éducative services sociaux, sanitaires, éducation nationale, services de l'aide sociale à l'enfance, création d'une trentaine d'internats de réussite éducative, égalité des chances entre les territoires...

**M. LE MAIRE :** Bernard ce n'est pas la peine de nous décliner toute la politique nationale, tout le monde la connaît, tout le monde connaît son inefficacité. Je te demanderai donc de revenir à l'analyse des besoins sociaux locaux, s'il te plaît.

**M. Bernard LAMBERT :** Une dotation de solidarité urbaine plus importante et mieux répartie...

**M. LE MAIRE :** Tu entends ce que je te dis ?

**M. Bernard LAMBERT :** S'il vous plaît. Monsieur le Maire, je veux bien synthétiser, donner les titres mais accordez-moi l'initiative de poursuivre.

**M. LE MAIRE :** Je t'accorde tout ce que tu veux mais je demande simplement que tu ne declines pas toutes les actions faites par le Gouvernement, nous les connaissons parfaitement et nous connaissons parfaitement leur inefficacité en plus.

**M. Bernard LAMBERT :** Je ne sais pas.

**M. LE MAIRE :** On n'est quand même pas totalement idiots !

**M. Bernard LAMBERT :** Une dotation de solidarité urbaine, l'égalité des chances entre les personnes des origines...

**M. LE MAIRE :** Non mais ça, ça fait rire tout le monde, personne ne le croit !

**M. Bernard LAMBERT :** La démonstration est faite que les outils sont dans la caisse et qu'il faut peut-être l'ouvrir si l'on veut travailler. Il faudra ensuite adapter l'offre et la demande et orienter les crédits

en fonction des spécificités et de la demande exprimée. Mon propos ne traite pas de la politique en faveur de la parité et de l'égalité entre les hommes et les femmes, des crédits au service des personnes handicapées et des personnes âgées dépendantes et des familles vulnérables. La loi de finances, Monsieur le Maire, de 2006 traite de la Mission Solidarité et Intégration dans l'une des huit missions des prochaines lois de finances. Quelle synergie doit-on faire, quelle synergie devez-vous mettre en place avec le Département, la Région, l'Agglomération et la Ville pour que la précarité régresse et que les mesures gouvernementales soient accueillies favorablement, spontanément, qu'elles soient relayées et annoncées...

**M. LE MAIRE :** Applaudies même, applaudies béatement !

**M. Bernard LAMBERT :** ... qu'elles soient annoncées et relayées par la presse. Vous devez, Monsieur le Maire, faire preuve d'imagination et d'innovation pour la mise en place de mesures complémentaires à celles qui sont données au niveau national, c'est, je crois, l'une des grandes carences de votre rapport (réactions).

**M. LE MAIRE :** Je ne prononcerai pas de propos qui pourraient être mal interprétés mais je suis quand même, chers collègues, un peu abasourdi, je crois que c'est le mot qui convient. Annie MENETRIER a parlé des problèmes d'emploi et effectivement c'est bien là la clé du problème. Je voudrais qu'on revienne aux problèmes locaux, à la préoccupation des femmes et des hommes qui sont dans cette ville et dans cette région. Les propos de Bernard LAMBERT sur ce qui se passe au niveau national, montrent qu'il n'a pas compris dans quelle situation était le pays, combien le pays doute, quelle est l'angoisse, la détresse des habitants de ce pays, ce n'est pas possible. Quand j'entends cela, je dis : vous n'entendez pas la souffrance du peuple parce que ce n'est pas Marie-Guite DUFAY qui nie l'action du Gouvernement, mais les 60 - 70 - 75 % des Bisontins qui disent qu'ils ne comprennent plus. Chaque jour c'est des provocations ; quand, le même jour, on annonce d'une part l'augmentation du prix du gaz et d'autre part des milliards et demi d'euros de bénéfices et l'augmentation du salaire du PDG, est-ce que ce n'est pas de la provocation par rapport à celles et à ceux qui ne peuvent pas payer leur note de gaz ? C'est de la véritable provocation et je crois qu'il faut arrêter par rapport à ça. Il ne faut pas être autiste. Au moins, vous, les élus de base, avec votre bon sens d'élus de terrain, faites remonter au niveau national le cri du peuple, combien il souffre. Ça n'intéresse personne de faire grève, parce que quand tu fais grève deux journées dans un mois, tu as deux jours de moins sur ta feuille de paie et quand, avec ta feuille de paie, tu n'arrives même pas à finir le mois, c'est très très dur de faire grève. Et si effectivement il y a des centaines, des millions de personnes qui font grève actuellement, qui acceptent de perdre de l'argent alors qu'elles n'arrivent déjà pas à boucler leurs fins de mois, c'est qu'il y a un vrai problème.

Par contre, je ne suis pas d'accord avec Éric quand il dit qu'il a honte et sur ce plan je rejoins M. LAMBERT, parce que nous agissons et simplement ce qu'on peut dire, c'est qu'il faut agir peut-être encore un peu plus. Je ne me résigne pas, je pense qu'il faut qu'on aille au-delà mais j'ai bien compris le sens dans lequel tu le disais Éric. Ce discours de M. LAMBERT, si ceux qui souffrent l'entendaient, ils diraient que ce n'est pas possible que nos élus soient autant décalés des réalités.

**M. Bernard LAMBERT :** Je termine Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Je croyais que tu avais terminé.

**M. Bernard LAMBERT :** Je termine en disant que nous sommes conscients et que l'on vit humainement aussi des situations identiques à celles que vous traitez. N'empêche...

**M. LE MAIRE :** Je ne dis pas que vous ne les connaissez pas.

**M. Bernard LAMBERT** : N'empêche, Monsieur le Maire, on sort de 4 réunions de 150 personnes pour Besançon 2020. Vous êtes en campagne avant l'heure si je peux me permettre l'expression. Les priorités de nos citoyens : 67 % c'est le développement économique et l'emploi. Mais que faites-vous ? Que faites-vous parce que l'emploi c'est synonyme de richesses, parce que la création d'entreprises permet l'embauche, que faites-vous comme priorité sur le plan local ? Fallait-il mettre 105 M€ sur Planoise pour l'ORU ? Ne fallait-il pas avoir peut-être une dépense moins forte et permettre aux entreprises de venir s'installer sur Besançon dans des conditions meilleures...

**M. LE MAIRE** : Attendez, je rêve ?

**M. Bernard LAMBERT** : ... mais bien sûr Monsieur le Maire, quand il y a une proposition comme celle-là, vous ne l'écoutez pas. Quelles priorités pouvons-nous faire pour 2007 avec le Président de la Région, le Président du Département, le Maire et le Vice-Président de l'Agglomération : on fait de 2007 sur Besançon le pari de l'emploi et de la solidarité et on s'en donne les moyens parce qu'à Besançon il y a les moyens.

**M. LE MAIRE** : Je suis là encore stupéfait voire révolté, qu'un élu puisse mettre en cause les actions encouragées par le Gouvernement qu'il soutient, parce qu'attention, ici dans ce Conseil, j'ai entendu la Députée BRANGET dire à plusieurs reprises : regardez, c'est ce que fait BORLOO. Alors mettre en cause cela, mettre en cause des millions d'euros qui vont permettre aux Planoisiens, aux habitants de Clairs-Soleils de vivre plus dignement, c'est idiot et en plus ces centaines de millions retombent dans l'économie locale, ils vont créer des centaines d'emplois. C'est complètement idiot de tenir ce type de raisonnement, c'est une offense. Tu as habité rue Mirabeau, tu veux aller y vivre ? Et tu oses dire qu'il ne faut pas mettre de l'argent là ?

**M. Bernard LAMBERT** : J'ai habité à Planoise.

**M. LE MAIRE** : On a tous habité à Planoise. Tu n'as plus la parole, de toute façon cela vaut mieux, même vis-à-vis de tes amis, je crois qu'ils vont être gênés. Je crois qu'on retransmettra tes vœux à la Députée de Planoise. On lui fera savoir que tu as dit que c'était une connerie de mettre 107 millions là-bas pour changer... (M. LAMBERT hors micro).

**M. Bernard LAMBERT** : Je parle du montant.

**M. LE MAIRE** : Ne t'enforce pas, c'est suffisant...C'est ridicule.

**M. Pascal BONNET** : Je trouve étonnant, quand Bernard LAMBERT intervenait et s'efforçait d'expliquer la politique du Gouvernement, que vous lui reprochiez d'aborder des thèmes nationaux alors que vous avez lancé ce débat en disant que c'était en rapport avec le contexte national et international. Il n'y a pas deux poids et deux mesures, soit on est dans des problèmes locaux, on considère qu'on est hors du temps et hors des réalités, soit on fait référence aux problèmes nationaux et internationaux et on a la possibilité de le faire et notre rôle c'est aussi d'expliquer la politique du Gouvernement. Ensuite je suis tout aussi choqué que la plupart d'entre vous parle des salaires faramineux des patrons de multinationales, des distorsions énormes qu'il peut y avoir dans l'économie actuellement et je ne vois pas comment on peut réformer aujourd'hui la planète pour empêcher qu'elle évolue comme ça. On peut, comme ça a été fait déjà dans le passé, dans les années 80, considérer qu'on est tout seul dans notre pays ou dans notre ville, qu'on fait ce qu'on veut, indépendamment des autres mais on a vu les résultats à travers certains choix politiques collectivistes ou isolés des réalités. Aujourd'hui le contexte étant ce qu'il est, je ne vois pas comment on peut être choqué que des rentiers américains que je ne fréquente pas plus que vous ou de riches -vous parliez de Bordelais et de Nantais, je ne sais pas s'ils sont plus riches qu'à Besançon- permettent par des investissements ici de nous apporter de la taxe foncière ; ça ne me choque pas, c'est une façon de redistribuer aussi. Alors si ça vous choque, c'est curieux. Mais ce qui reste absolument

effarant pour moi, c'est ces débats où de toute manière de façon répétée, on part sur des thèmes nationaux et après quand, nous, nous venons sur des thèmes nationaux on nous dit qu'on n'est pas là pour ça. Je ne sais pas si dans ces conditions il faut qu'on continue à venir.

Je voudrais revenir sur un thème local qui me touche un peu par mon expérience professionnelle qu'en général je ne mélange pas avec mon action d'élu. Mais quand on parle de fragilité identitaire, il y a un phénomène qui se développe et qui n'a pas été évoqué, c'est l'abus de toxiques quels qu'ils soient, qu'ils se boivent ou qu'ils se fument, de plus en plus précoces au niveau du collège aujourd'hui de façon précoce et intensive et je crois qu'aujourd'hui, dans une ville qui a quand même une politique d'hygiène santé volontariste, c'est un fléau qui est de plus en plus inquiétant en terme de fragilité de l'identité, en terme de fragilisation intellectuelle avec les conséquences que ça représente et je vois ce phénomène évoluer concrètement puisqu'on est là pour parler aussi de choses concrètes. Donc je voulais apporter cet élément-là.

**M. LE MAIRE :** Je suis totalement d'accord avec vous par rapport à cela mais cela dit il y a un soutien très fort du Centre Communal d'Action Sociale par rapport à des associations dont une qu'on peut citer, SOLEA. Effectivement c'est un vrai problème.

Je ne veux pas relancer le débat mais les propos tenus par Bernard LAMBERT sur les crédits destinés à Planoise, je les ai en travers de la gorge. Je préfère mettre 105 M€ sur Planoise que comme à Montbéliard 15 M€ pour construire les murs d'une maison pour l'emploi. C'est, à mon avis, de l'argent beaucoup mieux utilisé. Je referme la parenthèse.

**M. Benoît CYPRIANI :** M. LAMBERT vient de s'étonner que ce rapport ne tienne pas compte de l'action du Gouvernement. Je crois qu'il n'a pas bien compris à quoi servait ce rapport. Comme tous les ans, c'est un constat local, une sorte de photographie, ça ne se paie pas de mots, ça ne se paie pas de projets de Gouvernement ou d'ailleurs, c'est un constat de l'existant et je pense que ce constat est de plus en plus complet chaque année. C'est la troisième année qu'il est réalisé et il agrège de plus en plus de données, il devient de plus en plus fiable au cours du temps et je tenais à saluer cela.

Je voulais moi aussi faire un zoom, parce qu'il n'est pas question de commenter l'ensemble de ce rapport, sur la situation des jeunes. On s'aperçoit que ceux qui sont en situation de grande exclusion sont à peu près 400 qui fréquentent les services du Centre Communal d'Action Sociale. C'est quand même quelque chose de très important. Et puis on s'aperçoit aussi qu'il y en a 10 % qui sont titulaires d'un bail dans un logement social c'est-à-dire à peu près 1 500. On peut considérer que ceux qui sont en grande exclusion c'est la part immergée de ceux qui ont des soucis financiers. On voit régulièrement dans les commissions locales de coordination qui attribuent les aides d'urgence, des dossiers qui demandent des aides d'urgence parce que évidemment les jeunes de moins de 25 ans n'ont droit à aucune allocation sauf sur des projets avec le Fonds d'aide aux jeunes mais ça ne permet pas de répondre à l'ensemble des situations. Et bien sûr la solution ça serait qu'il y ait un emploi pour tous en acceptant de pré-supposer que tous ces jeunes ne soient pas des fainéants ; l'emploi pour tous ce serait l'idéal mais que fait-on en attendant cela, en attendant le résultat de toutes ces mesures miracles qu'on est en train de nous concocter ? Je pose la question et puis je me dis que Besançon a été le lieu d'innovation sociale et je me demande s'il ne serait pas temps de réfléchir à une allocation du genre allocation minimum jeunesse, RMI jeunes, on l'appelle comme on veut mais le problème des jeunes qui sont en exclusion ou en difficultés sociales devient de plus en plus important.

**Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA :** Merci à ceux qui ont élaboré ce rapport très fouillé, très élaboré, très instructif. Je partage l'indignation d'Éric ALAUZET tout à l'heure par rapport à la situation, et celle du Maire. Le constat qui est fait dans ces pages n'étonne aucun de nous je pense. Pour ceux qui s'intéressent depuis longtemps à la situation des personnes précaires mais aussi à celle des travailleurs

en général, ils n'ont pas besoin d'être réveillés par les événements de novembre dernier, par les mouvements récents pour être préoccupés par l'évolution de notre société. Ils savent bien par exemple que l'éventail des salaires s'est largement ouvert, on en a parlé tout à l'heure. On donne de plus en plus à ceux qui ont déjà, de moins en moins à ceux qui n'ont déjà rien, c'est vrai pour les salaires comme pour les impôts. Ils savent aussi depuis longtemps qu'une société construite sur la seule recherche des profits distribués aux plus nantis ne peut mener qu'à la faillite, peut-être la faillite de cette économie-là, en tout cas la faillite de la cohésion de notre société. Pourtant il ne s'agit que d'un modèle économique fondé sur des postulats d'experts que d'autres experts pourraient très bien contredire. Il suffirait pour cela qu'on leur laisse la parole mais nous vivons une époque où le plus fort, le plus riche, le plus menteur impose sa loi. Cette économie fondée sur les profits est destructrice. Elle gaspille nos ressources naturelles au nom de la croissance supposée, elle pense être le remède à la pauvreté, pourtant elle détruit toute sorte de diversités non seulement écologiques mais aussi culturelles, linguistiques, elle tue la richesse de l'humain, c'est ce que nous montre ce rapport. Nous devons rechercher par tous les moyens à nous démarquer de cette logique. De ce point de vue, il est vrai que Besançon n'usurpe pas son image de ville cherchant à mettre en œuvre des politiques sociales et de développement durable. Faisons-le connaître, servons d'exemple, cela peut être aussi un facteur d'attractivité.

Mais il reste encore beaucoup à faire à notre échelle, beaucoup de pistes à explorer. Par exemple, un tout petit exemple, ce modèle ne détruit pas seulement les oiseaux, il détruit aussi certains métiers qui étaient liés à un mode de vie où le gaspillage n'était pas érigé en dogme. Ce sont souvent ceux qui exerçaient ces métiers que nous retrouvons dans nos statistiques de personnes précaires. Donc à notre échelle, comment pouvons-nous, nous, à la Ville de Besançon, favoriser des achats de biens qu'on pourrait réparer au lieu de jeter et inverser ainsi la logique du tout jetable tout en créant des emplois ? Je tiens à préciser bien sûr qu'il ne s'agit pas d'emplois au rabais. Comme tous les autres ils doivent être reconnus et valorisés. Je pense que sur ce registre, si Besançon est un modèle dans certains domaines, il y a des idées à glaner dans d'autres villes, d'autres pays afin de créer avec eux une dynamique de développement dans la sobriété.

**M. Christophe LIME :** Je ne reviendrai pas sur les déclarations au niveau national mais je crois que ce qui embête certains, y compris les photos à la fin du diaporama, c'est surtout le principe de réalité. Je crois que jusqu'à maintenant ils pensaient que la pauvreté était un choix ; des gens choisissaient d'être pauvres, des gens choisissaient d'être chômeurs, des gens choisissaient de ne pas aller au travail le matin, sauf qu'aujourd'hui la réalité fait que maintenant Marie-Guite l'a dit et je l'avais déjà dit, des salariés sont pauvres et ils n'ont pas fait ce choix et ils se lèvent tous les matins pour aller au travail et ils essaient de vivre. Une nouvelle fois on touche ceux qui le sont toujours les premiers, les immigrés, les femmes, les anciens. Systématiquement, quand notre société exclut, elle exclut toujours les mêmes, de différentes façons mais elle exclut toujours les mêmes avec toutes les conséquences que cela entraîne. Allez dans les zones commerciales Monsieur LAMBERT, il y a 50 % de gens à temps partiel qui travaillent sans l'avoir choisi le jeudi après-midi, le vendredi et le samedi et qui quelquefois sont bien contents, je le dis, que les magasins soient ouverts le dimanche pour essayer d'avoir une prime afin d'offrir un cadeau à leurs enfants à la fin de l'année. Voilà où on en est. C'est vrai que c'est difficile à regarder mais c'est bien la société qu'on est en train de construire depuis un certain nombre d'années avec le résultat que l'on connaît. Et je vais prendre un petit exemple qui m'horripile : vous avez vu que le 12 a été supprimé. Ça paraît anecdotique comme ça, la suppression du 12 qui était un service public sauf que France Télécom, qui n'est plus un service public, il y a deux ans a doublé les tarifs du 12 pour pouvoir mieux le mettre dehors avec la concurrence. Et bien, depuis le début de la semaine, il y a je ne sais plus combien de 118...

**M. LE MAIRE :** Une dizaine.

**M. Christophe LIME :** ... je pense que plus personne ne peut s'y retrouver maintenant mais ils sont tous, tous au-dessus des prix du 12, vous vérifierez. Et sachez quand même que pour un chiffre d'affaires estimé à 300 M€, ils ont déjà dépensé à ce jour 53 M€ de publicité. Ça c'est un véritable scandale et ça ne

me dérangerait pas que ces 53 millions, au lieu de les mettre dans une publicité qui ne sert à rien, on les investisse demain sur un quartier populaire pour que les gens y vivent mieux.

**M. LE MAIRE :** C'est même pire que ce que tu dis parce que c'est un seul qui a dépensé 53 millions, ce n'est pas la totalité. Je ne vais pas vous dire lequel c'est un britannique, mais il a investi à lui seul 52 millions, c'est-à-dire la moitié de ce que va coûter la rénovation de Planoise. Et là aussi c'est des vrais problèmes de choix.

**M. Jean ROSSELOT :** Je vais donner mon avis sur ce rapport mais je suis malheureux d'entendre toujours ces vieilles lunes, la passion de Christophe LIME pour nous expliquer que... etc. mais il y a des contraintes mondiales qui...laissez-moi finir... j'ai envie de demander à Christophe, par exemple, pourquoi le Gouvernement dans lequel le Ministre communiste GAYSSOT était en l'an 2000 a libéralisé la production et la commercialisation de l'électricité ? Pourquoi l'a-t-il fait ? Pourquoi M. GAYSSOT, du même parti que Christophe, a adopté ce projet de loi qui a libéralisé, je dis bien, c'est le titre de la loi que vous avez votée d'ailleurs Monsieur le Maire, a libéralisé...

**M. Christophe LIME :** Cela fait 20 fois que tu le dis...

**M. Jean ROSSELOT :** ... il faut bien le répéter (rires).

**M. LE MAIRE :** Je n'étais pas à l'Assemblée Nationale ce jour-là.

**M. Jean ROSSELOT :** En tout cas le projet a été solidairement adopté.

**M. LE MAIRE :** M. GAYSSOT s'était absenté...

**M. Jean ROSSELOT :** Attends Christophe, je vais passer ensuite à Éric, c'est pareil...(rires)

**M. Éric ALAUZET :** On a voté les OGM... ?

**M. Jean ROSSELOT :** C'est dommage qu'Éric ne soit plus Conseiller Régional parce qu'il y avait une grande assemblée des conseillers régionaux verts à Dijon...

**M. LE MAIRE :** Si tu pouvais revenir au sujet, Jean.

**M. Jean ROSSELOT :** ... où Dominique VOYNET a dit : oui c'est vrai, on a des idées mais on n'est pas très réaliste -c'est dans Le Monde d'aujourd'hui-. Alors oui, je ne vois pas pourquoi la déduction fiscale ne serait pas un bien pour la construction de logements parce que quand le bâtiment va, tout va, et que finalement ça n'aiderait pas à la consommation aussi des particuliers, c'est ça le pari, alors avec les résultats qu'on peut avoir, ce n'est pas évident. Le Maire vient de dire que les millions de Planoise dynamisent l'économie par le bâtiment. Mais pourquoi ça dynamiserait à Planoise et pas à la Mouillère et quand en plus ce sont des crédits privés qui élargissent... vous voyez, tout peut être dit et son contraire, il faut faire attention... Je pense que vous avez été un peu dur avec Bernard LAMBERT car avec les 100 millions il évoquait ce contre quoi Annie MENETRIER s'était un peu élevée, la déconstruction de 258 logements.

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas la peine de corriger les propos de Bernard LAMBERT...

**M. Jean ROSSELOT :** ... donc ça pouvait aussi se discuter. Sur le rapport qui nous est présenté, si vous me permettez cinq minutes quand même parce qu'on a écouté avec beaucoup d'intérêt Mme DUFAY, vous-même et d'autres. On commence et tout de suite on nous dit d'arrêter, c'est très pénible...

**M. LE MAIRE** : Monsieur ROSSELOT, vous avez tout le temps qu'il vous faudra.

**M. Jean ROSSELOT** : Alors merci de le reconnaître. Je voulais simplement dire que ce rapport manifeste d'abord un gros travail des services et du Centre Communal d'Action Sociale et qu'il faut les en remercier...

**M. LE MAIRE** : Ça ne mange pas de pain...

**M. Jean ROSSELOT** : ...écoutez, vous le faites aussi et on ne dit pas que ça ne mange pas de pain...

**M. LE MAIRE** : Ce sont des électeurs...

**M. Jean ROSSELOT** : ... et c'est moi qui perturbe, c'est quelque chose ça quand même ! C'est une étude précise et approfondie conduite par thème dont la panoplie hélas est large, et par division territoriale, par quartier et elle nous emmène dans les difficultés, hélas nombreuses des familles et des personnes. Je me demande finalement quel but vous poursuivez. Vous écrivez en début de rapport qu'il s'agit d'informer les citoyens.

**M. LE MAIRE** : C'est la loi.

**M. Jean ROSSELOT** : Tout à fait, laissez-moi finir, mais quel but poursuivez-vous avec ce type de présentation et de rapport effectivement obligatoire parce que le citoyen, il faut l'informer mais il vous a quand même élu non pas pour que vous lui apportiez un lot, c'est vrai, c'est malheureux, de désespoir, de tristesse mais aussi pour que vous apportiez des réponses, c'est surtout pour ça que vous êtes élu. Et de ce point de vue-là, je ne comprends pas que dans un rapport de 57 pages, de la page 1 à 58 il n'y ait qu'une page et demie de propositions, que dis-je, une ligne et demie...

**M. LE MAIRE** : Je te coupe une seconde, c'est une analyse des besoins sociaux.

**M. Jean ROSSELOT** : ... mais c'est bien le moment de faire aussi des propositions constructives, ça ne mange pas de pain comme vous dites et on est quand même là pour ça. Alors je dis bien une ligne et demie sur 57 pages. Je lis page 34, au milieu, autour du pivot de la proximité qu'est le maire, nous devons construire un véritable projet social local...

**M. LE MAIRE** : Oui. Ce n'est pas ça ?

**M. Jean ROSSELOT** : On devrait le connaître un peu plus. S'ensuivent des généralités, au moins trois, vos propositions qui me paraissent notoirement insuffisantes, ça manque d'imagination comme l'a dit Bernard précédemment. Les propositions les voilà. Il y a 5 renvois, 5 flèches : construction du lien, mobilisation des habitants et décloisonnement des actions. Mais il faudrait que vraiment on ait quelque chose de plus précis. Le plan de cohésion sociale que vous raillez mais dont vous reconnaissez quand même à certains endroits l'intérêt, c'est 20 programmes, 107 mesures précises. Alors j'entends bien que vous nous livrez l'existant des structures et des actions de la Ville, ce qui est très très bien mais ça manque quand même un peu d'exceptionnel et d'originalité qui soit à la hauteur des enjeux. Vous l'avez dit, Annie MENETRIER l'a dit, je suis pour une fois vraiment d'accord, le vrai problème, mais on le répète depuis si longtemps, c'est celui de l'emploi. Alors j'ai envie de vous dire que celui de l'emploi passe d'abord par l'entreprise. Dans vos 57 pages combien de fois mettez-vous au cœur du sujet l'entreprise qui est vraiment le créateur de l'emploi ? C'est très bien de décrire les effets, mais les causes ? Je voudrais quand même, comme Joseph PINARD autrefois, vous donner lecture d'un article qui est paru dans un grand quotidien, pas de droite, vendredi 31 mars et qui devrait vous donner à vous réorienter parce qu'il y a toujours un lien entre le national voire le mondial et le local mais encore faut-il que vous soyez dans une disposition d'esprit qui ne tourne pas le dos car votre propension, et celle des Français souvent, est

toujours d'être en retard d'une guerre. Le monde avance et il ne nous attend pas. Par exemple dans le journal Le Monde de vendredi dernier, un des plus grands experts -neutre- mondiaux de l'économie, Jean-Philippe COTIS qui est chef économiste à l'OCDE déclare et vous voyez le titre en gras, l'OCDE, on ne peut pas mettre en cause l'objectivité...

**M. LE MAIRE** : J'ai lu cet article, il est excellent...

**M. Jean ROSSELOT** : Que dit Jean-Philippe COTIS ? «le système français de l'emploi -si vous me donnez deux minutes- est porteur de précarité». Et quelques lignes choisies : «en France le taux de chômage structurel, c'est-à-dire indépendant de la conjoncture, est stable depuis 20 ans, compris entre 9 et 10 %. Une reprise économique dynamique permettrait à la France de faire reculer le chômage mais une fois la conjoncture restaurée, l'essentiel du chemin resterait à parcourir car le problème français n'est pas dans la surabondance de main-d'œuvre mais la difficulté des entreprises à créer suffisamment d'emplois». Il ajoute ceci : «au-delà des clivages politiques, les économistes constatent que le système de protection de l'emploi français fait porter une trop grande responsabilité aux entreprises dans la gestion du licenciement. Tout se passe comme si les entreprises étaient appelées à suppléer le service public pour gérer le reclassement des salariés...

**M. LE MAIRE** : Ne lis pas tout l'article...

**M. Jean ROSSELOT** : J'ai fini... En France, une entreprise en difficulté qui souhaite licencier pour rester viable et réembaucher ensuite est détournée de cet objectif. Elle est confrontée à de longues procédures, doit faire appel à des cabinets, se battre avec des conseils juridiques et finalement est tenue, dans la frayeur, d'embaucher». Voilà notre problème.

**M. Jean-Claude CHEVAILLER** : il raconte n'importe quoi.

**M. Jean ROSSELOT** : Ce n'est pas moi qui raconte n'importe quoi...

**M. Jean-Claude CHEVAILLER** : Alors pourquoi les investisseurs étrangers viennent en France ?

**M. Jean ROSSELOT** : Mon cher collègue économiste, si tu veux te coltiner avec ce chef économiste à l'OCDE ! Tu es un remarquable économiste mais enfin je pense qu'il y a aussi de la hauteur chez cette personne-là.

**M. LE MAIRE** : Jean-Claude CHEVAILLER ne veut pas se coltiner avec ; il donne un élément d'information qui est juste, c'est en France qu'il y a le plus d'investisseurs étrangers. C'est un élément, c'est tout.

**M. Jean ROSSELOT** : Je regrette ; en France tout se passe comme si l'entreprise était confrontée à de longues procédures, faire appel à des cabinets et tout...

**M. LE MAIRE** : On a compris, on n'est pas totalement idiots !

**M. Jean ROSSELOT** : ... était totalement dissuadée d'embaucher. Alors je dis tout simplement que dans un rapport comme celui-là, certes c'est un reflet mais quand même on ne peut pas ne pas avoir une fenêtre ouverte sur l'avenir, je crois qu'il aurait fallu poser quelques cadres qui nous conduisent à créer des conditions d'une plus grande efficacité pour passer de l'assistance ou de l'assistanat comme vous voudrez à l'emploi durable. De ce point de vue-là, Monsieur le Maire, Cher Jean-Louis, je pense que vous avez vraiment tort de railler par exemple ce que fait la commune de Montbéliard. Le grand mérite...

**M. LE MAIRE** : Je ne raille pas...

**M. Jean ROSSELOT :** Vous venez de dire que c'est plus intelligent que d'aller mettre de l'argent dans une maison de l'emploi.

**M. LE MAIRE :** Je ne raille pas ce que fait la commune de Montbéliard...

**M. Jean ROSSELOT :** Si !

**M. LE MAIRE :** ... je dis simplement qu'entre mettre 15 M€ pour une maison de l'emploi et investir pour du logement, je préfère les mettre dans le logement car je crois qu'on peut faire la même chose sans construire les bâtiments et en mettant les gens en réseau, en synergie. C'est cela que j'ai dit.

**M. Jean ROSSELOT :** C'est une vue réduite et réductrice...

**M. LE MAIRE :** D'accord, en tout cas c'est la mienne.

**M. Jean ROSSELOT :** ... qui reste à une petite vitesse et je vais vous dire pourquoi. C'est important car on a là des choix à faire. Ils ont opté à Montbéliard pour la maison de l'emploi ; vous n'en voulez pas parce qu'il ne tient qu'à vous et pourtant vous avez trois exécutifs qui sont de votre obéissance...

**M. LE MAIRE :** Obéissance, on n'est pas dans une loge là !

**M. Jean ROSSELOT :** ... politique évidemment, je n'ai pas dit religieuse... Pourquoi me coupez-vous sans arrêt, laissez-moi finir mon intervention. C'est dur d'être dans l'opposition ; il faut ramer à 12 contre 43 et en plus on est torpillé sans arrêt par les cuirassiers, enfin bref, je termine... Je dis que là vous faites un mauvais choix et je pense que ça aurait pu figurer au moins en conclusion dans ce rapport parce que l'intérêt principal, et il ne dépend que de vous de déposer une candidature auprès de la Direction du Travail et de l'Emploi, c'est-à-dire auprès de l'État, pour la constitution d'une maison de l'emploi.

**M. LE MAIRE :** Attendez, mon Cher Jean ROSSELOT, je suis encore abasourdi... est-ce que je peux vous poser une question ?

**M. Jean ROSSELOT :** Oui.

**M. LE MAIRE :** Etes-vous délégué communautaire ?

**M. Jean ROSSELOT :** Évidemment.

**M. LE MAIRE :** Eh bien vous n'écoutez pas ce qui se dit à l'Agglomération puisque nous avons déposé, nous avons même passé en assemblée le fait que nous allions déposer notre candidature à la maison de l'emploi. Donc je suis abasourdi...

**M. Jean ROSSELOT :** Mais c'est que...

**M. LE MAIRE :** Il n'y a pas de «c'est que...».

**M. Jean ROSSELOT :** Je le sais bien, c'est la transformation du PLIE.

**M. LE MAIRE :** Pas du tout (réactions) ! il n'a vraiment rien compris.

**M. Jean ROSSELOT :** Je le sais bien mais ce que je ne comprends pas, c'est que ça ne figure même pas à titre allusif dans ce rapport, même pas à titre allusif... Vous pourriez quand même le mentionner dans ce rapport parce que le problème de l'emploi est tellement capital que ça peut être évoqué à l'Agglomération autant qu'au Conseil Municipal quand même.

**M. LE MAIRE** : Mon Cher Jean, tu as terminé là ?

**M. Jean ROSSELOT** : Je n'ai pas terminé parce que justement je vais approfondir la question de la maison de l'emploi. L'intérêt de la maison de l'emploi c'est de faire travailler ensemble les services de gestion...

**M. LE MAIRE** : On le sait ça.

**M. Jean ROSSELOT** : ... et les services d'indemnisation, que ce soit en mur ou que ce soit en réseau. Et je ne comprends pas que vous n'utilisiez pas les dispositions que l'acte II de la décentralisation a données, c'est-à-dire d'expérimenter. Pour une ville qui a une tradition d'innovation sociale, rappelez-vous la question posée au Kursaal «M. le Maire comment croyez-vous qu'on devrait continuer l'innovation sociale aujourd'hui ?». Eh bien voilà une belle réponse. Vous pourriez expérimenter, sous la responsabilité de l'exécutif de l'Agglomération et de la Ville et même de la Région et du Département la combinaison des actions de l'ANPE et de l'UNEDIC par exemple. Ça pourrait être une possibilité pour donner beaucoup plus d'efficacité à la recherche de l'emploi par les gens dont ça constituerait finalement l'embauche, une grande re-création du lien et du tissu social -attendez, je n'ai pas terminé- !

**M. LE MAIRE** : Vous vous rendez compte que vous ennuyez tout le monde ? A part faire votre show, ça sert à quoi ?

**M. Jean ROSSELOT** : Je trouve anormal aussi que dans les propositions, ne soit quasiment pas... il y a un peu d'évocation du plan BORLOO avec l'agence nationale des services à la personne mais il y a longtemps que vous devriez nous faire là-dessus des propositions bien plus avancées... vous ne bondissez pas, vous n'appréhendez pas les opportunités nationales quand elles existent. Vous devriez être candidat sur tout et tout de suite, par exemple la déclinaison des enseignes, vous dites que vous allez le faire mais j'aurais aimé que vous nous proposiez des mesures concrètes, vous êtes assez entouré, vous avez assez de monde, vous avez assez de recul et vous n'avez que ça à faire si je puis dire ! Donc je ne sais pas...

**M. LE MAIRE** : C'est vrai, ça m'occupe bien !

**M. Jean ROSSELOT** : Vous pouvez anticiper sur le plan urbain de cohésion sociale. Moi je dis que c'est déséquilibré, je suis d'accord aussi pour dire qu'il faut contracter les salaires, qu'il y a des indemnités de licenciement anormales mais je dis qu'à Besançon, en dépit de tout ce qui peut être fait, nous n'avons pas, à la suite d'un rapport comme ça, de propositions qui soient à la hauteur de l'enjeu, qui soient suffisamment innovantes pour répondre à l'acuité des besoins d'aujourd'hui.

**M. LE MAIRE** : Je redis quand même pour informer notre assemblée et la presse qui est là, que M. ROSSELOT serait bien avisé d'être plus attentif à l'Agglomération -Monsieur ROSSELOT vous permettez- vous venez de dire des sottises en déclarant : vous auriez dû être candidat, nous l'avons fait. Une étude a même été faite par un Cabinet pour décider de l'opportunité de se lancer dans le dispositif maison de l'emploi. Cette étude a conclu et cela a été débattu au moins deux fois à l'Agglomération, à la nécessité de se mettre dans le dispositif. Il y a donc eu plusieurs rapports à l'Agglomération ; alors entendre ici de la part de quelqu'un qui se veut un donneur de leçons perpétuel, qu'on aurait dû le faire alors que cela a été fait et Philippe SINGIER qui est ici, est le responsable de cette action. Monsieur ROSSELOT, tout le monde a compris que vous aviez «mis à côté de la plaque», ce n'est pas la peine maintenant de dire que ce n'est pas ce que vous avez dit, regardez vos rapports à l'Agglomération et vous verrez que cela a été fait.

**M. Jean ROSSELOT** : Je ne suis pas d'accord.

**M. LE MAIRE :** Vous n'êtes pas d'accord, c'est votre droit. Vous n'avez pas la parole Monsieur ROSSELOT, c'est M. BONNET et lui seul qui l'a.

**M. Pascal BONNET :** Je voudrais intervenir en complément de Jean ROSSELOT parce que je trouve qu'il y a toujours une tendance naturelle quand il s'exprime, à ce qu'on transforme ses propos aussi (réactions). Et je voudrais dire aussi ma surprise qu'on nous ait refusé l'amendement que Jean ROSSELOT souhaitait présenter visant justement à mettre l'accent sur la dimension emploi dans la réponse aux besoins sociaux, même si cette politique est une politique d'agglomération parce que là on est dans une analyse des besoins sociaux qui relèvent du Centre Communal d'Action Sociale dont certains sont assumés par le Centre Communal d'Action Sociale, dont d'autres seraient assumés par d'autres services de la Ville et sans doute aussi de l'Agglomération. Je pense que symboliquement et politiquement, référence à l'emploi comme réponse aux besoins sociaux, c'est indispensable et c'est le sens de notre position et on restera toujours persuadé qu'il vaut mieux que les gens travaillent et gagnent leur vie plutôt que d'être dans des situations de précarité...

**M. LE MAIRE :** Tout le monde est d'accord là-dessus !

**M. Pascal BONNET :** On n'a pas les mêmes réponses que vous et a priori ce ne sont pas les vôtres les bonnes parce qu'elles ont fait leurs preuves déjà. Mais c'est symbolique et c'est hautement important sur le plan politique de faire cette référence-là dans ce document de priorités et je crois que de ce point de vue-là vous devriez écouter un peu plus ce que Jean ROSSELOT propose.

**M. LE MAIRE :** Je ne suivrai pas vos conseils.

**Mme Marie-Guite DUFAY :** Je suis estomaquée parce que je crois qu'on a oublié que le rapport qui était présenté, l'analyse des besoins sociaux, c'est un rapport élaboré par le Centre Communal d'Action Sociale pour montrer la réalité de notre situation sociale sur la ville et fait par le Centre Communal d'Action Sociale. On était sur ce que fait le Centre Communal d'Action Sociale qui a produit ce document. Je vous ai livré non pas des propositions mais des choses extrêmement précises sur ce qu'on fait, sur ce qu'on va faire, sur ce qu'on est en train d'adapter, que ce soit en matière d'isolement, en matière de décroisement de la santé et du social, en matière d'accompagnement individualisé, en matière d'adaptation des services. Je ne vous ai absolument pas entendu sur ces questions de prise en compte de la précarité des personnes, je ne vous ai absolument pas entendu. Alors vous parlez de l'emploi, mais bien évidemment on est tous d'accord sauf que ce n'est pas le débat. La compétence en matière économique est à la CAGB et alors je suis estomaquée quand je vous entends dire : que fait la Ville ? A l'heure où la Ville investit sur le pôle des microtechniques, sur TEMIS, sur les pépinières, sur la création d'entreprises de tout bord, la Ville fait le maximum. Je vous entends dire : que font les autres collectivités et là il y a une synergie complète. Je peux même vous dire qu'en matière de services puisque vous avez cité le plan BORLOO, les services à la personne, que le Conseil Régional a mis en place, au nom de l'emploi, une politique d'aide pour conforter tous les emplois qui se créent dans les associations de services à domicile. On ne peut pas intervenir, par contre, sur un Centre Communal d'Action Sociale, ça c'est clair. Je suis estomaquée parce qu'on ne s'est pas adapté au débat qui était vraiment sur l'analyse et le Centre Communal d'Action Sociale.

Je voulais dire aussi que j'ai été choquée, Monsieur LAMBERT, choquée quand vous dites que les photos n'auraient pas dû être montrées. Nous vous avons montré des photos de personnes qui font un certain nombre de choses dans la ville, dans la cité, dans leurs loisirs avec des habitants de la Ville et c'est tout le sens du vivre ensemble dont parlait Annie MENETRIER. Il s'agit effectivement de ne pas organiser notre action sociale avec des ghettos de pauvres, de personnes qui vont mal, mais de faire en sorte qu'on multiplie et probablement qu'il faut encore les multiplier, des espaces, moi j'aime appeler cela des passerelles, des espaces qui sont des lieux où se rencontrent du public qui va bien et du public qui va moins bien. Ces photos illustraient cela et c'est cela le vivre ensemble.

Je regrette dans tout ce débat n'avoir pas entendu de commentaire particulier sur ce que nous faisons au niveau du Centre Communal d'Action Sociale, sur ce que nous pourrions faire de plus. Je suis d'accord avec Annie MENETRIER, c'est le vivre ensemble et c'est bien là-dessus que la Ville avec son Centre Communal d'Action Sociale peut agir sur le lien, éviter que les gens, parce qu'ils vont mal, aillent encore plus mal parce qu'ils sont de plus en plus repliés sur eux-mêmes, de plus en plus isolés. Sur le reste on est bien d'accord et on sait ce que la Communauté d'Agglomération fait pour le développement économique de notre Ville.

**M. Bernard LAMBERT :** Je crois que les interventions de mes collègues ont montré, Madame, que les actions du Centre Communal d'Action Sociale sont bonnes, que ces actions nous les encourageons...

**Mme Marie-Guite DUFAY :** Oui mais il a été dit qu'il n'y a pas de propositions.

**M. Bernard LAMBERT :** ... que les actions, Madame, il faut peut-être les conforter ici et là. On ne va pas mettre de note à l'ensemble de l'action parce que ça ne se fait pas, bien qu'on soit tous dans l'enseignement peu ou prou, mais le Centre Communal d'Action Sociale a une bonne action, la démarche est pertinente. Simplement, nous avons voulu faire le lien entre ce qui existe sur Besançon et l'impérieuse nécessité de conforter l'emploi.

Enfin Monsieur le Maire, un mot, vous avez la police de cette assemblée. Je trouve que c'est pénible de commencer un propos et de devoir le suspendre par le brouhaha ou les réflexions de certains collègues de cette assemblée. Il faudrait peut-être à l'avenir que ceux qui prennent la parole puissent aller jusqu'au bout. Nous avons écouté Mme DUFAY dans son propos introductif, si une mouche avait volé dans la salle, nous aurions pu l'entendre...

**M. LE MAIRE :** C'est parce que c'était intéressant.

**M. Bernard LAMBERT :** ...Voilà Monsieur le Maire. Mais les remarques Monsieur le Maire, de votre opposition sont aussi constructives, sont aussi bonnes à entendre, c'est tout ce que je voulais vous dire pour vous souhaiter une bonne fin de soirée.

**M. LE MAIRE :** Mais ce n'est pas terminé, vous pouvez rester jusqu'à la fin, c'est aussi respecter l'ensemble de l'assemblée que de rester jusqu'à la fin.

**M. Jean ROSSELOT :** Je vous l'ai déjà dit mais je vous le répète, c'est plus facile d'être à votre place qu'à la nôtre... (rires). Vous ne nous invitez pas là où se savent les choses et là où les décisions se prennent. Alors ayez un petit peu l'esprit républicain, pensez qu'une opposition ça fait respirer la démocratie, comme je l'ai déjà dit et arrêtez de la traiter par l'ironie, par le mépris. C'est facile de dire : oui, c'est intéressant, évidemment, quand vous avez des dizaines de personnes dans les services qui ont préparé, qui vous en ont entretenu pendant des semaines et des semaines mais c'est bien plus facile que nous qui sommes au travail, lui sur les routes et moi devant mes étudiants. Alors ayez ce minimum de correction républicaine et cela devrait vous conduire à exercer la police de l'assemblée avec une plus grande impartialité en faveur de votre opposition dont vous devriez vous faire un honneur que ce qu'elle dit soit respecté, qu'on ne lui coupe pas la parole... Cela m'arrive de la couper mais je ne peux pas démarrer un exposé sans que de partout fusent les quolibets. Vous devriez quand même prendre en compte ceci Monsieur le Maire.

J'ai bien écouté, on a écouté religieusement en effet mais ce n'est pas à TEMIS que le problème se pose, et encore quand il se pose les entreprises s'en vont (réactions), ça nous fait de la peine de vous le dire mais c'est dans la multitude des petites et moyennes entreprises dont là aussi vous n'avez pas compris le fonctionnement, la philosophie, les besoins qui sont les leurs. Rien dans vos rapports ne nous le fait penser alors on essaie de vous ramener au rôle central de la petite entreprise qui est terrifiée par le

code du travail dont vous parlez qu'on le déconstruit, et n'ose pas embaucher. Si elle l'osait, il y aurait des dizaines, peut-être même des centaines d'emplois et tout commencerait par là. Lancez un pôle de compétitivité pour l'artisanat, transposez la technique de l'État, pourquoi ne le feriez-vous pas, justement pour appeler les petites et moyennes entreprises à innover et à embaucher ?

**M. LE MAIRE :** D'abord je ne peux pas contrôler les réactions d'exaspération de beaucoup dans cette assemblée, ce qui d'ailleurs se reproduit assez souvent et venant de tous les côtés de l'assemblée au conseil communautaire. Je crois que la démocratie c'est aussi respecter ceux qui sont en face de vous et ne pas parler pour parler. D'autre part je crois que s'il y a quelqu'un qui est mal placé ici pour donner des conseils dans le domaine de «vous m'avez interrompu», c'est bien vous qui prenez la parole sans y être autorisé en permanence, qui coupez tout le monde, vous avez coupé Éric ALAUZET plusieurs fois, dès que Christophe LIME prend la parole avec un certain nombre de vos collègues, vous le rappelez, vous remontez jusqu'à Staline... Vous voyez, vous êtes en train de me couper la parole Monsieur ROSSELOT... vous me donnez des conseils et vous êtes en train de le faire ! Vous me demandez de faire respecter la police de l'assemblée et vous êtes en train de démontrer que vous ne le faites pas vous-même, alors donnez-vous en exemple.

Avant de mettre ce rapport aux voix, je voudrais, outre les services, remercier spécialement Anne-Paule ROPOSTE qui a fait un très gros travail de synthèse et qui nous a permis de bien appréhender ce document, je tiens à l'en remercier.

Monsieur ROSSELOT, vous m'aviez fait une proposition sur laquelle je voulais qu'on fasse voter et vous n'avez même pas proposé votre proposition !

**M. Jean ROSSELOT :** C'est mon droit.

**M. LE MAIRE :** C'est votre droit effectivement mais il ne fallait pas me l'envoyer cet après-midi».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, l'Assemblée Communale a pris acte de ce rapport.

*Récépissé préfectoral du 14 avril 2006.*